1840

Di Prospero de Rosa &

Rimessomi da Parigi dal S.r Pasquale Fiorillo Prete della Missione Consultore nella Casa di S. Lazzaro

R. BIBL. NAZ.
Vitt. Emanuele III.
RACCOLTA
VILLAROSA
B
375
NAPOLI

582257

VIE

ET TRAVAUX APOSTOLIQUES

DE MONSEIGNEUR

HYACINTHE-LOUIS DE QUELEN

ARCHEVÊQUE DE PARIS,

PAR M. LE BARON HENRION,

COMMANDEUR DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND.

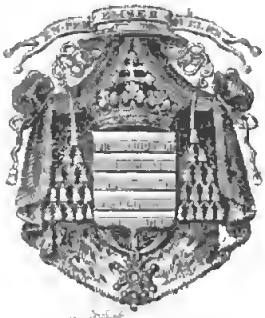

PARIS.

L. G. MICHAUD, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DU HASARD-RICHELIEU, 13.

ADRIEN LE CLERE ET Cie,

IMPRIMEURS DE N. S. P. LE PAPE ET DE L'ARCHEVÊCHÉ,

RUE CASSETTE, 29, PRÈS SAINT-SULPICE.

1840.

Biblioteca Nazionale di Napoli

Digitized by Google

VIE

ET TRAVAUX APOSTOLIQUES

DE MONSEIGNEUR

HYACINTHE-LOUIS DE QUELEN,

ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Digitized by Google

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cie,
RUE CASSETTE, N° 29, PRÈS SAINT-SULPICE.

Biblioteca Nazionale NAPOLI

Hte Ste de Quélen,

Archevêque de Paris

+ hyacinthe archevêque de Delphanie

VII B. 37 5

VIE

ET TRAVAUX APOSTOLIQUES

DE MONSEIGNEUR

HYACINTHE-LOUIS DE QUELEN

ARCHEVÊQUE DE PARIS,

PAR M. LE BARON HENRION,

COMMANDEUR DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND.

PARIS.

L. G. MICHAUD, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DU HASARD-RICHELIEU, 13.

ADRIEN LE CLERE ET Cie,

IMPRIMEURS DE N. S. P. LE PAPE ET DE L'ARCHEVÊCHÉ,

RUE CASSETTE, 29, PRÈS SAINT-SULPICE.

1840.

592257

Digitized by Google

Au Clergé de France.

C'EST à l'Episcopat et au Clergé français que nous dédions ce livre.

Mgr de Quelen n'était pas seulement l'honneur de l'Eglise de Paris : il était l'une des gloires les plus pures de l'Eglise de France.

L'éclat de cette belle et noble vie rejaillit sur tout le Clergé français. Mgr de Quelen résumait, en sa personne, les vertus de tous ces Pontifes qui, en lui, se contemplaient eux-mêmes.

Jamais la régularité, caractère distinctif du Clergé français, n'a été mieux exprimée que dans ses mœurs; jamais l'honneur, ce sentiment national, n'a plus vivement brillé que dans sa conduite.

Son souvenir vivra chez tous ceux qui ont quelque souci de la grandeur humaine.

Les Quelen, morts pour la Foi à la Massoure et devant Tunis, l'animaient par leur exemple à tous les sacrifices. Lui aussi, il a pu dire : *Tout est perdu, fors l'honneur*. Son caractère est le type français, par excellence.

A la dignité de ses manières, on reconnaissait le représentant de l'ancienne noblesse; à sa fermeté, le franc et loyal Breton; à l'élégance et à la spirituelle délicatesse de son esprit, le successeur du cardinal de Bausset à l'Académie; à son zèle, l'Evêque des plus beaux siècles du Christianisme; à sa charité, le second Vincent de Paul.

Il possédait tout ce qui, en France surtout, commande l'estime; depuis 1830, il y a réuni tout ce qui force l'admiration.

Nous osons le dire : aucun de ses prédécesseurs n'a eu à traverser d'aussi mauvais jours : il a été abreuvé d'outrages plus

sanglans que les supplices, plus poignans que les tortures. Son église a été profanée, sa demeure détruite, sa vie, sa vie angélique, calomniée. Il a entendu, il a vu, il a su, tout ce qui a été inventé contre sa bonne renommée d'homme et de Pasteur. C'est là le martyre nouveau, tel qu'il convenait à des temps comme les nôtres; temps où l'on ne tue plus par le glaive, mais où l'on tue par la parole et par le libelle.

Calme et résigné, il n'a employé d'autre arme que la patience, et tous les mauvais vouloirs se sont tus. Il a fait plus : il laisse des regrets chez ceux qui s'étaient déclarés ses ennemis. Vivant, on le calomniait; mort, on le bénit.

En l'accusant d'une inflexibilité opiniâtre dans son isolement politique, on s'est mépris sur son caractère. Les Pouvoirs se sont succédé, et il n'en a encensé aucun. Avant comme après 1830, il a protesté contre la violation des droits de l'Eglise, quand ces droits ont été méconnus. Son opposition n'a pas été au-delà.

Au milieu de nos divisions et de nos partis, le Pontife de Jésus-Christ, dispensateur de ses mystères envers tous, pouvait-il se tenir trop séparé de nos tristes agitations? pouvait-il se trop désintéresser dans nos terrestres querelles? En demeurant à l'écart, il n'a voulu que sauver la dignité de la Religion.

Mgr de Quelen était l'homme fort et l'appui moral de cette époque de misère. Quand, du sein d'une nation, disparaît une de ces Providences suscitées d'en haut pour en diminuer les douleurs, une calamité s'abat sur le pays. La dette de l'Archevêque de Paris était payée : c'est la nôtre qui reste.

La Société a fait une perte immense : Mgr de Quelen seul a tout gagné. Le Ciel, nous en avons le pressentiment, a déjà couronné ses vertus de l'auréole des Saints; et, dans l'opinion des hommes, son tombeau est devenu le piédestal de sa gloire.

VIE

ET TRAVAUX APOSTOLIQUES

DE MONSEIGNEUR

HYACINTHE-LOUIS DE QUELEN,

ARCHEVÊQUE DE PARIS.

CHAPITRE PREMIER.

ILLUSTRATION DE LA FAMILLE DE QUELEN.—NAISSANCE D'HYACINTHE-LOUIS. — SA PREMIÈRE ÉDUCATION.— LE JEUNE PRÉDICATEUR.

La famille de Quelen, l'une des plus anciennes de la Bretagne, était alliée aux ducs de La Vauguyon. Le comte de Quelen, chef de cette famille, avait le rang de chef d'escadre.

Noblesse oblige : avec l'illustration héréditaire, le comte de Quelen transmit à ses enfans l'élévation des sentimens.

Hyacinthe-Louis, comte de Quelen, archevêque de Paris, pair de France, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, membre de l'Académie française, naquit à Paris, le 8 octobre 1778 (1). Breton d'origine et gentilhomme, il eut cette fermeté et cette générosité de caractère que présageait sa naissance.

Fils d'un marin voué à la défense de la patrie, il apprit dès l'enfance à aimer son pays. Il avait profondément le sentiment de l'honneur, et, si Dieu l'eût appelé aux armes, il eût été Bayard.

(1) Il avait trois frères :

Le comte Amable de Quelen, ancien député des Côtes-du-Nord ;

Le comte Auguste de Quelen, colonel de la 7e légion de la Garde nationale de Paris, sous la Restauration, et enlevé subitement à sa famille, le 17 novembre 1826, à peine âgé de 52 ans ;

Le vicomte de Quelen, ancien colonel du 15e régiment de dragons.

L'archevêque de Paris laisse plusieurs neveux et nièces : entr'autres, M. le comte Raoul de Quelen et Mme la marquise du Bouchet, qui sont les enfans du comte Auguste.

Placé dans la maison de Navarre, où Bossuet avait étudié, le jeune de Quelen sentit se développer en lui un vif attrait pour le ministère des autels. Embrasser le sacerdoce, c'était aussi se dévouer à une vie de combats.

Consignons ici un trait de sa première enfance.

Hyacinthe croissait en sagesse, et les compagnons de ses jeux, dominés par sa parole déjà imposante et persuasive, le surnommaient *le Prédicateur*. Un jour, à la suite d'un repas servi en gras, malgré la loi de l'abstinence, repas pendant lequel Hyacinthe n'avait eu garde de violer le précepte, on l'invita en riant à prêcher. L'enfant, avec un à-propos au-dessus de son âge, accède sur-le-champ à la proposition. Une chaise, sur laquelle on le place debout, est sa chaire improvisée. Se tournant alors vers son auditoire, d'une main il indique la table où l'on vient d'oublier la loi de l'Eglise, et ses paroles, en rappelant le précepte violé, en peignant la majesté du Dieu auquel on a désobéi, en indiquant la peine de la désobéissance, embarrassent bientôt ceux qui ont scandalisé sa piété par une imprudente et coupable infraction. Le prédicateur descendit de sa chaire,

sans recueillir peut-être d'unanimes félicitations; mais sa parole avait porté coup, et depuis on évita de violer l'abstinence devant lui.

De si heureuses dispositions ne purent que se fortifier sous la conduite des maîtres du collége de Navarre.

Tels furent les commencemens de ce *Pontife* pieux et *fidèle, exercé aux vertus dès son enfance,* de ce *Pontife vraiment bon et plein de douceur, si réglé dans ses mœurs, si attrayant par l'aménité de ses manières, la modestie de son maintien, la pureté et la douceur de sa parole* (1).

(1) II Machab. xv. 12.

CHAPITRE II.

IL REÇOIT LA TONSURE CLÉRICALE. — SURPRIS PAR LA RÉVOLUTION AU MILIEU DE SES ÉTUDES THÉOLOGIQUES, IL LES CONTINUE DANS SA FAMILLE. — IL DEVIENT L'UN DES DISCIPLES DE L'ABBÉ ÉMERY.

Le Clergé de France était à la veille du martyre, quand le jeune de Quelen reçut la tonsure cléricale, le 14 février 1790. Il n'hésita pas, cependant. La défection de Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun, coïncide avec ce premier engagement du prélat qui devait le convertir.

La Révolution marchait à grands pas. La résolution de l'abbé de Quelen ne faiblit point durant la tempête : il s'était donné au Seigneur au moment où l'on dépouillait l'Église ; il lui demeura fidèle.

La Terreur fit périr sur l'échafaud onze de

ses proches parens : Dieu l'épargna, afin qu'il priât pour leurs bourreaux.

Surpris par le triomphe sanglant de l'impiété au milieu de ses études, il ne les interrompit presque pas, néanmoins. Son noble père recueillait chez lui, au risque de sa tête, les prêtres persécutés. Leurs exemples enflammèrent sa piété ; leurs leçons formèrent son esprit. Pour prix de son hospitalité généreuse, l'heureux père devait compter, au nombre de ses enfans, un nouvel Athanase.

Enfin l'orage se calme, et l'Église de France relève son front rayonnant de l'auréole du martyre. L'abbé de Quelen rentre alors dans la carrière, toute fumante encore du sang des Prêtres et des Pontifes (1).

Il fut l'un des premiers élèves pour lesquels fut rétabli le Séminaire de Saint-Sulpice, où les études et les exercices recommencèrent dès lors d'une manière régulière. C'est le premier Séminaire qui se soit formé de nouveau, en France, depuis la dispersion de la milice sacerdotale.

L'abbé de Quelen y reçut la direction du

(1) Mand. des Vic. gén. cap., pag. 4.

vertueux et habile Émery, ecclésiastique aussi éminent par la supériorité de son esprit que par sa prudence consommée; digne d'être le second fondateur d'une Congrégation si distinguée elle-même par les dons de la science, de la piété et de la sagesse (1).

Le séminaire, relevé par l'abbé Emery, continua à diriger les Catéchismes de la paroisse de Saint-Sulpice, comme auparavant (2). Mais, avec les Catéchismes, on n'avait pas encore rétabli les Associations qui en faisaient autrefois l'ornement, et qui y entretenaient le goût de la piété. A la rentrée des Catéchismes, en 1804, l'abbé de Sambucy, ancien supérieur de l'Association, et l'abbé de Quelen, chargés du grand Catéchisme des filles, pensèrent que le moment était venu de rétablir la leur. M. Frayssinous, directeur des Catéchismes, approuva ce dessein, et fixa, pour l'exécuter, le 18 du mois de novembre. En rétablissant l'Association, MM. de Sambucy et de Quelen rétablirent le corps des Aspirantes, qui en est comme le noviciat. La bénédiction du Chef de l'Eglise confirma ce renouvellement de l'Association, le 23 décembre 1804. L'abbé

(1) Mand. des Vic. gén. cap., pag. 4.

(2) *Histoire des Catéchismes de Saint-Sulpice*, p. 145.

de Sambucy et l'abbé de Quelen firent approcher successivement les Associées du pape Pie VII, qui les bénit avec bonté, et en elles l'OEuvre des zélés Catéchistes. L'abbé de Sambucy ayant été obligé de quitter le Catéchisme en 1805, l'abbé de Quelen lui succéda; mais, l'année suivante, l'Association perdit ce second supérieur.

C'est au moment où M. Borderies fondait les Catéchismes à Saint-Thomas d'Aquin, que l'abbé de Quelen les fondait, avec MM. Frayssinous et de Sambucy, à Saint-Sulpice; et ces deux Catéchismes ont été les modèles de tous les Catéchismes de Persévérance qui ont produit tant de fruits de piété, opéré tant de bien et jeté tant d'éclat à Saint-Germain-des-Prés, à l'Assomption, à Saint-Eustache, et aujourd'hui encore à Saint-Louis d'Antin.

Ceux de l'Assomption, en particulier, prospérèrent sous la direction de MM. Feutrier, Gallard et Matthieu, si heureusement secondés par l'élite du jeune clergé de Paris, et tous trois élevés par leur mérite et par leurs vertus aux honneurs de l'Episcopat.

CHAPITRE III.

IL EST ORDONNÉ PRÊTRE A SAINT-BRIEUX.

La famille de Quelen, originaire de l'ancien diocèse de Tréguier, se rattachait à celui de Saint-Brieux par sa naissance et par sa fortune. L'abbé de Quelen s'y fit incorporer. Mgr Caffarelli, évêque de Saint-Brieux, lui portait une tendre affection.

Jusqu'alors, l'abbé de Quelen, dont le cours théologique était cependant terminé, avait, par humilité, refusé de recevoir le sacerdoce : tant il avait une haute idée de ce ministère redouté des anges eux-mêmes ! Toutefois, sa modestie finit par céder, et Mgr Caffarelli l'ordonna prêtre à Saint- Brieux, le 14 mars 1807.

L'instruction solide et la vertu angélique de l'abbé de Quelen le rendaient digne d'être élevé au sacerdoce. Une voix d'en haut l'avait appelé au service des autels : il fut prêtre, selon le cœur de Dieu.

CHAPITRE IV.

L'ÉVÊQUE DE SAINT-BRIEUX LE FAIT SON GRAND-VICAIRE. — LE CARDINAL FESCH L'ATTACHE ENSUITE A SA PERSONNE. — IL SUIT A LYON LE CARDINAL DISGRACIÉ.

L'ÉVÊQUE de Saint-Brieux, qui avait ordonné l'abbé de Quelen, et qui entrevoyait en lui l'une des gloires de l'Eglise, ne tarda pas à lui donner un témoignage de sa confiance. Le jeune prêtre reçut de ce prélat des lettres de grand-vicaire.

Ce fut le premier pas de l'abbé de Quelen dans la carrière des honneurs et des dignités ecclésiastiques, que son mérite devait lui faire rapidement parcourir.

L'abbé Émery, appréciateur éclairé d'un tel caractère, comprit tout le parti qu'on pouvait tirer du talent et de la vertu de l'abbé de Quelen dans l'intérêt de l'Église de France.

Napoléon régnait alors : mais déjà celui qui

venait de relever les autels s'attaquait au Dieu qui avait permis le développement de sa puissance.

A côté de Napoléon, et dans sa famille, un homme, un prince de l'Église, pouvait exercer une influence salutaire. L'abbé Émery songea à placer le jeune abbé de Quelen, son disciple, auprès du cardinal Fesch.

Le cardinal, ayant été chargé de présider le collége électoral de Rennes, vit l'abbé de Quelen en Bretagne. Il lui confia le soin de former sa maison, et l'invita à lui désigner les familles qui avaient le plus souffert de la Révolution, auxquelles il voulait faire accorder des grâces. C'était l'investir d'un ministère de délicate charité; c'était lui donner une mission également honorable et pour le cardinal qui désirait le bien, et pour le mandataire qui allait chercher les occasions de l'accomplir. Ces deux cœurs s'entendirent.

Bien qu'attaché à la personne de Son Éminence, l'abbé de Quelen n'était revêtu d'aucun titre particulier.

Le cardinal, étant tombé dans la disgrâce de l'empereur, fut obligé de se retirer dans son diocèse de Lyon. Il ne voulut point que l'abbé de Quelen s'exposât à partager son sort

en l'accompagnant. Il ne connaissait pas encore toute la noblesse de caractère, toute la générosité et le dévouement de celui qu'il priait de s'épargner. La disgrâce du cardinal était un motif pour que l'abbé de Quelen ne l'abandonnât pas : il le suivit à Lyon.

CHAPITRE V.

M. DE PRADT FAIT NOMMER L'ABBÉ DE QUELEN CHAPELAIN DE L'IMPÉRATRICE. — IL REFUSE CES FONCTIONS, ET EXERCE LE MINISTÈRE A SAINT-SULPICE.

Si l'ambition avait dirigé la conduite de l'abbé de Quelen, il eût marché de préférence dans la voie que lui ouvrait M. de Pradt.

Ce prélat le fit nommer chapelain de l'impératrice Marie-Louise : mais il déclina ces fonctions.

Appréciant les intentions du cardinal Fesch et la résistance opposée quelquefois par l'oncle de Napoléon aux volontés tyranniques de son neveu, il lui convenait d'être attaché à un homme qu'il savait, après tout, dévoué à l'intérêt de l'Eglise : il lui eût répugné d'accepter, dans de telles circonstances, une charge de cour.

Il aima mieux, lorsqu'il revint à Paris, se renfermer dans l'exercice de son modeste et utile ministère, comme simple prêtre habitué, à Saint-Sulpice.

CHAPITRE VI.

L'ABBÉ DE QUELEN ET NAPOLÉON.

Le Pape était prisonnier de l'empereur. Le Vicaire de Jésus-Christ, réduit dans le château de Fontainebleau à une captivité sacrilége, opposait aux exigences de Napoléon sa douceur et sa mansuétude. L'homme dont la prospérité avait développé l'orgueil, osa, dans un moment de vertige, répondre à des refus dictés par le devoir, par des paroles violentes et par des menaces.

De Fontainebleau il revient à Paris, échauffé par la colère et irrité de la noble résistance du Pontife. Maître absolu de l'Etat, il songe à le devenir de l'Eglise, croyant qu'il annulera, par l'usurpation du pouvoir spirituel, l'influence de ce vieillard désarmé qui règne sur les consciences. Tout plein de ce rêve d'ambition, il se demande quel est l'instrument qui l'aidera à le transformer en réalité.

Les relations antérieures de l'abbé de Quelen

avec le cardinal Fesch l'ont fait distinguer de l'empereur. Napoléon le mande aux Tuileries, et, dans des paroles entrecoupées par la colère, il lui déclare ses projets de schisme. C'est la double autocratie de Saint-Pétersbourg qu'il veut introniser à Paris.

Qu'on veuille bien y réfléchir : Napoléon était tout-puissant, et Vincennes ouvrait son donjon à ceux qui bravaient cette puissance redoutable. En Europe, Napoléon était encore le maître, et l'éclat des honneurs et des richesses rejaillissait sur ceux qui secondaient, en instrumens dociles, sa souveraine volonté.

L'abbé de Quelen résista à la séduction de la fortune comme à la crainte du châtiment.

Il ne consulta que Dieu, et Dieu mit dans sa bouche un langage qui changea les projets de l'empereur.

Dans le feu de la colère, Napoléon dédaigna d'abord les paroles suppliantes du jeune prêtre. Il parlait de Charlemagne, de Louis XIV, dont il prétendait imiter la politique. « Eh » bien ! reprit avec une généreuse fermeté » l'abbé de Quelen, si leur politique est la » vôtre, elle doit s'appuyer sur le saint Siége. » Charlemagne ne fut si grand que parce qu'il » donna pour base à son pouvoir le respect

» de la Religion. Se séparer de son chef, ce
» serait vous isoler de presque tous les Fran-
» çais. Vos prédécesseurs sur le trône s'hono-
» raient d'être les Fils aînés de l'Eglise : pour
« les imiter et pour affermir votre pouvoir, il
» faut vous rapprocher du Pape. »

Napoléon congédia l'abbé de Quelen avec dureté, mais il ne punit point sa hardiesse sacerdotale. Frappé de ses raisons, il abandonna ses funestes projets de schisme. La France dut à la présence d'esprit et au courage du jeune prêtre de n'être point entraînée violemment dans la voie où Henri VIII avait précipité l'Angleterre. L'Église catholique conserva le plus beau fleuron de sa couronne.

L'humilité de l'abbé de Quelen a jeté pendant sa vie un voile sur cet épisode si honorable pour sa mémoire, et qui explique son élévation aux premières dignités ecclésiastiques. Mais un ami, auquel il l'a raconté en 1824, et à qui il a montré alors la correspondance qu'il avait eue à ce sujet avec le Saint-Père, a pensé que la mort venait de déchirer le voile qui dérobait le plus beau trait de sa vie à l'admiration de l'Église de France et à la vénération de la postérité.

CHAPITRE VII.

L'ABBÉ DE QUELEN SE VOUE AU SERVICE DES SOLDATS MALADES.

Lorsque la fortune de la France qui avait subjugué l'Europe chancela à son tour sous le poids de ses nombreux ennemis (1), l'abbé de Quelen montra tout son courage et toute sa charité.

Le canon tonnait; ses coups rapides pouvaient le priver d'un frère bien-aimé, alors en présence de l'ennemi. Il persista cependant à monter en chaire, aux Blancs-Manteaux, pour annoncer la parole de Dieu.

Ensuite, quoique malade au point que le sang s'échappait de sa poitrine affaiblie, et malgré les supplications de ses amis, l'abbé de Quelen vola aux abattoirs et aux différens hôpitaux où l'on envoyait les malheureux

(1) Mand. des Vic. gén. cap., pag. 4.

soldats blessés ou atteints du typhus; et l'on ne pouvait l'arracher du milieu de ces infortunés, pour lui faire prendre quelque nourriture. Il disait à tous qu'il éprouvait un véritable bonheur d'être utile à ses frères dans la souffrance.

Dans cette circonstance, non-seulement il apportait des secours spirituels; mais, quand il avait donné tout ce qu'il possédait, il sollicitait et pressait ses amis de contribuer à ses charités.

En s'approchant de ces guerriers glorieusement mutilés, et sans redouter la contagion dont ils étaient atteints, l'abbé de Quelen dit comme Judas Machabée : « A Dieu ne plaise que je veuille épargner ma vie tant que nous serons dans l'affliction ! je ne suis pas meilleur que mes frères (1). »

C'est par ces modestes et généreux travaux, si chers à sa courageuse charité, que Dieu ouvrait une carrière toute de dévouement !

(2) *Et nunc non mihi contingat parcere animæ meæ in omni tempore tribulationis : non enim melior sum fratribus meis.* (I Machab. XIII, 5.)

CHAPITRE VIII.

AU RETOUR DES BOURBONS, L'ABBÉ DE QUELEN OFFRE A LOUIS XVIII L'HOMMAGE DE L'ÉVÊQUE ET DU CLERGÉ DE SAINT-BRIEUX.— IL PRONONCE L'ORAISON FUNÈBRE DE LOUIS XVI.

La scène change : le grand capitaine, que la Providence avait suscité pour aller porter ses vengeances aux extrémités de l'Europe, a retourné contre les ministres de Dieu le glaive dont il n'était armé que pour leur défense; vaincu à son tour, il est précipité du trône. Les Bourbons reprennent leur place.

L'abbé de Quelen offre à Louis XVIII l'hommage de l'évêque et du clergé de Saint-Brieux, de ce diocèse dont il a été fait grand-vicaire. Mgr Caffarelli, évêque de Saint-Brieux, ne survivra pas long-temps au retour des Bourbons, dont l'abbé de Quelen salue l'arrivée en son nom.

Avec les princes naguère proscrits, la France a recouvré le droit de détester publiquement ces arrêts régicides qui font tache dans l'histoire de la nation; ces arrêts que n'ont fait oublier ni les sanglantes exécutions de la Terreur, ni la tyrannie sombre et inquiète du Directoire, ni les meurtrières campagnes et les dévastations lointaines de Napoléon. Le sang des victimes royales est retombé sur la tête des Français. Les auteurs de leur mort ont cherché à rendre la nation complice de ce forfait; ils ont voulu ériger en fête la journée désastreuse qui éclaira le supplice d'un roi : n'est-il pas juste de donner de l'éclat à la réparation, et d'expier par une fête contraire l'immolation des chefs de la grande famille (1)?

Au mois de juin 1814, l'abbé de Quelen prononça à Saint-Sulpice l'*Oraison funèbre de Louis XVI;* et cet Eloge, il le prononça encore dans l'église Sainte-Elisabeth, au service que l'Ordre de Malte fit célébrer pour Louis XVI, le 9 février 1815. Après avoir raconté le courage et la piété du Roi dans ses derniers momens, l'orateur, payant, sur la

(1) *Ami de la Religion,* t. XIII, p. 318.

fin de son Discours, un tribut à la mémoire de deux infortunées Princesses, disait :

« ... Le ministère de la Religion n'est pas terminé, puisqu'il reste encore d'autres victimes. Je la vois s'éloigner avec indignation de cette place sur laquelle elle ne peut plus abaisser ses regards, retourner précipitamment dans l'asile de la douleur, pour annoncer aux Princesses éplorées la nouvelle de leur malheur trop certain, et remplacer auprès d'elles l'espérance dont elles aimaient à se flatter encore. Elle sera aussi la fidèle compagne de leur captivité; elle soutiendra sur leurs lèvres le calice d'amertume qui leur est préparé; elle les perfectionnera l'une et l'autre: au grand caractère de la fille des Césars, elle ajoutera encore les tendres mouvemens de piété de la fille des Bourbons; à la piété sensible de la vertueuse Elisabeth, elle communiquera tous les nobles élans de la foi d'une reine courageuse, jusqu'à ce qu'éprouvées dans le creuset des mêmes tribulations, purifiées par la résignation dans le malheur, fortifiées l'une par l'autre, elles puissent laisser à l'héritière de tant d'infortunes et de tant d'héroïsme, un modèle accompli de force et de douceur, et devenir enfin à leur tour des

témoins irrécusables de cette Religion, qui sait élever ce qu'il y a de plus faible et de plus timide, au courage et à la magnanimité des ames les plus généreuses et les plus grandes : *Hæc est victoria quæ vincit mundum fides nostra.*

» Et quelle autre pensée, je vous le demande, Messieurs ; quelle autre pensée que celle de la foi aurait donc pu inspirer à ces illustres Princesses un si grand courage, une patience si longue au sein des plus humiliantes comme des plus terribles disgrâces?..... Quelle autre pensée que celle de la foi, auroit donc pu faire supporter avec tant de générosité à une Reine, aimée d'abord jusqu'à l'ivresse, parce qu'elle méritoit de l'être, cette injustice, cette ingratitude, cette barbarie qui la livrèrent tout d'un coup aux calomnies les plus injustes, aux scènes les plus outrageantes, et qui firent succéder *la haine* la plus furieuse, *à cet amour dont elle avait été si long-temps l'objet?* Quelle autre pensée que celle de la foi auroit donc pu consoler cette épouse si fidèle, de la perte d'un époux auguste dont *le mariage lui promettoit un trône,* mais dont la tendresse l'eût encore dédommagée quand elle auroit perdu l'empire même de l'univers?

Quelle autre pensée que celle de la foi auroit donc pu rendre supportable à une si bonne mère, à une amie aussi sensible, tant d'autres séparations qui arrachèrent à sa douleur ces plaintes auxquelles le cœur le plus dur ne sauroit refuser des larmes : *Non, je ne reverrai plus mes malheureux enfans, ma tendre et vertueuse sœur?* Quelle autre pensée que celle de la foi auroit pu lui faire contempler avec calme, je dirais presque avec indifférence, les changemens affreux, opérés dans sa royale fortune : le palais de sa gloire remplacé par une étroite et obscure prison ; une foule de serviteurs attentifs, par des gardiens impitoyables ; les douceurs et l'abondance de la vie, par les plus rigoureuses privations ; une cour empressée à répéter ses louanges, par un odieux tribunal occupé à intenter contre elle les accusations les plus iniques ; un nombreux et magnifique cortége, par l'appareil effrayant du supplice!!! Enfin, quelle autre pensée que celle de la foi aurait pu lui faire mesurer d'un œil tranquille, franchir avec majesté, ou plutôt traverser lentement et pas à pas, avec une inaltérable noblesse, l'intervalle immense qui sépare le plus beau trône du monde d'avec un échafaud?.....

» Il est vrai qu'elle avait reçu du ciel une ame grande, également difficile à céder à la vengeance et à la crainte; un cœur bon et sensible, naturellement porté à compatir au malheur, et à plaindre jusqu'à ses ennemis; un esprit droit et aimant la vérité, préparé d'avance à reconnaître le néant des grandeurs et la vanité des plaisirs; et j'en appelle ici au témoignage de ceux qu'elle honora de sa confiance : mais hélas ! Messieurs, vous le savez, qu'est-ce que l'homme, même avec les plus heureux penchans de la nature? Que ses vertus sont faibles et imparfaites, s'il ne cherche à les fortifier par les considérations de la foi ! Au moindre choc de l'adversité, sa constance s'ébranle, et son héroïsme se dément. Français, il n'en fut pas ainsi de notre Reine : semblable à un rocher dont la cime se perd dans les nues, et qu'on voit toujours immobile malgré les flots qui se brisent à ses pieds, malgré les vagues impuissantes qui le couvrent de leur écume, et la foudre qui éclate autour de son sommet, elle resta inébranlable sous les coups répétés et insultans du malheur, *et le haut degré de perfection où elle s'est élevée durant le cours de ses infortunes*, en même temps qu'il nous apprend à

chérir sa mémoire, demeurera parmi nous comme une preuve éclatante et immortelle de la toute-puissance de notre foi : *Hæc est victoria quæ vincit mundum fides nostra.* »

Certes, voilà de dignes et nobles paroles. L'abbé de Quelen avait toutes les conditions de l'éloquence. Les pensées, chez lui, jaillissaient du cœur.

CHAPITRE IX.

Mgr DE PÉRIGORD CONFIE A L'ABBÉ DE QUELEN LA DIRECTION SPIRITUELLE DES MAISONS ROYALES PLACÉES SOUS SA JURIDICTION. — ON LE NOMME VICAIRE-GÉNÉRAL DE LA GRANDE-AUMÔNERIE.— PENDANT LES CENT-JOURS, IL VIT RETIRÉ DANS PARIS.— IL REPREND SES FONCTIONS AU RETOUR DU GRAND-AUMÔNIER. — SERMON DU 9 JUILLET 1816.

Mgr DE GIRAC, ancien évêque de Rennes, connaissait l'abbé de Quelen, et avait compris tout ce qu'il valait. Lié avec Mgr de Périgord, Grand-Aumônier de France, dont les forces trahissaient la volonté, il attira l'attention de ce prélat sur son protégé. Le sens droit de Mgr de Périgord saisit aussitôt le mérite du coopérateur qui lui était proposé. Il n'hésita point à confier à l'abbé de Quelen la direction spirituelle des Maisons royales, placées sous sa juridiction.

En 1815, le zèle et le talent épouvés de l'abbé de Quelen le firent nommer Vicaire-général de la Grande-Aumônerie. Il n'exerça pas long-temps ses fonctions. Elles cessèrent dès que Napoléon, s'élançant de l'île d'Elbe à Paris, eut replacé la France sous son pouvoir. L'abbé de Quelen vécut à Paris, dans la retraite, pendant les Cent-Jours. Mais bientôt, à la suite de Louis XVIII, reparut le Grand-Aumônier. Le Vicaire-général reprit alors ses travaux interrompus.

Une messe d'actions de grâces pour le retour du roi dans sa capitale fut célébrée à Saint-Sulpice. Il prononça, à ce sujet, un discours, où il montra la Providence brisant une seconde fois les chaînes des Français et leur ramenant les Fils de saint Louis.

L'abbé de Quelen, par ses heureuses applications de l'Écriture, la vérité de ses tableaux, l'onction de son style, la noble simplicité de son débit, la gravité modeste de son maintien, faisait passer dans l'ame de ses auditeurs les sentimens dont il paraissait vivement pénétré (1). Dans un temps où le mauvais goût tendait à s'insinuer dans tous les genres de littéra-

(1) *Ami de la Religion*, t. XI, p. 171.

ture, on aimait à voir un orateur, fidèle aux anciennes traditions, dédaigner les vains artifices du style, le luxe des figures, et ces efforts d'une imagination intempérante qui fatiguent l'esprit et laissent le cœur vide. L'abbé de Quelen prêchait l'Évangile, et aspirait plus à produire un seul mouvement de piété qu'à étonner par le fracas d'une rhétorique étourdissante et stérile. La sagesse de sa composition, ainsi que celle de son action oratoire, annonçaient qu'il avait étudié les bons modèles.

CHAPITRE X.

SERVICES QUE REND L'ABBÉ DE QUELEN, DURANT LES NÉGOCIATIONS POUR LE CONCORDAT DE 1817.

Louis XVIII, après avoir pourvu aux affaires générales du royaume, dit le cardinal de Bausset (1), « crut devoir confier à M. le cardinal de Périgord l'administration des affaires ecclésiastiques. Ce choix était naturellement indiqué par tous les titres réunis sur sa tête : l'âge, les honneurs, les dignités qui l'attachaient à la personne du roi, et surtout la vénération de toute l'Église de France, accoutumée à voir en lui le modèle de toutes les vertus épiscopales....

» Nous croyons inutile de rappeler la dissidence de quelques opinions qui s'étaient introduites parmi cette partie du clergé, à qui son

(1) Notice historique sur M. le cardinal de Périgord.

absence du royaume n'avait pas permis de bien connaître la situation de la Religion et de l'Église en France, et qui avait pu se faire illusion sur la véritable disposition des esprits. Le corps épiscopal lui-même n'avait pas été entièrement exempt de toute méprise sur un point si délicat. La plus grande gloire et le plus grand mérite de M. le cardinal de Périgord, le plus utile service qu'il ait pu rendre à la Religion et à l'État, seront toujours d'être parvenu, par le seul ascendant de la vertu, de la sagesse, de la douceur et de la confiance, sans rien demander à l'autorité, sans rien exiger de la complaisance, à réunir presque toutes les opinions, à disposer tous les esprits bien intentionnés au sacrifice de leurs pensées particulières, et à neutraliser des oppositions que des esprits trop prévenus ou des caractères inflexibles ont cherché à susciter dans le cours de cette longue et épineuse négociation. »

Aujourd'hui que l'humilité de l'ancien Vicaire-général de la Grande-Aumônerie ne commande plus le silence ; aujourd'hui qu'en laissant au vénérable cardinal de Périgord la gloire d'avoir soutenu les négociations par sa volonté, on peut attribuer en grande partie à l'abbé de Quelen le mérite du succès ; nous

devons dire qu'il fut le mobile véritable, en même temps que l'agent le plus ingénieux et le plus actif de ces négotiations si importantes pour l'Église de France.

Appelé jeune encore à la conduite des affaires les plus délicates et les plus difficiles, il y apportait une pénétration, une habileté qui avaient leur principe dans les talens dont Dieu l'avait orné, mais qu'il développa par l'étude de son propre cœur, par une observation judicieuse des hommes, surtout de ceux qui, placés à la tête des affaires, influent davantage sur la double destinée de l'Église et de l'État (1). Dirigé tout à la fois par un tact exquis et par les lumières que donne la piété, il avait avec les grands et les dépositaires du Pouvoir une dignité qui n'affaiblissait en rien l'aménité, nous pourrions dire l'aimable séduction de son caractère ; il était doué aussi de cette réserve et savait employer cette sage lenteur, le propre d'un esprit assez pénétrant pour reconnaître les obstacles inaperçus par les intelligences moins favorisées.

Animé d'un amour sincère du bien et d'un zèle ardent pour la gloire de Dieu, il tendait

(1) Mand. des Vic. gén. cap., pag. 5.

au but sans se prévaloir, comme d'un titre à l'estime des hommes, des moyens qu'il employait pour l'atteindre, quelque honneur qu'ils fissent à son esprit et à sa sagesse. C'est par une communication obtenue dans l'épanchement de l'intimité, alors que l'abbé de Quelen habitait les Tuileries avec le cardinal de Périgord, qu'un écrivain, digne de toute sa confiance par de grands services rendus à la Religion, connut jusqu'à quel point le Vicaire-général de la Grande-Aumônerie influait personnellement sur la marche des négociations relatives au Concordat, et avec quelle heureuse adresse il en préparait le résultat.

« Nous ne rappellerons point, ajouterons-nous avec le cardinal de Bausset, les difficultés qui retardèrent l'exécution du Concordat de 1817; difficultés qu'il eût été si facile d'écarter, avec de légères modifications, qui auraient immédiatement obtenu l'assentiment du Saint-Siége. Il sera toujours impossible de comprendre le motif de tant de virulentes déclamations sur une opération si simple et si raisonnable, et qui était d'ailleurs conforme au vœu bien connu de tous les départemens du royaume. En lisant les innombrables écrits

que cette controverse enfanta tout à coup, on aurait dit que la monarchie française allait être ébranlée dans ses fondemens... On est un peu honteux aujourd'hui... de toutes ces clameurs insensées que beaucoup d'ignorance et un peu de mauvaise foi propagèrent avec la plus intrépide confiance. A peine s'en souvient-on à présent; et c'est ce qui arrive presque toujours en France, par l'irritation des amours-propres et la mobilité naturelle des esprits. »

CHAPITRE XI.

L'ABBÉ DE QUELEN EST SACRÉ ÉVÊQUE DE SAMOSATE.— IL DEVIENT COADJUTEUR DE PARIS, SOUS LE TITRE D'ARCHEVÊQUE DE TRAJANOPLE.

Par suite de l'organisation nouvelle de l'Eglise de France, le cardinal de Périgord, ancien archevêque de Reims et Grand-Aumônier, fut nommé à l'archevêché de Paris. Son grand âge et ses infirmités, qui ne lui permettaient pas de remplir souvent les fonctions épiscopales, l'avaient déterminé à prier le roi de lui donner l'abbé de Quelen pour l'aider dans l'administration du diocèse. Il eut, en effet, le Vicaire-général de la Grande-Aumônerie pour suffragant, avec un titre d'évêché *in partibus*.

La demande du cardinal était un hommage rendu, par le meilleur de tous les juges, à la vertu et à la capacité de son coopérateur. En

vain celui-ci s'était-il effacé avec modestie, pour laisser Mgr de Périgord occuper le premier plan ; en vain lui renvoyait-il tout l'honneur de ses succès : le cardinal, avec cette loyauté qui faisait le fond de son caractère, rendait justice à l'abbé de Quelen, et, comme il jouissait en père du mérite de ce fils adoptif, c'était un bonheur pour lui de le proclamer digne de l'épiscopat.

Mais l'épiscopat est un fardeau redoutable. L'abbé de Quelen ne se le laissa imposer qu'en tremblant, lui qui devait être pourtant le modèle le plus accompli des évêques, à cette époque si ingrate pour leur zèle, si indifférente à leur vertu !

Un grand nombre de prélats, d'ecclésiastiques et de personnages du plus haut rang ajoutèrent à l'éclat de la cérémonie de son sacre, qui eut lieu, le 28 octobre 1817, dans l'ancienne église des Carmes de la rue de Vaugirard. C'était là qu'avaient péri, sous les coups de la Révolution et de l'impiété, tant de ministres de Jésus-Christ. Rapprochement remarquable ! Mgr de Quelen, qui devait épuiser un jour jusqu'à la lie le calice des outrages, à la suite d'une autre Révolution, fut sacré dans l'église des martyrs.

Le clergé de France n'avait pas offert depuis long-temps une réunion aussi imposante. Le prélat consécrateur était Mgr de Pressigny, mort archevêque de Besançon ; les prélats assistans étaient MM. de Coucy et de Latil, morts tous deux archevêques de Reims. Les évêques consécrateur et assistans, au milieu desquels se trouvait le nouvel évêque de Samosate, entrèrent processionnellement dans l'église, précédés de plusieurs autres prélats et des élèves du séminaire de Saint-Sulpice, qui faisaient seuls le service de l'autel et chantaient les prières. Les évêques, parmi lesquels on distinguait le cardinal de La Luzerne, se rangèrent en cercle dans le sanctuaire. La cérémonie, accomplie au milieu d'un immense concours de fidèles, fut touchante et majestueuse. Tous les regards étaient tournés vers celui qui recevait alors la plénitude du sacerdoce, et qui, absorbé dans la pensée des grâces et des devoirs de son ministère, semblait ne rien voir de ce qui se passait autour de lui. Les grâces qu'il implorait descendirent à sa prière : elles lui firent comprendre et remplir les devoirs de l'épiscopat, comme les remplirent les Athanase et les Chrysostôme.

Le veuvage de l'Église de Paris, privée de-

puis dix ans du premier Pasteur, se prolongea par suite des obstacles imprévus que recontrait le Concordat de 1817.

Au mois de septembre 1819, Louis XVIII, sur la demande et sur la présentation du cardinal de Périgord, agréa pour la coadjutorerie de Paris, avec future succession, Mgr de Quelen, évêque de Samosate, suffragant de cette Métropole. Le Roi lui dit en riant : « J'espère bien, monsieur le Coadjuteur, que vous n'imiterez pas le cardinal de Retz. — Non, Sire, je ne changerai jamais de Bréviaire. »

Enfin, les difficultés qui s'opposaient depuis deux ans à la prise de possession du siége de Paris étant levées, les grands-vicaires du diocèse annoncèrent aux fidèles qu'elle aurait lieu le 8 octobre. Après un juste éloge du cardinal de Périgord, leur Mandement déclarait que Son Éminence ne se bornait pas au bien présent de ses ouailles, et que sa sollicitude, embrassant l'avenir, avait pourvu autant qu'il était en elle à la perpétuité du bien qu'elle allait travailler à faire. « Elle s'est ménagé un successeur, héritier de son esprit et de ses vues, et a prévenu par là, pour la suite des temps, une vacance toujours trop longue, et dont l'expérience du passé a

demontré les inconvéniens. La mesure proposée au Roi par Son Éminence est un véritable bienfait dont le diocèse de Paris est redevable à sa prévoyance paternelle. »

C'est dans le consistoire du 17 décembre, que Mgr de Quelen fut transféré de l'évêché de Samosate à l'archevêché de Trajanople, *in partibus infidelium*, avec la coadjutorerie de Paris. Le titre d'archevêque de Trajanople, qui lui était conféré, l'avait été autrefois au cardinal de Périgord, lorsqu'il était coadjuteur de Reims.

Le vénérable archevêque de Paris installa son coadjuteur le 12 février 1820.

CHAPITRE XII.

NAPOLÉON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU ROI QU'ON LUI ENVOIE UN PRÊTRE FRANÇAIS. — Mgr DE QUELEN OFFRE D'ALLER A SAINTE-HÉLÈNE.

La capacité de Mgr de Quelen était désormais appréciée : Louis XVIII connut bientôt sa grandeur d'ame.

Napoléon, auquel l'abbé de Quelen avait opposé naguère une résistance si salutaire, expiait, sur le rocher de Sainte-Hélène, le malheur d'avoir usé de la force dont Dieu l'avait fait dépositaire, pour servir les intérêts de sa folle ambition, au lieu de l'employer à protéger l'Église et à pacifier le monde.

L'exil rendit à Dieu cette intelligence égarée, et alors Napoléon dut bénir l'abbé de Quelen de lui avoir évité le crime d'un schisme avec le Saint-Siége. Au prêtre italien, qui se trou-

vait à Sainte-Hélène, il voulut associer un prêtre français qui l'aidât à mourir.

Le ministre du Roi, saisi de cette demande, en parla à Mgr de Quelen. « Comme chrétien et comme Français, je dois y souscrire, dit-il; mais quel est le prêtre qui consentira à s'exiler à Sainte-Hélène? — Moi, répondit le sublime prélat : je m'offre volontiers, pour gagner cette ame à Jésus-Christ. »

Ainsi, Napoléon aurait eu pour consolateur, au lit de mort, celui qui avait épargné la plus grande de toutes les taches à sa vie.

Dieu ne permit pas ce sacrifice de la charité; mais un si noble dévouement honorera à jamais la mémoire du grand évêque.

CHAPITRE XIII.

ORAISON FUNÈBRE DU DUC DE BERRI.

Les Bourbons étaient revenus; mais la Restauration, au lieu de se fonder sur les principes de la Monarchie, avait pris pour base ceux de la Révolution. C'était la Révolution, modifiée seulement dans sa forme extérieure. Toutefois, cette forme importune blessait les regards des hommes de désordre; les Bourbons, comme symbole vivant des principes religieux et monarchiques, étaient pour eux un reproche continuel; l'impiété et les passions démocratiques protestaient contre la présence des Fils de saint Louis et de Louis XIV, obstacle plus apparent que réel qu'elles entreprirent de renverser. C'est par le duc de Berri que les Bourbons de France pouvaient se perpétuer. Louvel, mandataire d'une opinion, assassina le duc de Berri.

Les deux prélats qui gouvernaient le diocèse de Paris ne se méprirent ni sur l'origine ni sur le but de cet attentat exécrable. Dans le crime, ils ne virent pas seulement l'acte du crime sans égard à ses causes immédiates, et leur œil ne s'arrêta point à la main qui venait de le commettre. Ils signalèrent à leur peuple les sources empoisonnées dont la réunion avait formé le torrent qui inondait la France. « De toute part, l'impiété, la licence; plus de foi, plus de pudeur publique; toute idée de religion exclue des lois et des leçons de la morale; les saintes ordonnances de Dieu reléguées dans l'oubli, Dieu lui-même devenu un objet de blasphême et d'outrage, son culte insulté, ses ministres abreuvés d'opprobres, l'impudence renversant toutes les barrières, l'esprit de rébellion introduit jusque dans les écoles de l'enfance, une jeunesse hardie osant tout et ne respectant plus rien, partout l'effronterie ajoutée à la dépravation: qu'est-ce que tout cela, demandait le cardinal de Périgord, sinon les semences du meurtre et les élémens de tous les crimes? Que dire de tant d'images impures offertes à tous les yeux, de tant d'écrits pestilentiels dont un zèle infatigable de méchanceté ne cesse d'inonder la

France, portant leurs funestes poisons jusque dans les villages paisibles, dont ils ont banni l'innocence et la fidélité? Recueils de scandales où sont professées à découvert toutes les doctrines propres à séduire un peuple ignorant et crédule, telles que l'indépendance de la pensée, l'égalité des hommes, la légitimité de la révolte, la haine des rois, le mépris des dogmes religieux : où les peuples sont invités à briser les liens de l'*esclavage*, c'est-à-dire de la subordination établie par Dieu; à se défaire de leurs *tyrans*, c'est-à-dire des supérieurs auxquels Dieu les a soumis; à tremper, s'il le faut, leurs mains dans le sang de leurs *oppresseurs*, c'est-à-dire à égorger les rois, augustes représentans de la Divinité; à *reconquérir* leurs *droits*, c'est-à-dire à se soulever pour détruire l'ordre social et ravager la terre. Qu'est-ce que tout cela? sinon une provocation directe à tous les genres de scélératesse, une levée de poignards contre les souverains et leurs familles? Et le meurtre (du duc de Berri) qu'est-il autre chose que l'application directe et la conséquence immédiate de ces infernales théories? »

Le 14 février 1820 avait vu périr le duc de

Berri; le 14 mars vit son cercueil descendre dans les caveaux de Saint-Denis.

Après l'Evangile de la Messe funèbre, l'archevêque de Trajanople prononça l'Eloge de la royale victime. Il avait pris pour texte ces paroles du prophète Amos : *Convertam festivitates vestras in luctum, et omnia cantica vestra in planctum... et ponam eam quasi luctum unigeniti.* Son discours, adressé à M. le duc d'Angoulême, était partagé en deux parties, dont l'une exposait le sujet des douleurs, et l'autre les motifs de consolation.

Dans la première partie, l'orateur retraça les vertus et les bienfaits des Bourbons :

« Voilà les Bourbons, Messieurs, les voilà tels qu'une prédilection particulière de Dieu nous les avait donnés; tels que, dans les jours d'une justice rigoureuse, il nous les a ravis; et tels encore qu'il les a rendus à notre amour : voilà cependant ceux qu'une odieuse philosophie essaya de noircir par ses mensonges, dont un patriotisme hideux, couvert des lambeaux de la misère et des livrées du crime, osa profaner le front auguste, et verser à grands flots l'illustre sang; ceux qu'un fanatisme sacrilége poursuivit jusque dans les ombres de la mort, et à qui il ne voulut pas

même laisser un tombeau; ceux dont une impiété monstrueuse demande encore la destruction, qu'elle accuse d'attentat contre la félicité publique, et qu'elle ne rougit pas d'appeler (faut-il prononcer ce blasphême?) *les ennemis et les tyrans de la France.*

» *Les ennemis de la France!* Quoi? ce saint Louis, le plus parfait modèle qu'offre l'histoire, qui couvrit le royaume des monumens de sa charité, et qui, avec le bruit de ses armes, porta la renommée de ses largesses des bords de la Seine jusqu'aux rives du Jourdain; ce bon Henri, qu'au milieu même de ses égaremens, la multitude se plaisait à nommer le Roi du peuple; ce Louis XIII, plein de justice; ce Louis-le-Grand, qui donna son nom au beau siècle, magnifique en tout, dans ses récompenses comme dans ses lois, dans ses serviteurs comme dans sa personne, dans les revers comme dans les succès, dont la main savait également élever un palais superbe pour la demeure des rois, et un superbe asile pour le soldat qu'il avait fatigué de victoires! Quoi? ce Louis-le-Bien-Aimé, dont on cite mille traits de bienfaisance! Peut-être aussi fut-il un tyran ce monarque infortuné qui périt victime de la bonté de son cœur, et

qui *fut clément jusqu'à* devoir *s'en repentir?*

» Les Bourbons *tyrans de la France!* Ah! nous le savons que la France eut des tyrans qui l'opprimèrent, qui la firent sécher de frayeur : mais nous savons aussi que ce fut lorsque les Bourbons eurent cessé de la gouverner; qu'éloignés d'elle, ils ne pouvaient plus ni la consoler, ni la secourir; et nous savons encore qu'après de longues souffrances, ce fut vers eux qu'elle tourna ses regards affaiblis, qu'elle tendit ses mains défaillantes, et que ce ne fut que par eux qu'elle fut délivrée plusieurs fois de la dure servitude qui la menaçait. »

Dans la seconde partie, il présenta d'abord le spectacle douloureux et consolant à la fois des derniers momens du duc de Berri :

« Son premier cri, en se sentant blessé, fut pour la Religion, dont il ne cessa de réclamer le secours jusqu'au dernier soupir de sa vie, et ils lui furent prodigués. Il ne regardait pas comme une faiblesse indigne des militaires, de demander un prêtre pour l'assister à ce moment suprême; il ne croyait pas qu'il y eût quelque honneur à braver le Dieu vivant et terrible au moment de tomber entre les mains de son inévitable justice. Avec la même fran-

chise qui lui faisait avouer les torts qu'il croyait avoir à se reprocher envers ses amis, il faisait la confession des péchés dont il se sentait coupable envers Dieu, mais avec une componction si sincère et si vive qu'elle arrachait les larmes de tous ceux qui l'entendaient; car ce n'était point assez pour ce cœur repentant de déposer ses fautes dans le secret de Dieu, en les confiant au ministre qui a reçu le pouvoir de les remettre au ciel comme sur la terre : à l'exemple de David, ce grand Roi, le duc de Berri faisait encore une accusation publique et solennelle de ses péchés, tant il était plein de sa reconnaissance : il ne pouvait la renfermer en lui-même; il aurait voulu annoncer à l'univers entier la miséricorde dont il venait d'être l'objet : c'était ainsi qu'il appelait le coup imprévu qui l'avait jeté entre les bras de son Dieu.

» Tout en effet avait changé de nom pour ce héros chrétien que la grâce venait d'éclairer, et devant qui sa vive et nouvelle lumière avait fait comme évanouir, dit Bossuet, toutes les ignorances des sens. Ni la gloire, ni la puissance, ni l'éclat d'un trône où sa naissance l'appelait un jour, ni les années que semblait lui promettre sa jeunesse, ni les douceurs de

la plus heureuse union, ni celles de l'amitié, si rare parmi les princes, n'auront de lui un regret ou un soupir; ce ne sont plus à ses yeux que *des liens que le Seigneur a rompus pour lui laisser offrir en liberté le sacrifice de louanges.* Il n'a de regret que pour ses péchés; il ne soupire qu'après la grâce qui les pardonne; il remercie son divin libérateur qui s'est hâté de le retirer du milieu des iniquités du siècle, et des périls auxquels les illusions du monde exposent si souvent la conversion la mieux assurée. »

S'élevant à des considérations plus générales, l'orateur montra la source de ce malheur dans le débordement d'iniquités et dans le profond endurcissement d'un siècle orgueilleux et coupable :

« Il n'est que trop évident que l'attentat qui nous a ravi un prince qui faisait notre espoir, n'est pas l'œuvre d'un seul, ni la vengeance d'un homme, mais le résultat d'un système que l'impiété est en possession d'établir par des principes et de démontrer par des exemples. Ce n'est pas un fer criminel, mais mille plumes empoisonnées qui ont causé cette prompte et cruelle mort, que nos larmes ne répareront pas; ce n'est pas un athée, mais

l'athéisme, dont on a laissé dire que nos lois elles-mêmes sont empreintes; l'athéisme prêché, répandu dans les villes et dans les campagnes avec une licence qu'on nomme de la liberté; à peu près, dit saint Augustin, comme celle d'enfans furieux qui brisent tout ce qu'ils trouvent sur leur passage, qui se jettent dans les flammes ou se précipitent dans les ondes, et qui se vantent d'être libres, parce qu'ils courent çà et là sans savoir où ils vont ni ce qu'ils font.

» Qui osera nier que c'est-là la véritable cause de l'effroyable catastrophe qui nous plonge dans le deuil et la consternation, après l'horrible aveu que nous avons entendu? Les princes, les rois, la société, sont-ils quelque chose à celui pour qui *Dieu n'est qu'un mot?*

» Eh quoi, Messieurs, ne le savions-nous pas que l'irréligion tue les rois et renverse les empires? Ne l'avions-nous pas appris déjà par notre expérience? Pouvions-nous ignorer qu'elle ne se repose point; qu'elle ne se délasse d'un forfait qu'en méditant des forfaits plus affreux; que son souverain plaisir n'est pas de les avoir commis, mais d'en inventer de nouveaux; et que, semblable au démon qui l'a engendrée, elle les savoure avec délices?

» O Prince, cher et digne objet de nos larmes! on dit qu'à votre lit de mort vous regrettâtes, en présence des valeureux chefs de l'armée, de n'avoir pu verser votre sang en combattant pour la France : mais, si votre mort lui ouvre les yeux, si elle lui découvre les véritables sources des tribulations qui pèsent sur elle, si elle la détermine à les arrêter et à les tarir, si elle apaise les discordes, si elle réunit les opinions diverses dans un seul sentiment d'amour, si elle affermit le trône; si, en renouvelant sa foi antique, elle régénère, elle sauve cette belle et malheureuse France que vous aimiez tant, ah, Prince! consolez-vous, ne regrettez ni la vie, ni la manière dont vous l'avez perdue : il n'importe le lieu, il n'importe le temps, il n'importe la main, vous aurez servi la patrie plus que vous ne l'eussiez fait à la tête de légions triomphantes, plus que si vous eussiez arrosé les champs de batailles de votre sang généreux...! Vous pouvez dormir le glorieux sommeil de vos pères; car, en mourant, vous aurez remporté la plus éclatante et la plus désirable des victoires! »

Hélas! le parricide du duc de Berri n'a point instruit ses contemporains; et celui qui avait fait avec tant de sensibilité et d'onction l'E-

loge du prince, celui qui avait tiré de l'autorité de son ministère et de la gravité de la circonstance de si utiles leçons, a vécu assez long-temps pour savoir que l'épreuve même d'une Révolution nouvelle n'ouvrirait pas les yeux de la France.

CHAPITRE XIV.

MORT DU CARDINAL DE PÉRIGORD. — Mgr DE QUELEN, TITULAIRE DE L'ARCHEVÊCHÉ DE PARIS. — DISCOURS DE M. JALABERT AU NOM DU CHAPITRE. — RÉPONSE AFFECTUEUSE DU PRÉLAT — Mgr DE QUELEN ET Mgr DE BEAUMONT. — TESTAMENT DU CARDINAL. — VISITE GÉNÉRALE DU DIOCÈSE DE PARIS. — Mgr LE PRINCE DE CROÏ DEVIENT GRAND-ADMÔNIER.

Les forces du cardinal-archevêque de Paris s'épuisaient : il demanda à recevoir l'extrême-onction et le saint viatique. L'archevêque de Trajanople se rendit processionnellement de la métropole à l'archevêché, portant le corps de Notre-Seigneur. Avant de l'administrer au cardinal, le coadjuteur adressa à son vénérable père, avec une émotion profonde, quelques paroles pleines de foi, qui attendrirent les témoins de cette scène touchante. Le calme et la résignation du cardinal montrèrent à

Mgr de Quelen comment meurent les saints évêques.

Au lit de mort, l'archevêque de Paris chargea expressément son successeur de procurer, par tous les moyens en son pouvoir, la conversion et le salut du prince de Talleyrand, son neveu. Cette recommandation de l'archevêque se grava profondément dans le cœur de Mgr de Quelen. Il ne cessa dès lors de demander à Dieu ce salut ardemment désiré: « Tout » ce que vous voulez, Seigneur, s'écriait-il » souvent; mais accordez-moi le salut de M. de » Talleyrand! »

Devenu titulaire de l'archevêché de Paris, le 21 octobre 1821, sa reconnaissance et son humilité lui dictèrent ces belles paroles :

« C'est pour vous faire entendre les accens de la douleur que nous vous parlons pour la première fois, N. T. C. F. Depuis long-temps, des infirmités continuelles, un sensible affaiblissement, de cruelles souffrances, nous avaient avertis de nous préparer à un sacrifice dont la consommation déchire notre ame comme s'il avait été imprévu. Quelqu'inespérée que dût être la conservation d'un père si tendre, d'un pasteur si plein de zèle et de sollicitude, d'un pontife si précieux à l'Église de

France et à ce diocèse, nous osions encore l'attendre de la miséricorde divine. Le Seigneur a vu couler nos larmes, il sait quelle a été la ferveur de nos prières ; mais son adorable Providence a voulu nous l'enlever dans le moment même où il nous semblait le plus nécessaire. Elle a voulu l'exiger de nous cette séparation, que nous eussions retardée, s'il eût été possible, aux dépens de nos années.

» Hélas ! N. T. C. F., quelle tâche il nous laisse à remplir, et comment le remplacer au milieu de vous? Toutefois, soutenu par la grâce du divin Pasteur, nous nous proposons de marcher sur ses traces, d'approcher d'un si beau modèle, si nous ne pouvons atteindre à sa perfection : nous chercherons à vous le rappeler en tout. Confident de ses pensées, nous les avons recueillies avec soin, et nous nous félicitons de n'avoir plus qu'à exécuter les desseins de sa sollicitude, pour acquitter à votre égard la dette sacrée de notre charge pastorale. Nous suivrons le plan qu'il nous a tracé lui-même, les instructions qu'il nous a laissées : en sorte qu'absent il vous gouvernera encore ; il revivra dans celui qu'il appela tant de fois l'*héritier de sa tendresse*. Et que manquera-t-il à notre bonheur mutuel, N. T. C. F.,

sinon que vous nous donniez vos cœurs, comme vous les lui aviez donnés, et que votre reconnaissance envers lui fasse disparaître à vos yeux les différences que nos imperfections ne manqueront pas de laisser apercevoir? »

Le chapitre, précédé des archidiacres et vicaires-généraux, étant allé rendre ses devoirs au nouvel archevêque, M. l'abbé Jalabert lui dit :

« A la mission que vous avez reçue de Jésus-Christ et de l'Eglise se joignent, Monseigneur, deux autres titres qui demeureront toujours chers à nos cœurs : cette estime profonde et constante, cette tendre affection dont votre vénérable prédécesseur vous a tant de fois réitéré la touchante expression, et qu'il vous a, comme par testament, léguées de nouveau, en notre présence, il y a encore si peu de jours; et vos qualités personnelles si élevées, qui feront, sous tous les rapports, revivre Son Eminence dans la personne de Votre Grandeur...»

Mgr de Quelen, si affectueux et si gracieux dans ses reparties, répondit :

« L'hommage que le chapitre métropolitain vient offrir à son nouvel archevêque me coûte bien cher; la perte que nous avons faite

est immense : je suis sûr, Messieurs, que vous partagez ma douleur profonde. Les vertus de Son Eminence, la vénération dont Elle était entourée, lui donnaient une grande facilité pour faire le bien. Ces avantages disparaissent presque tous avec Elle. Il en est un, cependant, qui n'a pas péri : c'est, Messieurs, l'union étroite qui régnait entre vous, et qui vous attachait à Elle. J'ai la confiance que ces sentimens subsisteront toujours, car son cœur est l'héritage le plus précieux qu'Elle m'ait laissé: je le conserve tout entier pour vous. »

Le nouvel archevêque étant allé saluer le roi, Louis XVIII l'accueillit de la manière la plus flatteuse, et lui fit observer qu'il montait sur le siége de Paris à peu près au même âge que l'illustre Christophe de Beaumont. Mgr de Beaumont, né en 1703, devint, en effet, archevêque de Paris en 1746. Tout le monde sait quels étaient la vertu, la régularité et l'attachement invariable de ce grand prélat aux règles de l'Eglise : aussi le rapprochement que faisait le roi était-il singulièrement flatteur (1). Louis XVIII ne prévoyait pas qu'il

(1) Christophe de Beaumont, né au château de La Roque, dans le diocèse de Sarlat, en 1703, contracta

s'établirait plus tard entre les deux archevêques de Paris, une analogie de souffrances qui justifierait, sous un autre rapport, ce rapprochement. Mais qu'était-ce qu'un exil à Conflans, en comparaison des persécu-

dès son enfance, par les soins de sa mère, l'amour de l'ordre, une grande sévérité de mœurs, et un respect profond pour tout ce qui tient à la religion. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il devint chanoine-comte de Lyon, évêque de Bayonne en 1741, et passa à l'archevêché de Vienne en 1745. Louis XV, l'ayant nommé en 1746 au siége de Paris, lui écrivit deux fois vainement pour le faire acquiescer à cette nomination, et le prélat n'obéit qu'à des ordres précis, qu'il regarda comme l'expression de la volonté de Dieu. Tout le monde sait de quelle manière il se conduisit dans ce poste délicat; par quel mélange de douceur et de fermeté son zèle s'opposa tantôt aux progrès alarmans de l'impiété, tantôt aux artifices d'une secte d'autant plus redoutable au repos de l'Église, qu'elle s'opiniâtra à rester en apparence dans son sein, pour le déchirer d'une manière plus sûre. Les principes qui dirigèrent invariablement les démarches de Beaumont, dans ces temps pénibles, lui conservèrent l'estime de ceux mêmes auxquels il croyait devoir opposer toute la résistance du ministère chrétien. Il acheva de la gagner par la tranquillité et l'égalité d'ame avec lesquelles il supporta les divers exils qui furent la suite de son zèle et de son courage. Louis XV eut constamment pour

tions que devait subir Mgr de Quelen?

Le cardinal de Périgord avait fait un testament digne à la fois de sa piété et du tendre intérêt qu'il portait à tous ceux dont il était entouré. Nous en transcrirons deux ar-

lui un attachement tendre et vif. Les Anglais, malgré les préjugés du schisme et de l'hérésie, furent ses admirateurs; le roi de Prusse fit de sa fermeté les plus grands éloges. Après diverses tempêtes, rendu à son diocèse, il s'occupa à maintenir la discipline ecclésiastique avec d'autant plus de vigueur, que le relâchement devenait plus général; à veiller sans cesse sur ses ouailles chéries, à les instruire, à les défendre contre ceux qui se paraient si mal à propos du nom de philosophes; à combattre sans ménagement l'erreur, et à la foudroyer par les instructions les plus éclairées et les censures les plus vigoureuses. On vit à sa mort, arrivée le 12 décembre 1781, un spectacle bien touchant, celui de trois mille pauvres, assiégeant les portes de l'archevêché, demandant un père, et dont les cris et les gémissemens annonçaient la grande perte que la capitale avait faite. On trouva plus de mille ecclésiastiques et plus de cinq cents personnes qui ne subsistaient que des bienfaits de ce digne prélat. C'est surtout aux vierges qu'un souffle contagieux allait flétrir, qu'il prodiguait des soins charitables pour mettre leur vertu en sûreté; il montrait la même sollicitude à l'égard des jeunes gens, pour leur procurer une éducation chrétienne. Sa charité était si riche en ressources, que

ticles particulièrement honorables pour son successeur

« 1° Je prie Mgr l'archevêque de Trajanople, coadjuteur de l'archevêché de Paris, de recevoir mes Pontificaux et autres livres que je

des gens qui le connaissaient peu prétendirent qu'il ne soulageait tant d'infortunés qu'aux dépens de son exactitude à satisfaire ses propres créanciers ; et l'on vit un citoyen riche et vertueux offrir la plus grande partie de sa fortune pour payer, disait-il, les dettes de son archevêque expirant, et pour préserver sa mémoire d'une tache qui aurait pu rejaillir sur la religion : mais il ne tarda pas à être détrompé. Le bon ordre qui régnait dans les affaires domestiques du prélat, son économie, sa frugalité, ses privations personnelles, tout cela empêcha que le trésor où il puisait sans cesse ne fût épuisé. On a de lui un grand nombre d'*Instructions pastorales*, pleines d'onction et de force ; on estime surtout celles où le prélat attaque les erreurs dominantes, et s'élève contre J.-J. Rousseau, contre Voltaire, contre le *Bélisaire* de Marmontel, etc. On a donné le recueil de ses *Mandemens et Instructions pastorales*, en un gros vol. in-4°. Recueil précieux, très-propre à maintenir les bons principes, l'autorité de l'Église, l'orthodoxie, et à démasquer le jansénisme.

Ne croit-on pas, en parcourant cette biographie de Mgr de Beaumont, lire celle de son dernier successeur ?

puis avoir à l'usage du diocèse de Paris, comme un très-faible témoignage de mon estime et de mon amitié. Je remercie le Roi d'avoir bien voulu me l'accorder pour coadjuteur, et je me félicite tous les jours de l'avoir pour adjoint dans l'administration de cet important diocèse, dont la charge était trop forte pour moi, vu mon grand âge et mes habituelles et douloureuses infirmités. Cette réunion pouvait seule me déterminer à accepter cette effrayante charge, que j'avais prié plusieurs fois, et avec les plus vives instances, Sa Majesté de ne pas exiger de mon attachement et de mon dévouement... J'ai la consolation de penser qu'après moi, M. le coadjuteur y fera tout le bien qui lui sera possible et que je désire.

» 2° Je renouvelle à Mgr le coadjuteur mes remerciemens de tout ce qu'il a bien voulu faire, du zèle qu'il n'a cessé de mettre pour m'aider dans le commencement du bien qu'il était possible de faire, pendant le peu de temps que j'ai été archevêque de Paris. Je me félicite tous les jours de l'y avoir pour successeur, bien assuré, d'après ses vertus, son zèle et ses moyens, qu'il y fera tout le bien qui dépendra de lui. »

Une grande pensée avait préoccupé le car-

dinal de Périgord : c'était celle d'une visite générale de son diocèse, et il s'en représentait ainsi les effets (1) : « Jésus-Christ, le sauveur et le rédempteur du genre humain, comme il en est le créateur, étendra sur nous son règne pacifique; sa croix, l'abrégé de son Evangile, ou plutôt son Evangile tout entier mis en pratique, nous couvrira de sa protection; à son ombre, les justes et les pécheurs goûteront les plus doux fruits de la paix. Cette cité trop fameuse, rougie du sang de son roi et de ses prêtres, se lavera dans les eaux de la pénitence; *cette grande Ninive sera détruite* par un renouvellement qui la changera tout entière; après avoir été le centre de tant de maux et le théâtre de tant de crimes, réconciliée avec son Dieu et avec elle-même, *purifiée de ses abominations et de ses souillures, elle s'enorgueillira d'être appelée la cité du juste, la ville fidèle,* et la capitale de la France régénérée. » Le cardinal ajoutait : « Si le Seigneur ne nous laisse pas assez de forces et de temps pour achever l'édifice de... sanctification.., notre successeur bâtira d'une manière non moins solide, et avec la même autorité

(1) Mand. du mois d'octobre 1821.

dont nous sommes revêtu : nous déposerons entre ses mains, nous confierons à sa prudence et à son zèle, le plan et les dispositions de cet édifice spirituel, comme un testament qui nous fera revivre encore long-temps au milieu de vous. » Mgr de Quelen s'empressa d'exécuter ce testament, dont il était chargé *sous la responsabilité de son ame.* Louis XVIII lui témoigna voir avec intérêt cette visite générale, qui promettait d'heureux résultats pour l'ordre et les bonnes mœurs dans l'immense Paris. Dans toutes les paroisses, le nouvel archevêque s'annonça au nom de son prédécesseur, dont le respect et la reconnaissance lui dictaient l'éloge.

En même temps que Mgr de Quelen succédait au cardinal de Périgord sur le siége de Paris, Mgr Gustave-Maximilien-Juste, prince de Croï, alors évêque de Strasbourg, aujourd'hui cardinal-archevêque de Rouen, lui succédait dans la charge de grand-aumônier de France.

CHAPITRE XV.

RESTITUTION DE SAINTE-GENEVIÈVE.

Une grande joie fut donnée à Mgr de Quelen, au commencement de son épiscopat: par l'ordonnance du 12 décembre 1821, l'église fondée par Louis XV en l'honneur de sainte Geneviève, Patronne de Paris, fut de nouveau consacrée à l'exercice du culte divin sous l'invocation de cette sainte.

La destinée de ce monument mérite de fixer l'attention. Digne de la Patronne de Paris, par la perfection de son architecture, il n'était pas entièrement terminé quand la Révolution arriva (1). Un décret du 4 avril 1791 statua que cette église servirait à réunir les cendres des grands hommes qui auraient fleuri depuis l'époque de la liberté. Mirabeau, mort deux jours auparavant, fut jugé le premier

(1) *Ami de la Religion*, t. 30, p. 196.

digne de cet honneur, et ses restes, transportés avec une pompe extraordinaire, furent déposés dans les caveaux. On décerna les mêmes honneurs à Voltaire, et, le 11 juillet, ses restes, transportés de l'abbaye de Scellières, traversaient tout Paris avec un cortége nombreux et qu'on essaya de rendre magnifique. Un décret semblable fut rendu pour J.-J. Rousseau. Le 18 février 1792, l'Assemblée législative ordonna que le monument porterait le nom de *Panthéon français*. Ainsi, à la sainte Patronne de Paris on substituait les héros de la Révolution et les chefs de l'incrédulité. On s'appliqua à enlever ou à dissimuler tous les emblêmes religieux; les belles sculptures qui ornaient les murailles et les voûtes furent dénaturées pour faire place à des signes révolutionnaires. Depuis, le Panthéon reçut des dieux dignes de sa destination nouvelle : Le Pelletier, Marat, Châlier, Fabre, Gasparin, etc., obtinrent successivement les honneurs de la sépulture au Panthéon, où leurs cendres furent portées avec la pompe païenne usitée alors. Cependant, le triomphe de ces illustres révolutionnaires fut court. Mirabeau fut retiré ignominieusement du Panthéon, parce qu'on le soupçonna d'avoir eu, dans ses

derniers jours, des vues favorables à la monarchie. Ses cendres firent place à celles de Marat, que l'on jeta ensuite dans un égoût, tant l'apothéose de ces demi-dieux était peu durable. Leurs honneurs semblent avoir frappé de ridicule et d'opprobre le nom de Panthéon, et l'on dirait que ce bel édifice, honteux lui-même de tant de souillures, hésita s'il resterait debout : le poids du dôme, trop lourd pour les colonnes qui le supportaient, occasionna des crevasses qui firent craindre la chute d'une construction si récente.

Napoléon comprit toute l'absurdité de la dédicace nouvelle du Panthéon, ce qui n'a point empêché ses admirateurs actuels d'en faire une gauche et criminelle imitation. Il rendit son nom à l'édifice : un décret du 20 février 1806 porte textuellement que l'église de Sainte-Geneviève sera terminée et rendue au culte, conformément à l'intention de son fondateur, sous l'invocation de sainte Geneviève : paroles bien remarquables de la part de celui qui, plus tard, persécuta la religion; mais alors il la protégeait.

Les travaux à faire à l'édifice obligèrent d'ajourner cette restitution. Cependant, M. l'abbé

Frayssinous ayant parlé, dans l'Oraison funèbre du cardinal de Périgord, du désir manifesté plusieurs fois par ce prélat de voir l'église de Sainte-Geneviève rendue au culte de l'antique Patronne de Paris, Louis XVIII réalisa un vœu si religieux.

L'impiété s'était flattée d'avoir ravi pour jamais à la religion le monument de Sainte-Geneviève. Avant la Révolution, elle avait manifesté ses vœux à cet égard (1); mais la Religion rentra dans son temple; ses cantiques saints retentirent sous ces voûtes muettes et solitaires; les bénédictions du pontife purifièrent ces murs chargés d'emblêmes révolutionnaires; les reliques de la Patronne de Paris, retrouvées par Mgr de Quelen, y furent exposées à la vénération des fidèles, et le pieux archevêque s'applaudit du triomphe de l'humble bergère.

L'avenir lui réservait une douloureuse compensation.

(1) *Templum augustum, ingens regind assurgit in urbe,*
Urbe et patrond virgine digna domus.
Tarda nimis pietas vanos moliris honores:
Non sunt cœptis tempora digna tuis.
Antè Deo in summd quàm templum erexeris urbe,
Impietas templis tollet et urbe Deum.

CHAPITRE XVI.

L'ARCHEVÊQUE DE PARIS REÇOIT LE PALLIUM.

Le jour de l'Ascension de l'année 1822, l'archevêque de Paris reçut le *pallium* des mains de Mgr Macchi, archevêque de Nisibe, nonce apostolique en France, et aujourd'hui cardinal.

La présence du représentant du Saint-Siége, les honneurs qui lui furent rendus par Mgr de Quelen, si tendrement dévoué à la chaire de Saint-Pierre, le signe de juridiction qu'il était chargé de transmettre, ces rapports heureux entre le chef de l'Église universelle et le chef de l'Église particulière de Paris, tout rendit cette cérémonie imposante.

Les deux prélats assistèrent à la grand'messe, dans l'Église métropolitaine, occupant chacun un des deux trônes du chœur, et entourés de leurs insignes. L'archevêque de Paris, afin

d'honorer le Saint-Siége dans la personne de son nonce, fit porter à ce prélat l'encens, l'Évangile et la paix, avant de les recevoir lui-même. Ce fut aussi le nonce qui bénit le peuple avant le dernier Évangile.

A l'issue de la messe, il se dirigea vers le sanctuaire, et, s'étant assis devant l'autel, il attendit l'archevêque, qui alla se mettre à genoux devant lui. Là, Mgr de Quelen prêta, sur les saints Évangiles, le serment d'usage entre les mains du nonce, qui le revêtit du *Pallium*, en récitant la formule marquée dans le Pontifical.

Les deux archevêques et leur cortége traversèrent ensuite le chœur et la nef, bénissant l'un et l'autre le peuple, qui prenait une part religieuse à cette cérémonie.

Nous insistons à dessein sur les témoignages de respect rendus par l'archevêque de Paris au Pontife romain. Pie VII, Léon XII, Pie VIII, Grégoire XVI, le trouvèrent également prêt à défendre, jusqu'au dernier soupir, les droits de l'Église mère et maîtresse de toutes les autres.

La plus grande douleur qu'eût pu éprouver Mgr de Quelen, eût été de déplaire au vicaire de Jésus-Christ.

CHAPITRE XVII.

IL PROPAGE LA DÉVOTION AU SACRÉ-COEUR DANS LE DIOCÈSE DE PARIS.

La dévotion au Sacré-Cœur, maintenant répandue dans presque toutes les Églises du monde catholique, et solidement expliquée par Mgr Besson, évêque de Metz, qui en a démontré l'utilité et la légitimité, fut propagée par Mgr de Quelen dans le diocèse de Paris.

Cette dévotion et celle à l'Immaculée-Conception de Marie, que le pieux archevêque ne propagea pas avec moins d'ardeur, lui apparaissaient comme une sauvegarde pour son troupeau.

Plus les dangers augmentent pour la foi, plus l'Église multiplie les ressources pour ses enfans. Il était digne de l'évêque d'une ville où tant d'outrages sont prodigués à Jésus-Christ, de chercher à le dédommager des irrévérences et des sacriléges qui se commettent envers le Sacrement de l'Autel.

CHAPITRE XVIII.

LES PAIRS ECCLÉSIASTIQUES S'ABSTIENNENT DE VOTER LA LOI DU SACRILÉGE. — L'ARCHEVÊQUE DE PARIS ÉMET UNE OPINION CONTRAIRE A LA CONVERSION DES RENTES.

La Restauration n'avait pas cru que les intérêts matériels de la société dussent être exclusivement représentés dans le système constitutionnel auquel elle avait soumis la France. Les intérêts moraux étaient représentés à la Chambre des Pairs par leurs organes naturels, les évêques ; et les honneurs de la pairie allèrent chercher le chef de l'Église de Paris.

Nous ne suivrons pas Mgr de Quelen dans toutes les discussions où sa parole persuasive éclaira la religion de la noble Chambre. Toutefois, nous nous arrêterons à deux questions, parce qu'elles dominèrent un moment l'attention publique.

La première avoit pour objet les délits commis dans les églises ou à l'occasion de l'exercice des cultes : il s'agit de cette loi, dite *du Sacrilége*, contre laquelle s'éleva une société qui avait presque cessé d'être chrétienne, et qui prenait pour de l'humanité tolérante le lâche abandon de la foi de ses pères.

Lorsque la délibération fut terminée sur les divers articles du projet, et qu'on se prépara à voter sur l'ensemble, l'archevêque de Paris obtint la parole (1). Il s'était demandé, dit le noble pair, s'il était convenable qu'un évêque exprimât son opinion sur une loi où la peine de mort était prononcée. Ses hésitations avaient été remarquées par tous ceux qui siégeaient dans la Chambre, revêtus du même caractère. Ministres d'un Dieu qui n'est venu sur la terre que pour sauver et non pour perdre, devaient-ils provoquer les sévérités de la loi ou même y donner leur assentiment? Leur divin Maître ne leur avait-il pas en quelque sorte prescrit lui-même de s'en abstenir, en leur signalant l'incertitude des jugemens humains, par ces

(1) Séance du 1er mai 1824. (*Moniteur universel* du 5 mai.)

paroles mémorables : *Nescitis cujus spiritus estis?* Cependant, le zèle de la Religion leur prescrivait, d'une autre part, de ne pas négliger ce qui pouvait intéresser sa gloire. Ils ont pensé, ajoute l'archevêque, qu'ils concilieraient ce double devoir en s'interdisant, sur la nature des dispositions pénales, toute réflexion qui eût pu contraster avec l'esprit de douceur et de charité qui doit être celui d'un disciple de Jésus-Christ, et en ne s'occupant que de ce qui pouvait donner à la loi le caractère religieux qui lui convient. Ils remercient la Chambre de l'attention bienveillante qu'elle a prêtée à leurs paroles, et de la faveur avec laquelle elle a bien voulu accueillir quelques-unes de leurs réclamations. Dans leur pensée, il en était une qui n'eût pas été inutile pour compléter le système de la loi. L'insertion dans un de ses articles du mot de *sacrilége* eût peut-être signalé, mieux encore que la disposition adoptée, l'indignation profonde que faisait éprouver à la Chambre l'idée d'une profanation impie; elle eût peut-être inspiré plus d'horreur pour un tel crime, et honoré d'un plus solennel hommage la vérité de notre Religion et de ses mystères. Mais c'était aux criminalistes profonds que la Chambre compte

dans son sein, qu'il appartenait de fixer la limite entre les définitions légales du crime et l'expression du sentiment religieux. Les évêques ne peuvent que se féliciter des améliorations réelles que le projet a reçues dans le cours de la discussion. Maintenant qu'elle est arrivée à son terme, et que la Chambre va se prononcer, par une délibération définitive, sur un projet dont quelques dispositions sont rigoureuses, ils croient devoir lui demander la permission de s'abstenir d'un vote qui, s'il ne peut s'assimiler à un jugement capital, s'en rapproche cependant sous certains rapports, de manière à leur inspirer le désir de n'y point participer.

Rien de plus convenable que cette protestation mesurée contre l'exclusion du mot de *sacrilége*, dans une loi de cette nature, faite par des catholiques pour un pays catholique. Rien de plus conforme à la charité pastorale que le scrupule qui empêche des évêques de voter une pénalité irréparable.

L'archevêque de Paris a été accusé d'avoir fait, sous la Restauration, une opposition inopportune : cela prouverait, tout au plus, qu'il n'a été, à aucune époque, le courtisan du Pouvoir.

Pour juger sa conduite politique, il faut se placer à son point de vue.

Sur la question de la conversion des rentes, par exemple, on peut adopter une autre opinion que la sienne; mais on doit respecter les motifs de cette opinion, résultat d'une position spéciale.

Alors même que la question de la conversion des rentes n'offrirait pas un intérêt actuel, nous analyserions le remarquable Discours de Mgr de Quelen (1), parce que l'ame de l'évêque s'y réfléchit tout entière.

« Lorsque les bontés du Roi l'appelèrent à l'honneur de siéger dans cette chambre, le noble pair s'est promis de ne jamais oublier que le caractère dont il est revêtu, et son titre de premier Pasteur de cette capitale, l'obligent à la plus grande réserve sur les choses purement politiques; et il a dû prendre la résolution de ne rompre le silence que dans les circonstances où les intérêts de la Religion en général, ou ceux de son diocèse en particulier, lui commanderaient d'élever la voix. Aussi se serait-il abstenu de prendre part à

(1) Séance du 31 mai 1824. (*Moniteur universel* du 1er juin.)

une discussion si importante et déjà si approfondie, s'il n'y avait été poussé par le sentiment et entraîné par le besoin d'acquitter un devoir.

» Il commencera par avouer, sans honte et même sans modestie, que le projet passe tout-à-fait ses conceptions. Plusieurs, en faisant un pareil aveu, croiront peut-être y trouver un motif légitime d'opposition. D'autres y trouveront, au contraire, une raison suffisante d'adopter le projet, et de donner au Gouvernement du Roi les moyens qu'il réclame pour alléger les charges de l'Etat, guérir des plaies envieillies, et préparer de nouvelles ressources pour l'avenir. Si leur vue n'est pas assez pénétrante pour apercevoir tous ces avantages, ils penseront que, placés sur la hauteur, les dépositaires du Pouvoir ont découvert au loin des résultats que tous les yeux ne peuvent atteindre, et ils s'en fieront, pour rassurer leur conscience, sur des talens justement reconnus et sur une probité qui n'a pas besoin d'éloges. Les ministres peuvent se tromper, diront-ils; mais nous ne sommes pas infaillibles, et dans l'incertitude nous pouvons nous en remettre aux principes et à l'habileté de ceux qui veillent au salut de tous.

Ainsi peut raisonner celui qui, à la fin de la discussion la plus solennelle, demeure encore dans un véritable doute sur cette longue série de questions qui viennent en foule s'offrir à sa pensée.

» La loi est-elle juste, ne l'est-elle pas? si elle est juste dans son principe, l'est-elle aussi dans le mode qu'elle emploie? Quand elle le serait également sous ces deux rapports, une justice rigoureuse n'est-elle pas communément appelée une injustice? Le rentier qui ne connaît ni les spéculations du commerce ni le jeu de la bourse, qui ne subsiste que de son revenu, qui a arrangé en conséquence son plan de vie, ne verra-t-il pas dans la réduction un trouble, un bouleversement, une sorte de révolution dans son existence et dans celle de sa famille? Le noble pair ne rappellera ici les mots d'affection et de désaffection que pour s'affliger d'avoir vu traiter avec tant de sévérité un orateur qui n'avait, à son avis, employé ces expressions qu'avec la précaution convenable et sans qu'elles pussent être regardées en aucune façon comme un appel à l'indifférence. Quoi qu'il en soit, l'utilité générale, qui devrait l'emporter sur des malheurs particuliers, est-elle bien reconnue? tous les

financiers, tous les publicistes sont-ils d'accord sur les résultats? l'usure, les spéculations de l'agiotage, la cupidité seront-elles réprimées? Quelle sera l'influence de la mesure sur le luxe et la consommation? Enfin, cette loi, toute juste, toute morale, toute monarchique qu'on la suppose, était-elle opportune, nécessaire, et tellement urgente que le temps, ce grand maître, ne pût rien nous apprendre de meilleur, et que c'eût été une faute condamnable que de manquer l'occasion? Toutes ces questions, sans doute, sont ardues, et ce ne sont pas les seules que la loi présente à résoudre.

» Cependant, quelques difficultés qu'elles présentent, ce ne saurait être le cas d'appliquer ici cet adage : *Dans le doute, abstiens-toi.* Il faudrait, pour s'abstenir, que l'on pût, avec quelque espoir d'être écouté, dire au ministre : Donnez-nous un peu de rémission ; nous vous entendrons encore là-dessus une autre fois à la session nouvelle, *audiemus te de hâc iterùm ;* et combien de consciences ne seraient pas soulagées par cette remise?

» Mais il ne faut pas s'abuser : une décision est nécessaire. On ne peut, cependant, en chercher les motifs, comme disent les logi-

ciens, dans les entrailles de la chose, puisqu'on n'y trouve que doute et incertitude, et l'on conçoit qu'en pareil cas on se trouve conduit à suppléer au vote de conviction par le vote de conscience, et à s'abandonner à la providence d'hommes à qui la Providence éternelle a départi autant de talens que de vertus.

»Quant au noble pair, il a cherché de bonne foi la solution de ces questions épineuses : mais son esprit s'est abîmé dans les calculs, son imagination s'est noyée dans les chiffres, son jugement s'est arrêté devant les élévations ou les profondeurs de la politique. Son cœur seul est resté libre et n'a point varié. Il a suivi dès le principe ce que la loi avait de plus clair et de plus positif, ce qui a frappé sur-le-champ tous les bons esprits.

»Chacun convient, en effet, et à cet égard tous les défenseurs même de la loi sont d'accord avec ses adversaires, chacun convient que la mesure pèse, avec plus de sévérité et avec moins de dédommagement, sur une classe intéressante à bien des titres, et qu'il appartient au noble pair plus qu'à tout autre de défendre, à raison des liens sacrés et indissolubles qui l'attachent à cette capitale où se feront

plus particulièrement sentir les rigoureuses conséquences de la loi. Personne, pas même le propriétaire foncier ou le contribuable, ne conteste qu'il n'y ait une classe de rentiers qui doive souffrir plus que les autres de la mesure proposée. On s'apitoie sur leur sort, on les exhorte à la patience, on insinue même que leur condition peut être allégée ; mais on ne veut s'engager à rien, et l'on persiste à ne considérer que les masses. C'est donc à ceux qui sont admis dans les plus secrets détails et qui descendent chaque jour dans le vallon des larmes, à réclamer avec insistance les moyens de remédier aux infortunes que leur position leur révèle. C'est dans le seul intérêt de la classe malheureuse des petits rentiers que le noble pair s'est décidé à prendre la parole.

» Loin de lui la pensée de grossir jamais par système les rangs de l'opposition ou de rechercher une vaine popularité. Avocat et tuteur-né des pauvres, il a cru qu'il était de son devoir d'implorer, sinon la justice, du moins l'humanité de la chambre, et de réclamer pour eux le bienfait de cette loi impérieuse du malheur, devant laquelle, ainsi que l'a dit le rapporteur de la Commission, les

principes peuvent bien fléchir quelquefois.

» En réclamant pour la classe qui souffre le plus, il est loin toutefois de rester indifférent aux intérêts de ceux qui sont plus aisés, et il regrette d'autant plus de les voir atteints par la mesure, que le retranchement de leur superflu pourra bien affecter d'une manière sensible le nécessaire des pauvres. On a dit que la réduction des rentes ne ferait fermer ni un théâtre ni une guinguette : cela peut être vrai, et il est possible aussi que ceux dont le noble pair plaide la cause ne connaissent ni l'un ni l'autre. Mais ne peut-on pas craindre que la loi ne fasse fermer plus d'une bourse ouverte aux pauvres, et que les aumônes n'éprouvent aussi, comme les rentes, la diminution d'un cinquième ?

» Au surplus, lorsqu'on supplie, il ne faut pas se montrer exigeant, et le noble pair se borne à présenter un amendement qui tendrait à excepter de la mesure les rentes au-dessous de mille francs, et celles qui déjà auraient subi la réduction, avec cette réserve que toute transmission de ces rentes, soit à des étrangers, soit en ligne collatérale, les ferait rentrer dans la loi générale. La Chambre ne croira pas sans doute qu'une mesure

de finances soit comme un jugement criminel d'où toute miséricorde doit être bannie, et que ce soit ici le cas d'appliquer cette maxime absolue : *Tout ou rien.* Elle se souviendra que la première qualité de la loi est la Bonté, et que la Justice ne vient, pour ainsi dire, qu'à sa suite : *Lex est præceptum bonum, justum et stabile.* Elle prononcera sur la réclamation que le noble pair a cru devoir lui présenter; et, si son cœur s'est trompé, loin de lui faire un crime de son erreur, on le plaindra, comme on plaint (pour parler avec Fénelon) une mère à qui l'on pardonne l'égarement de sa raison, lorsqu'il s'agit de sauver ou seulement de secourir les objets de sa tendresse. »

En présence des ménagemens infinis de ce Discours, et tout en convenant qu'il constituait un acte d'opposition à une mesure d'un grand intérêt politique, n'est-on pas en droit de s'étonner que l'archevêque de Paris ait été accusé de fronder imprudemment le Pouvoir, lui qui se bornait à déposer à ses pieds les doléances de son peuple ? N'est-on pas en droit de s'étonner, dans un autre sens, que le Pasteur qui ne craignait point de se compromettre pour son troupeau, et d'encourir

presque une disgrâce pour lui épargner une douleur, ait été plus tard traité en ennemi par ce peuple oublieux de sa tendresse et de son dévouement?

Digitized by Google

CHAPITRE XIX.

L'ARCHEVÊQUE DE PARIS EST REÇU MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Mgr de Quelen fut reçu membre de l'Académie française, dans la séance du 24 novembre 1824.

Une foule nombreuse et choisie attendait avec intérêt le Discours du prélat. Il le lut avec autant de modestie que de dignité et de grâce (1).

Ce ne sont point ses titres littéraires, dit-il, que l'Académie a voulu récompenser : elle ne s'est sans doute proposé que d'honorer la Religion dans la personne de son ministre. L'archevêque rappelle que deux de ses prédécesseurs, Mgr de Péréfixe et Mgr de Harlay, ont tous deux fait partie de l'Académie; mais ces noms même lui paraissent établir une comparaison redoutable pour lui. De là, il passe à l'éloge du cardinal de Bausset dont il vient

(1) *Ami de la Religion*, t. XLII, p. 76.

occuper le fauteuil. Il parle de cet illustre prélat avec l'accent d'une haute admiration et d'un profond attachement. Laissant au directeur de l'Académie le soin d'apprécier les titres littéraires du cardinal, il peint surtout son noble caractère et les honorables sentimens empreints dans ses plus beaux ouvrages. Toutefois, il apprécie, avec autant de justesse que de goût, le mérite des deux principales productions de M. de Bausset, et termine par un éloquent morceau en faveur de la Religion.

M. Auger répondit à ce Discours, si remarquable par l'élégance du style, en établissant les titres académiques du récipiendaire : l'*Oraison funèbre* de Louis XVI, celle du duc de Berri, et plusieurs autres Discours, parmi lesquels l'orateur fit allusion à celui que l'archevêque avait prononcé sur la question de la rente.

L'Académie française s'est toujours honorée du choix de Mgr de Quelen, et, en députant deux de ses membres à l'illustre archevêque dans sa maladie dernière, pour lui exprimer son intérêt, elle a prouvé qu'elle ne méconnaissait point l'alliance des Lettres et de la Religion.

CHAPITRE XX.

L'ARCHEVÊQUE DE PARIS ASSISTE AU SACRE DE CHARLES X.—DISCOURS QU'IL ADRESSE AU ROI LORS DE L'ENTRÉE DE CE PRINCE A PARIS.

Louis XVIII estimait Mgr de Quelen. Ce qu'il savait du grand courage du prêtre, qui avait osé dire la vérité au persécuteur de Pie VII, l'avait disposé à seconder les vues bienveillantes du cardinal de Périgord, et à élever successivement jusqu'au siége de Paris l'un des plus dignes successeurs des Denis et des Marcel. Le Roi mourut : Charles X lui succéda.

L'archevêque de Paris se rendit à Reims pour le sacre du nouveau Roi. Il l'y vit, prosterné au pied de l'autel, recevoir dans un recueillement profond la consécration royale, et avec elle l'abondance des grâces que le Seigneur réserve aux princes religieux et fidèles : rosée de dons excellens qui, du monarque, devait descendre jusqu'au plus faible

sujet, et qui, du chef, devait découler jusqu'aux extrémités du corps social, portant partout, avec une vie nouvelle, une nouvelle joie et de nouvelles consolations (1).

Lorsque le Roi, de retour dans sa capitale, se présenta, le 6 juin 1825, à la métropole, l'archevêque de Paris le harangua en ces termes :

« Sire, la consécration royale n'est point aux yeux de la foi une simple cérémonie significative des droits du souverain et du devoir des sujets. Instituée par Dieu lui-même, elle opère ce qu'elle signifie. Celle que Votre Majesté vient de recevoir aura la double vertu de vous faire régner avec sagesse et de nous faire obéir avec honneur.

» Aussi, tandis que *le Roi se réjouit dans la force de Dieu* et dans les grâces qui lui ont été communiquées par l'onction sainte, le peuple tressaille d'allégresse à la vue des bénédictions et des douceurs qui doivent rejaillir sur lui, à cause de la piété profonde de son Roi ; et le chrétien consolé contemple avec attendrissement, dans votre personne sacrée, l'Ange que le Seigneur envoie à son Église et

(1) Mand. du 1er juin 1825.

l'Évêque qu'il établit au dehors pour protéger sa marche et faciliter son pélerinage. »

Est-il possible d'exprimer de plus nobles sentimens avec un plus grand bonheur d'expressions?

Mgr de Quelen était bien profondément dévoué à ces Bourbons, auxquels *il obéit* toujours *avec honneur*, et qu'il lui eût été si doux de voir *régner* constamment *avec sagesse*. Mais l'esprit de Révolution, propagé par les mille voix de la Presse affranchie de toute censure, allait fomenter le mécontentement des peuples, et, corrompant l'atmosphère même où respirait la royauté, il allait la frapper de cet esprit de vertige et d'erreur,

De la chute des Rois funeste avant-coureur.

CHAPITRE XXI.

VOYAGE EN ITALIE.

L'AFFAIBLISSEMENT de la santé de Mgr de Quelen, lui ayant rendu toute application pénible, fit juger qu'il avait besoin de la distraction d'un voyage. Il se décida pour l'Italie.

Outre l'intérêt de ce voyage sous le rapport des monumens et des arts, il était naturel qu'il désirât satisfaire sa piété en visitant le tombeau des Apôtres et tous les lieux célèbres par tant de religieux souvenirs; il était naturel qu'un évêque désirât déposer ses hommages aux pieds du Chef de l'Eglise; et la circonstance du Jubilé était seule une raison fort légitime pour attirer à Rome un prélat, heureux de prendre part aux grâces abondantes que l'Église ouvrait en ce moment aux pasteurs et aux fidèles (1).

(1) *Ami de la Religion*, t. XLIV, p. 248.

Mgr de Quelen quitta Paris le 13 juin 1825, accompagné du vénérable abbé Desjardins, son ami, et de M. Borderies, mort évêque de Versailles.

Deux accidens, en retardant son voyage, alarmèrent d'abord la tendre affection de ses diocésains. Le 27 juin, il arriva à Rome, et assista, le jour de saint Pierre, aux cérémonies de la fête du Prince des Apôtres.

« Nous n'avons, écrivit-il le 9 juillet à Paris, nous n'avons qu'à rendre grâce à Dieu du succès de notre voyage..... Aujourd'hui nous avons rempli les conditions prescrites pour gagner le Jubilé, et nous espérons l'avoir gagné. Je n'ai pas besoin de vous dire que tout le diocèse de Paris nous était présent, et Dieu m'est témoin qu'il ne s'est pas passé un seul jour où je n'aie cherché à intéresser en sa faveur tant de saints et de saintes dont la mémoire est ici toute vivante.

» Ce que je ne veux pas vous laisser ignorer non plus, c'est la cordialité, la bienveillance, les attentions, les prévenances et jusqu'aux délicatesses dont nous avons été et dont nous sommes ici continuellement l'objet. Le Saint-Père, qui nous a accueillis avec tant de bonté, a voulu nous faire sortir de notre hôtel pour

nous loger dans un palais tenant au séminaire dit l'Apollinaire. On a pourvu à tous nos besoins avec recherche; il a fallu nous laisser faire, et ne conserver d'empire que sur notre cœur pour sentir tous les mouvemens de la reconnaissance, car nous n'avons pas assez de nos lèvres pour l'exprimer...

» Nous espérons être à Paris vers le 12 août, pour y célébrer la grande fête de Marie. Je me rappelle au souvenir de tous ces Messieurs du conseil, du chapitre et du clergé. J'ai déjà mis leurs hommages, avec les miens, aux pieds du Saint-Père, et j'ai reçu sa bénédiction pour nous tous; je la prendrai de nouveau en partant. Il me tarde déjà de revenir, et je n'aspire qu'à retourner *ad oves mihi commissas,* pour leur rendre, selon les forces que Dieu voudra me donner, tous les bons offices qu'elles ont droit de réclamer de moi.»

Un trait montrera tout à la fois les prévenances dont l'archevêque de Paris fut l'objet à Rome, et à quel degré était porté le sentiment d'estime qui lui attirait de si délicates attentions.

Léon XII se fit apporter les gravures représentant les principales cathédrales du monde chrétien. S'arrêtant à celle de Notre-Dame

de Paris, il voulut qu'on figurât par une illumination la façade de cette métropole, et, grâce à cette ingénieuse invention de la bonté du Saint-Père, il fut donné à Mgr de Quelen de retrouver Paris dans Rome.

Mgr de Quelen visita Naples. Il obtint ensuite une nouvelle audience de Léon XII, qui, en témoignage de bienveillance, lui fit remettre de sa part deux bustes de saint Pierre et de saint Paul, travaillés sur le modèle de ceux qui se conservent dans l'église de Saint-Jean-de-Latran. Ces bustes, en bronze doré, étaient portés sur un socle en marbre et enrichis d'une portion des reliques des deux saints apôtres. Les deux grands-vicaires, qui accompagnaient l'archevêque, reçurent du Souverain Pontife des reliques précieuses. De retour à Paris, le 11 août, le prélat voulut que son chapitre entrât en participation du bienfait qu'il avait reçu de Léon XII. Le 27 novembre, il lui remit les deux bustes, en les confiant à sa garde perpétuelle dans le trésor de Notre-Dame.

CHAPITRE XXII.

LITIGE ENTRE LA JURIDICTION DE L'ORDINAIRE ET LA GRANDE-AUMÔNERIE.

Le Vicaire-général de la Grande-Aumônerie, devenu archevêque de Paris, avait, sur les droits et les attributions du Grand-Aumônier de France, sur la nature et l'étendue de la juridiction qu'il pouvait exercer, conçu les doutes élevés à plusieurs époques par ses prédécesseurs.

La réunion, dans la personne du cardinal de Périgord, de l'archevêché de Paris et de la Grande-Aumônerie prévint tout conflit entre les deux juridictions. Mais, lorsqu'elles se trouvèrent confiées à des mains différentes, et en quelque sorte mises en présence l'une de l'autre, les difficultés surgirent.

L'exemple de réclamations contre des prérogatives qui n'avaient pas toujours semblé aux précédens archevêques appuyées sur des titres assez solides, fit naître des scrupules

chez leur successeur, et des discussions eurent lieu à l'occasion d'établissemens placés récemment sous la surveillance du grand-aumônier.

On jugea dès lors nécessaire d'en venir à un arrangement qui fixât les limites des deux autorités, dissipât toutes les inquiétudes, et prévînt pour l'avenir tous les embarras.

L'intervention du Siége apostolique, désirée de part et d'autre, eût été le moyen le plus naturel comme le plus efficace d'obtenir une solution. Mais on se borna à la médiation d'un évêque, que le Roi chargea de terminer cette affaire, et qui, s'aidant des conseils de plusieurs prélats, concerta un arrangement que vint autoriser un règlement du 25 janvier 1826, favorable à la juridiction de l'Ordinaire.

Les difficultés que nous venons d'indiquer placèrent un moment Mgr de Quelen dans une position pénible vis-à-vis de la cour, où tous ne rendaient pas un égal hommage à la pureté de ses intentions. L'un des points litigieux se rattachait à la Chapelle expiatoire. Pour donner la mesure de la bonne volonté dont il était animé, tout en n'abandonnant pas les droits qu'il devait transmettre intacts à ses

successeurs, il offrit, si Madame la Dauphine lui indiquait *directement* un chapelain, de conférer aussitôt des pouvoirs. En effet, le chapelain fut indiqué; l'archevêque l'agréa et lui donna mission.

Voilà l'une des épreuves passagères qui préparèrent Mgr de Quelen à la grande épreuve de l'avenir.

CHAPITRE XXIII.

MONUMENT EXPIATOIRE A LOUIS XVI.

La manifestation la plus hardie que la Restauration se soit permise en faveur des principes qui n'auroient pas dû cesser d'animer sa politique, est sans contredit la pose de la première pierre d'un monument expiatoire à Louis XVI.

Ce monument était voté par les Chambres depuis plusieurs années : enfin, l'ordonnance du 27 avril 1826 en détermina l'érection.

La Restauration, dont des conseils ennemis et une faiblesse malheureuse de caractère entretenaient les inquiétudes, reculait devant une cérémonie qui pouvait provoquer les protestations de l'émeute. Mais l'archevêque de Paris connaissait son peuple, aux yeux duquel on ne l'avait point encore calomnié, sur lequel il exerçait un grand ascendant moral, et il répondit de tout. La

cérémonie religieuse devait protéger la cérémonie civile, en l'accompagnant.

L'archevêque de Paris pouvait répondre de son peuple. C'était l'année sainte du Jubilé: temps de propitiation et d'indulgence, où la Religion retrouve tout son empire sur les esprits; temps où une indicible joie pénétrait Mgr de Quelen, à la vue de la multitude qui remplissait les églises, qui environnait les tribunaux de la pénitence, et qui allait ensuite se presser autour de l'autel pour participer au banquet sacré. Il pouvait répondre de son peuple, en présence de « ces réunions immenses de chrétiens, tantôt écoutant la parole divine avec une avidité insatiable (1); tantôt traversant avec un imperturbable recueillement les rues et les places de la bruyante cité, pour accomplir les conditions imposées à leur piété aussi généreuse que docile; tantôt, en des jours plus solennels, rangés avec ordre comme une milice sacrée sous l'étendard de la Croix, animés par les plus augustes exemples, suivant les pas de leurs pasteurs et de leurs guides, faisant retentir les airs des cantiques de la pénitence, et prolongeant les saintes invocations

(1) Mand. du 11 août 1826.

de l'Eglise. » Majestueuses expiations, où les larmes du repentir se mêlaient à celles de l'innocence, où, par les mérites de l'Homme-Dieu et en présence des vénérables instrumens de sa rédemption surabondante, la Justice et la Paix venaient s'embrasser!

Un Mandement annonça la cérémonie expiatoire qui aurait lieu, sur la place Louis XV, le 3 mai, jour de l'Invention de la sainte Croix :

« Un monument d'expiation... va être enfin élevé à la mémoire de la royale victime que les passions en délire arrachèrent à notre amour. Il doit être érigé sur cette place elle-même où parut tant de calme après tant d'agitations, tant de douceur à côté de tant d'injustices, tant d'héroïsme au milieu de tant d'infortunes; mais aussi où la foi se montra si grande aux jours de l'impiété, et la charité si forte contre les flots soulevés de la tribulation, que du haut de la chaire pontificale le vénérable pontife qui gouvernait l'Eglise ne craignit pas de prévenir, par son opinion particulière, le jugement du saint Siége apostolique, en appelant « martyr un Roi à qui Dieu » avait donné la constance dans la persécution » et la victoire dans la mort. » *O dies Ludo-*

vico triumphalis! cui Deus dedit in persecutione tolerantiam, et in passione victoriam.

» Avant que le travail et les arts prissent possession de cette enceinte d'où le *Fils de saint Louis montant au ciel* laissa tomber une *couronne fragile* pour recevoir en échange un *diadème de lis immortels, tissu de la main des anges,* nous avons *demandé,* N. T. C. F., nous avons *obtenu,* qu'il fût permis à la Religion de venir arroser de ses larmes une terre déjà consacrée par le malheur et la vertu, et de sanctifier, par ses bénédictions et ses prières, les fondations d'un monument qu'elle aura le droit de présenter à l'innocence comme un objet de consolation, au repentir comme un gage de réconciliation parfaite, à tous comme un renouvellement de ce grand précepte du christianisme, proclamé sur une croix, répété sur un échafaud, et qui devait faire un jour tomber la France en pleurs aux genoux des Bourbons, comme il a fait tomber l'univers aux pieds de Jésus-Christ. »

Cette cérémonie, si propre à inspirer à tous des pensées de Religion et de concorde, s'accomplit, en effet, sans troubles sous la garantie de la Croix.

On aurait dû savoir gré à l'archevêque de

Paris, alors si populaire, d'avoir mis sa popularité à la disposition du Pouvoir, pour faciliter un acte qui étoit une véritable déclaration de principes : quelques esprits s'effrayèrent, au contraire, de la puissance morale que ses vertus lui avaient acquise, comme on prendrait ombrage d'une autorité rivale !

Le monument expiatoire n'a point été achevé. A sa place se dresse aujourd'hui l'Obélisque de Luxor, sévère monument emprunté à la terre des tombeaux, dont la tristesse séculaire perpétue le deuil sur le lieu où périt Louis XVI, et dont le sommet indique le Ciel qui reçut le Roi martyr.

La place du meurtre a reçu le nom de *Place de la Concorde*, comme pour inviter les Français à se réconcilier, en mémoire du prince qui pardonna à ses bourreaux:

La Providence n'est-elle pas admirable d'avoir fait élever, par la main de la Révolution de 1830, le monument que la Restauration n'avait pas su terminer, et d'avoir imposé à cette seconde Révolution, qui se disait mandataire de la première, la réparation morale du 21 janvier ?

CHAPITRE XXIV.

ÉLECTIONS DE L'ANNÉE 1827.

La Révolution arrivait à ses fins. En vertu de l'ordonnance du 5 novembre 1827, la Chambre des Députés fut dissoute, et des élections générales eurent lieu dans le royaume. A cette occasion, et par le pressentiment d'un grand danger pour la Monarchie, l'archevêque de Paris ordonna une Neuvaine de prières. La confiance dans le Dieu qui tient en sa main le sort des nations éclate dans le Mandement qu'il publia à cette époque mémorable :

« Si c'est un devoir recommandé *avant toutes choses* par l'apôtre saint Paul, *qu'il se fasse des supplications, des prières, des instances et des actions de grâces pour les rois et pour tous ceux qui sont élevés en dignité*, afin que, Dieu leur faisant la grâce de bien user

de l'autorité qu'il leur a confiée, *nous menions une vie aussi paisible que sainte*, il est des temps, il est des circonstances qui appellent les chrétiens à remplir ce devoir avec un redoublement de ferveur et de zèle.

» Déjà vous nous avez compris, N. T. C. F.; peut-être que vous nous avez prévenu. Il n'est pas une ame pieuse parmi vous, qui, dans ce mouvement général donné du haut du trône à tout un royaume, n'ait porté ses regards et ses vœux vers cette Providence éternelle qui tient en sa main le sort des nations, qui prépare elle-même et dirige tous les événemens selon ses desseins, qui sait employer à l'accomplissement de ses volontés des instrumens souvent aveugles, et qui peut faire servir les passions les plus redoutables des hommes à la manifestation de ses plus grands bienfaits.

» Nous devons seconder les désirs de votre foi, N. T. C. F.; nous devons encourager votre confiance, et l'affermir. *Nul n'a espéré au Seigneur, et a été confondu dans son attente*; c'est l'oracle de l'Esprit saint, et il l'a justifié pour nous en mille manières : renouvelons-nous donc dans ces sentimens; purifions nos cœurs; anéantissons-nous devant la

majesté suprême qui *ne voit que de loin les superbes,* mais qui *regarde favorablement les humbles :* dans cet état, venons *demander sans hésiter* à la miséricorde divine de présider à l'élection générale des députés du royaume. Tandis que les uns se confieront dans les ressorts de la politique, les autres dans l'arrangement de leurs calculs, ceux-ci dans la promptitude des communications, ceux-là dans le pouvoir de l'influence, nous, pour qui va se passer cette grande action (car *tout est ici-bas pour les élus ; tout contribue au bien de ceux qui aiment Dieu*), nous qui n'avons d'autre part à y prendre que par la prière et les larmes, nous invoquerons le Seigneur Dieu de bonté; nous mériterons ainsi qu'il nous relève pleins de joie et pénétrés de reconnaissance à la vue du nouveau secours qu'il aura envoyé, et du salut qu'il nous annonce.

» Daigne ce Dieu unique et tout-puissant, qui confondit autrefois le langage des hommes, pour les disperser ensuite en peuples différens, et fonder les diverses sociétés, réunir aujourd'hui toutes les opinions pour le maintien de la foi, l'affermissement du trône, la perpétuité de la paix et la gloire de la France ! »

La justice de Dieu, suspendue sur nos têtes,

permit aux passions de prévaloir sur les véritables intérêts de la France. Les hommes d'Etat imprudens qui avaient voulu la dissolution d'une majorité fidèle, virent bientôt se former contre eux une majorité menaçante; et au long ministère de M. de Villèle, d'où aurait pu sortir le salut du royaume, succéda le ministère de M. de Martignac, qui, effrayé de la force qui l'entraînait, s'écria que la France marchait à grands pas vers l'anarchie.

CHAPITRE XXV.

LICENCE DE LA PRESSE. — RÉCLAMATION DE Mgr DE QUELEN DANS L'INTÉRÊT D'UN CURÉ DE PARIS. — RÉCLAMATION DU CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

La Presse, instrument le plus actif de la Révolution dont elle propageait les fausses doctrines, redoublait de violence. C'est en discréditant les personnes qu'on espérait dépopulariser les principes dont elles étaient l'expression : tactique bien vieille, mais employée toujours avec succès.

Or, de toutes les classes de la société, le Clergé était celle qu'on s'attachait à frapper d'une plus grande déconsidération, parce que les principes religieux dont il est l'organe sont, en effet, la condamnation la plus formelle des doctrines de licence.

Mgr de Quelen ne faisait qu'un avec son clergé : s'attaquer à l'un de ses membres, c'était s'attaquer à lui-même.

Le *Courrier français* ayant attribué à l'un des curés de Paris un propos injurieux à l'Université, sa sollicitude paternelle lui dicta aussitôt une réclamation (1), où l'on ne peut lire sans attendrissement ces mots, vive expression de la charité pastorale : « Les prêtres de mon diocèse sont pour moi des amis et des frères. Si mon affection pour eux n'est pas assez aveugle pour laisser sans avertissement et sans réprimande les imprudences et les fautes qu'ils auraient le malheur de commettre, je regarde aussi comme un devoir de défendre contre d'injustes accusations leurs paroles et leurs personnes. Les toucher, *c'est me toucher la prunelle de l'œil.* »

La Presse alors, portant plus haut ses coups, supposa une dissidence entre l'archevêque de Paris et son chapitre (2). Une réclamation de ce corps vénérable détruisit cette calomnieuse supposition. Le chapitre consigna même dans ses registres la déclaration de son union religieuse et cordiale avec son premier Pasteur, voulant être invariablement uni, par lui et avec lui, à l'épiscopat, comme le sont tous les

(1) Lettre du 17 janvier 1828.
(2) *Constitutionnel* du 22 mai 1828.

chapitres par leur union avec leurs évêques respectifs, et par eux au Saint-Siége, centre de l'unité catholique (1). Lorsque la délibération capitulaire fut présentée à l'archevêque de Paris, il déclara que, dans un moment où la Religion semblait appelée à supporter de nouvelles épreuves, il était glorieux pour la Métropole de Paris de donner la première un exemple solennel de dévouement à ses intérêts et à sa gloire.

(1) Délibération du 26 mai 1828.

CHAPITRE XXVI.

QUESTION DES ÉCOLES SECONDAIRES ECCLÉSIASTIQUES.

Ce n'était pas aux membres du sacerdoce individuellement que la Presse incrédule adressait ses traits empoisonnés. Elle mettait en question, non point l'honneur, mais l'existence même du sacerdoce tout entier, en cherchant à restreindre les moyens qu'il a de se perpétuer.

Les Écoles secondaires ecclésiastiques sont les pépinières des jeunes lévites. Sous l'influence de la Presse hostile à la Religion, on feignit de s'alarmer, dans l'intérêt du monopole universitaire, des développemens que ces Ecoles avaient pris, et de l'esprit qui régnait dans quelques-unes, dirigées, disait-on, par les membres d'un Ordre religieux non reconnu en France. En un mot, on prétendit limiter le nombre des élèves ecclésiastiques, afin d'ex-

clure les enfans qui ne se destineraient pas au sacerdoce, du bienfait d'une éducation chrétienne; on prétendit exclure de l'enseignement les Prêtres de la Compagnie de Jésus, afin de supprimer leurs colléges trop florissans au gré de l'impiété, et de faire refluer vers l'Université l'élite de la génération nouvelle. Une question de légalité, la nécessité d'assurer dans toutes les Écoles ecclésiastiques secondaires l'exécution des lois du royaume, devint le prétexte de la persécution.

On chargea une Commission d'étudier les mesures que réclamait cette nécessité, et on lui recommanda de les coordonner avec la législation politique et les maximes du droit public de la France : mesures d'autant plus dignes d'étude, qu'elles se rapportaient à la fois aux droits sacrés de la Religion, à ceux du trône, à l'autorité paternelle et domestique, et à la liberté religieuse garantie par la Charte (1).

Neuf membres composèrent cette Commission : l'archevêque de Paris; Mgr Feutrier, évêque de Beauvais; MM. Lainé, Séguier, Mou-

(1) Rapport de M. Portalis au Roi, du 20 janvier 1828.

nier, pairs de France ; Alexis de Noailles, de La Bourdonnaie, Dupin aîné, députés ; de Courville, membre du conseil de l'Université.

L'archevêque de Paris, président de la Commission, déploya dans cette circonstance difficile toute la dextérité qui lui avait valu ses succès lors des négociations relatives au Concordat de 1817. Deux fractions se trouvaient en présence : l'une imbue de cet esprit étroit que donnent les préjugés d'école ; l'autre douée de vues plus saines et plus larges : l'une, sinon décidément hostile à la Religion, du moins disposée par faiblesse ou par peur à faire des concessions aux exigences de la Presse incrédule ; l'autre sincèrement attachée aux vrais principes, libre de toutes préventions, et ayant le courage de sa conviction. Tant que la première fraction balança la seconde, l'habile Prélat n'eut garde de recueillir les opinions et d'arrêter la rédaction définitive d'un Rapport. Il laissa à la raison le temps de se faire jour, et aux influences favorables le loisir de s'exercer sur quelques esprits. Mais, dès que la majorité fut déplacée, il se hâta de constater les votes.

Cette majorité, ouvrage de l'archevêque de Paris, avait cherché consciencieusement les moyens de rétablir l'harmonie entre les deux

branches de l'instruction. Dans cette pensée, elle s'était décidée à une sorte de transaction, où elle accordait à l'Université quelques points, afin d'en obtenir d'autres dans l'intérêt du clergé. Elle s'était flattée que, les avantages se trouvant ainsi balancés, on épargnerait les colléges de la Compagnie de Jésus, qui avaient si bien mérité de la Religion, de la société et des familles. Si elle s'était résignée à quelques concessions, c'est qu'elles devaient être compensées par d'autres dispositions conformes aux vœux de l'Église, et réclamées par les besoins des diocèses. Enfin, elle s'était tenue également éloignée d'un système de faiblesse coupable et de l'apparence d'une persécution.

Les ordonnances du 16 juin 1828 n'adoptèrent pas les conclusions que l'habileté et la patience de l'archevêque de Paris avaient préparées. L'évêque de Beauvais, alors ministre des Affaires ecclésiastiques, eut le malheur de s'associer, au contraire, à des mesures qui encoururent la désapprobation de tout l'épiscopat français. La faction, qui depuis si longtemps poursuivait les Jésuites, recueillit le fruit de ses efforts.

L'exclusion de leur Ordre, dénoncé par la philosophie du XVIIIe siècle, avait été le pré-

lude de la première Révolution : la suppression de leurs colléges, obtenue par le libéralisme du XIXe, fut le prélude de la Révolution de 1830.

L'archevêque de Paris ne se manqua point à lui-même dans cette triste conjoncture : il avait tout fait pour conjurer le mal ; il avait remis au Roi des Représentations, tant en son nom qu'en celui de ses collègues, contre les projets des fatales ordonnances ; quand le mal fut accompli, l'Episcopat, qui ne pouvait y souscrire, porta, dans un Mémoire collectif, ses gémissemens au pied du trône.

Bientôt l'archevêque de Paris put annoncer que l'OEuvre des Petits séminaires ne périrait point : œuvre capitale, puisqu'il s'agit du maintien de la Religion parmi nous, en conservant son sacerdoce. « La Providence, dit-il (1), qui est venue à notre secours dans la plus extrême des nécessités, a trouvé le moyen de nous rendre possible ce qui nous avait semblé ne le pas être, ce qui ne nous le serait pas encore sans la ressource qu'elle a ménagée pour notre consolation... Une de ces graves questions qui troublèrent trop souvent la con-

(1) Lettre pastorale du 11 novembre 1828.

corde si désirable entre le Sacerdoce et l'Empire avait été malheureusement soulevée parmi nous; afin d'en prévenir les conséquences funestes, pour concilier tous leurs devoirs avec toutes leurs affections, les évêques, dans leur anxiété, ont à la fois réclamé des adoucissemens et des lumières qui leur permissent de satisfaire tout ensemble au besoin de leur conscience et à celui de leur cœur; les augustes chefs de l'Église et de l'État se sont communiqué leurs pensées et leurs désirs; le Seigneur, inclinant vers lui ces deux volontés suprêmes, les a réunies dans un même esprit de sagesse et de conciliation; enfin, l'Épiscopat français, presque unanime cette fois comme la première, malgré les obscurités qui enveloppaient une affaire si délicate et si pénible, s'est cru suffisamment autorisé à se soumettre à des mesures que, d'un côté, l'intervention pacifique et persuasive du Vicaire de Jésus-Christ, et de l'autre la noble et pieuse condescendance du Fils de saint Louis paraissent avoir rendues désormais tolérables à la conscience. Ainsi s'est terminé pour nous... un de ces fâcheux et pénibles conflits dont un peu de confiance saura toujours prévenir ou arrêter les suites malheureuses. »

CHAPITRE XXVII.

M. DE LA MENNAIS. — MORT DU PAPE LÉON XII.

La crise était si grave, qu'à l'annonce d'un écrit de M. de La Mennais sur les *Progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Église* on fut impatient de connaître comment elle serait jugée par un écrivain dont la touche vigoureuse et brillante avait fondé l'immense réputation. On crut même qu'un homme aussi habile ne se contenterait pas de sonder les plaies de l'époque, mais qu'il y appliquerait un remède efficace.

L'attente générale fut trompée. Les exagérations de l'auteur, les avances qu'il faisait aux libéraux, sa doctrine sur les insurrections, son jugement sur les Jésuites et sur l'enseignement des séminaires, tout montra combien il se trouvait en opposition avec le corps épiscopal et avec le clergé.

Plus la réputation de M. de La Mennais était grande, plus il importait de signaler les tristes écarts dont il donnait le spectacle en ce moment critique. On pouvait d'autant moins se taire, que la Presse hostile affectait de voir dans l'imprudent écrivain l'organe du Clergé, et dans son livre l'expression des sentimens de ce qu'elle nommait le *Parti apostolique* (1).

L'archevêque de Paris crut, en Pasteur vigilant et éclairé, devoir prémunir son troupeau contre les doctrines désorganisatrices que professait l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion,* dans des circonstances si graves pour l'Église de France. « Chaque jour, dit-il (2), ses soupirs et ses gémissemens sont consignés au livre des douleurs... Qui pourrait n'être pas effrayé, à la vue de ce qu'il lui reste à souffrir? Après ses anciens malheurs, à côté de ses tribulations récentes, quelle source nouvelle d'embarras et de chagrins semble jaillir encore! quelle semence de discorde et de maux n'apercevons-nous pas s'élever et se développer dans son propre sein! Tandis que nous croyions n'avoir à

(1) *Ami de la Religion*, t. LIX, p. 70.
(2) Mand. du 21 février 1829.

craindre que de l'audace ou des embûches de nos ennemis déclarés, qui ne nous laissent ni trève ni relâche, voilà que l'esprit de système, triste et dangereuse tentation des plus beaux talens, s'est introduit, se manifeste dans les camps du Seigneur, et nous menace d'une guerre intestine. »

En même temps, l'archevêque de Paris annonçait à son troupeau la mort du Pape Léon XII, et sa reconnaissance pour les bontés de ce grand pontife s'épanchait dans le sein de son peuple :

« Aux puissans motifs d'un regret général, nous sera-t-il permis, N. T. C. F., d'en ajouter qui nous soient personnels, et dont nous trouvons la source au fond de notre cœur? Eh! pourrions-nous donc jamais oublier les bontés dont ce tendre père nous a comblé, les doux entretiens dont il nous a honoré, l'hospitalité généreuse qu'il nous a donnée, les marques continuelles de bienveillance et d'affection qu'il nous a prodiguées, le dernier gage surtout que nous en avons reçu peu de semaines avant sa mort, lorsqu'après avoir examiné le compte fidèle que nous lui avions rendu de toute notre conduite dans un moment difficile, il nous fit assurer de sa satisfaction

pleine et parfaite? Pourrions-nous oublier enfin tant de grâces spirituelles et temporelles, dont nous croyons être spécialement redevable à sa bénédiction? Non, jamais ce souvenir ne s'effacera de notre esprit; jamais notre cœur ne le laissera se perdre ou s'affaiblir : notre vie est désormais le terme de notre reconnaissance. Nous en avons déjà consigné les témoignages dans les actes de notre épiscopat; la Métropole de Paris les conserve religieusement; le besoin de l'exprimer nous fait un devoir de les renouveler encore aujourd'hui, que nous devenons l'interprète et l'organe de la douleur commune.»

CHAPITRE XXVIII.

PREMIÈRE LETTRE A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS PAR M. DE LA MENNAIS. — TRANSLATION DES RELIQUES DE SAINT VINCENT DE PAUL.

Les douleurs de Mgr de Quelen furent aggravées par l'inconvenance de la polémique que M. l'abbé de La Mennais osa engager. Dans sa *Première lettre à M. l'archevêque de Paris*, l'écrivain déguisait à peine l'ironie sous quelques formules de respect, et le prêtre adressait au prélat des reproches et des conseils hautains, entremêlés d'artifices oratoires qui devaient rendre le trait plus pénétrant.

Au mois d'avril 1830, l'archevêque trouva une douce compensation à ces outrages dans les bénédictions des fidèles, édifiés des hommages que son zèle voulait rendre à saint Vincent de Paul, à cet homme de miséricorde dont le souvenir rappelle à la fois tous les

bienfaits de la céleste charité descendue sur la terre, et dont le nom seul est capable de renouveler, dans toutes les ames, cet amour du prochain tendre et actif qui, selon la parole du Sauveur lui-même, doit être *la marque* la plus authentique et la plus glorieuse *des disciples de Jésus-Christ*, comme elle sera, dans tous les âges, la preuve la plus solide et la plus touchante de la divinité de sa Religion (1).

Le prélat fit un magnifique éloge de ce saint, si cher à la France et à l'humanité : « Il a réduit au silence les ennemis les plus implacables et les plus ardens persécuteurs ; l'impiété s'est abaissée au pied de ses images ; un siècle impitoyable et cruel lui a pardonné sa vertu ; l'orgueilleuse rivale de la Religion, une Philosophie aussi dédaigneuse qu'elle est stérile en bonnes œuvres, déconcertée en sa présence, désespérée de ne pouvoir ni se passer de ses ouvrages, ni s'en approprier la gloire, tomba prosternée devant un prêtre auquel elle se vit forcée d'ériger une statue. Qui sait si, dans son délire, elle n'aurait pas eu la pensée de lui décerner les honneurs

(1) Mand. pour la Translation des reliques de saint Vincent de Paul.

de son Panthéon? Dieu ne l'a pas permis, N.T.C.F. Tandis que les restes impurs des plus coupables corrupteurs de la société, que les honteux cadavres d'hommes de sang étaient insolemment portés en triomphe et placés dans le temple du Très-Haut; tandis *que les ossemens des pontifes et des rois, tirés de leurs sépulcres, devenaient le jouet de brutales fureurs;* tandis que, pour éprouver notre foi, le Seigneur souffrait que les reliques de ses saints fussent dispersées, détruites ou livrées à la dérision des impies, il défendait de toute atteinte le corps de Vincent de Paul, et sa divine bonté réservait à notre épiscopat la consolation de le replacer avec pompe sur les autels, dans une église nouvellement bâtie sous son invocation. »

Le prélat finit par parler de la châsse que la reconnaissance et la foi avaient consacrée aux reliques du saint; châsse en argent de sept pieds de long, terminée en cintre par le haut, enrichie d'ornemens, et couronnée par un groupe représentant saint Vincent de Paul dans la gloire.

La pensée d'une procession qui traverserait Paris pour conduire le corps du serviteur de Dieu, de l'archevêché à l'église des Prêtres

de la Mission, intimida le Pouvoir. Depuis quelques jours, la Presse incrédule cherchait à échauffer les esprits, en s'élevant contre l'illégalité des processions, en contestant l'authenticité de la relique, et en prodiguant d'indignes railleries. Lorsqu'il sut que la procession était contremandée par la peur, l'archevêque de Paris, toujours sûr de son peuple, déclara de nouveau qu'il répondait de tout, qu'il demandait seulement qu'on le laissât faire, et qu'on s'abstînt d'entourer de l'appareil de la force militaire une cérémonie que protégeraient assez les vertus de saint Vincent de Paul. Il ne se trompait point. Cette population qui s'ébranla tout entière, ces honneurs publics rendus à un héros de la Religion, ce grand nombre d'hommes qui se glorifiaient de lui servir de cortége, la présence de tant de jeunes lévites, de tant de prêtres vénérables et de pontifes venus des diverses parties du royaume, la vue de ces Filles admirables qui avaient si bien hérité de l'esprit de leur fondateur, et qui, accourues de toute part, se trouvaient là au nombre de plus de quatre cents, ce spectacle religieux et touchant, fut une réfutation péremptoire des frayeurs du Pouvoir, et une protestation éloquente contre

les déclamations d'un parti conjuré pour la ruine de la Religion (1).

Dans la joie qui dilatait son cœur, l'archevêque de Paris prit tout son diocèse à témoin de la translation solennelle qu'il lui avait promise : « Voilà, N. T. C. F., ce qui a été vu par plus de trois cent mille témoins, à la tête desquels nous devons citer avec un juste éloge vos magistrats si recommandables, et tant d'illustres personnages qui se sont fait un devoir et un honneur de donner en cette circonstance l'éclatant témoignage d'une Religion sans faiblesse comme sans ostentation ; nous ne disons pas assez : voilà ce que la population presque entière de cette immense capitale peut attester. Partout sur le passage des reliques de l'*homme de Dieu*, depuis l'église métropolitaine, où la foule s'était succédé pendant un jour entier, jusqu'à la chapelle de Saint-Lazare, où elle n'a cessé d'abonder pendant toute la neuvaine, partout, dans les rues, jusque sur le toit des maisons, comme l'Évangile remarque qu'on le voyait sur le passage de Jésus-Christ, l'affluence, le respect, les transports; partout l'allégresse

(1) *Ami de la Religion*, t. LXIII, p. 343.

sur les visages, et sur les murailles elles-mêmes les signes les moins équivoques de religieux hommages et d'une vive satisfaction. »

Il se trouva des envieux qui, au lieu de bénir le ciel de ce que la Religion, dans la personne de son Pontife, conservait un tel ascendant sur les peuples, s'inquiétèrent de l'influence si légitime dont Mgr de Quelen était incapable d'abuser. « Oui, il est populaire, leur dit un ami de l'archevêque; mais ses détracteurs ont beau faire, ils ne le transformeront jamais en cardinal de Retz. »

CHAPITRE XXIX.

L'ARCHEVÊQUE DE PARIS REFUSE LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES.

La rapidité avec laquelle la France dérivait vers l'anarchie fit comprendre à Charles X qu'il était temps, dans l'intérêt de la Religion et de la Royauté, d'arrêter ce mouvement funeste.

Le projet d'un nouveau ministère fut formé au mois d'août 1829. Le prince de Polignac et le comte de La Bourdonnaie devaient en être les membres principaux.

Le dévouement de l'archevêque de Paris, et sans doute aussi le désir de profiter de la popularité que ses vertus lui avaient donnée, suggéra la pensée de l'associer au ministère. On lui offrit le portefeuille des Affaires ecclésiastiques.

MM. de Polignac et de La Bourdonnaie se rendirent à l'archevêché pour conférer avec

le prélat. Il écouta le développement de leurs vues politiques; mais, réfléchissant à la valeur personnelle des hommes d'État qui se chargeaient de réaliser de telles vues, il déclina en termes polis la proposition qui lui était adressée.

M. de Polignac insista; l'archevêque s'affermit dans son refus, et le prince sortit avec vivacité.

Resté seul avec le prélat, M. de La Bourdonnaie, qui se croyait plus de droits que M. de Polignac à la première place du ministère, proposa une combinaison dans laquelle le prince ne devait pas entrer, et demanda si, moyennant cette exclusion, l'archevêque accepterait le portefeuille.

Le noble évêque renouvela son refus.

CHAPITRE XXX.

ÉLECTION GÉNÉRALE DES DÉPUTÉS. — EXPÉDITION D'AFRIQUE. — DISCOURS DE L'ARCHEVÊQUE DE PARIS AU ROI, APRÈS LA PRISE D'ALGER. — IL IGNORE LES ORDONNANCES DU 25 JUILLET 1830, MAIS IL PRÉDIT LA CATASTROPHE.

Le ministère du prince de Polignac tenta l'expédition d'Alger et une élection générale des députés.

L'archevêque de Paris, à cette époque décisive pour la Religion et la Monarchie, invita son diocèse à prier pour que le drapeau de la patrie flottât avec assurance au milieu des oscillations politiques, au milieu du mouvement général des opinions en sens divers, suite inévitable du système représentatif; combat nécessaire, quelquefois incertain, dont les plus habiles eux-mêmes redoutent les résultats, à cause des passions qui luttent sans cesse contre l'ordre et le bon droit. Tous les amis de la Religion et de la Monarchie,

également menacées, devaient regarder la prière comme un devoir et un besoin (1).

Il espérait que la bannière des lis, inséparable de l'étendard de la Croix, sortirait, cette fois encore, triomphante de ces orages passagers. Il ne doutait pas qu'elle ne fût bientôt arborée avec gloire sur les rivages de l'Afrique par les nobles vengeurs de l'honneur français.

Son espoir dans le résultat des élections fut trompé; mais les succès militaires qu'il avait prédits se réalisèrent.

« Le ciel a béni nos armes, écrivit Charles X aux évêques de France (2); la justice, la Religion, l'humanité triomphent; Alger est tombé. Grâces immortelles soient rendues au Dieu tout-puissant, qui a couronné par cette éclatante victoire notre glorieuse et rapide expédition d'Afrique. Le premier besoin de notre cœur est de porter au pied des saints autels, au milieu des acclamations de la joie publique, l'expression solennelle de notre reconnaissance. »

Quand le Roi se présenta à la Métropole, l'archevêque lui adressa ce discours :

(1) Mand. du 17 mai 1830.

(2) Lettre du 10 juillet 1830.

« Sire, que de grâces en une seule ! Quel sujet plus digne de notre reconnaissance aussi bien que de notre admiration, que celui qui amène aujourd'hui Votre Majesté dans le temple de Dieu et au pied des autels de Marie !

» La France vengée, apprenant encore une fois qu'elle peut se reposer sur vous du soin de sa gloire comme de son bonheur ; l'Europe affranchie d'un odieux tribut, bénissant votre sagesse et votre puissance ; la mer, purgée de pirates, abaissant sous vos voiles ses flots paisibles ; le commerce tranquille, saluant avec amour votre pavillon partout respecté ; l'humanité triomphant de la barbarie ; la Croix victorieuse du croissant ; les déserts de l'Afrique retentissant des hymnes de la foi ; la Religion, long-temps captive sur une terre désolée, vous proclamant son libérateur !!! Fils de saint Louis, quel motif plus légitime de consolation et de joie pour votre cœur noble et généreux, et pour nous, vos sujets fidèles, quelle juste cause d'allégresse et de transports !

» Ainsi le Tout-Puissant aide au Roi Très-Chrétien qui réclame son assistance. Sa main est avec vous, Sire : que votre grande ame s'affermisse de plus en plus ; votre confiance

dans le divin secours et dans la protection de Marie, mère de Dieu, ne sera pas vaine. Puisse Votre Majesté en recevoir bientôt encore une nouvelle récompense! Puisse-t-elle bientôt venir encore remercier le Seigneur d'autres merveilles non moins douces et non moins éclatantes! »

Ces derniers mots reçurent de l'esprit de parti une fausse interprétation; car on répandit que l'archevêque de Paris était l'un des promoteurs du coup d'État, à l'occasion duquel éclata la Révolution de 1830.

Les faits que nous avons exposés jusqu'ici prouvent que ce prélat n'était pas le favori de la cour de Charles X. Pénétré de vénération pour les vertus du Roi, il ne briguait pas sa faveur; desservi même aux Tuileries, il y était quelquefois accueilli froidement. L'archevêque de Paris n'avait reçu le cordon bleu qu'au mois de mai 1830..!

Les ordonnances du 25 juillet le surprirent plus que personne. Un matin de ce mois de juillet, un homme que de nobles sacrifices faits à sa conscience recommandaient à l'amitié du prélat, se trouvait chez lui à Conflans. La conversation roulait, comme toutes celles de cette époque, sur la situation dangereuse du

gouvernement. Toutes les pensées se portaient vers un coup d'état. Un valet de chambre entre, et remet une lettre cachetée à l'archevêque. Il l'ouvre, la lit, et dit à la personne qui se trouvait avec lui : « Vous voyez bien qu'il n'y aura pas de coup d'État : voici ma lettre de convocation à la Chambre des Pairs. »

Toutefois, s'il ignora le coup d'État, il pressentit la tempête, que tant de signes précurseurs annonçaient à sa haute intelligence. Il y eut même ceci de remarquable dans les pressentimens du pieux archevêque, que ses amis l'entendirent, quelques jours avant la catastrophe, rappeler cette parole du prophète Amos (1) : *Je frapperai la maison d'hiver et la maison d'été, et ces vastes édifices où brillaient l'or et l'ivoire seront dévastés* (2). Prédiction saisissante d'exactitude, et qui précisait, tout à la fois, la démolition du palais archiépiscopal de Paris et la dévastation de Conflans.

Mgr de Quelen a gouverné l'Église de Paris pendant dix-huit ans révolus. Cet intervalle

(1) Mand. des Vic. gén. cap., p. 7.

(2) *Percutiam domum hiemalem cum domo æstiva, et peribunt domus eburneæ, et dissipabuntur ædes multæ, dicit Dominus.* (Amos. III. 5.)

se partage en deux périodes d'une égale durée, mais d'un aspect bien différent : neuf années de paix et de prospérité, et neuf années de troubles et d'agitations. L'archevêque se montra digne et noble dans l'une et l'autre fortune.

CHAPITRE XXXI.

L'ARCHEVÊQUE DE PARIS EST OBLIGÉ DE FUIR ET DE SE CACHER. — MM. CAILLARD, SERRES ET GEOFFROY SAINT-HILAIRE. — L'ARCHEVÊQUE FAIT DE LA CHARPIE POUR LES BLESSÉS. — MADAME LA DUCHESSE D'ORLÉANS POURVOIT A SA SURETÉ.

DIEU *a secoué la terre, un vaste royaume a tremblé* (1). L'épreuve sera terrible, mais elle sera heureuse pour le pieux archevêque. Comme ces arbres que les vents purifient de la poussière de l'été, qui ternissait leur fraîcheur; ainsi Dieu agite quelquefois, par son souffle sévère, ceux de ses amis qu'il a lancés dans les honneurs et la gloire, de peur, dit un Père, que ces nobles cœurs ne soient appesantis par la poussière des vanités du monde (2).

(1) *Commota est et contremuit terra, fundamenta montium conturbata sunt, quoniam iratus est eis.* (Ps. XVII, 8.)

(2) Mand. des Vic. gén. cap. p. 7.

Jours de magnificence et d'éclat, où le palais qui s'élevait à l'ombre de Notre-Dame de Paris réunissait, sous des lambris dorés, les grands dignitaires de l'Église et de l'État, vous étiez pour l'archevêque des jours de fête et de splendeur : vous n'étiez pas encore les jours de sa gloire !

Mgr de Quelen passait l'été à sa maison de Conflans. Le 24 juillet 1830, il se rendit à Neuilly pour donner la confirmation au duc de Nemours et à la princesse Clémentine (1). Le 26, il vint à Paris pour présider son conseil, et ayant vu dans le *Moniteur* les ordonnances de la veille, il dit à ses grands-vicaires : « Tout cela est bon sur le papier, mais tenons bien nos têtes. » Il retourna le soir à Conflans, où il resta les jours suivans.

Le 28, on porta à l'Hôtel-Dieu environ cinq cents blessés : les porteurs, instrumens des haines secrètes de quelques personnages influens dans la Révolution, disaient de l'archevêque que c'était un scélérat, qu'il faisait tirer sur le peuple, qu'il fallait le tuer, et qu'on allait le chercher partout. En réfléchis-

(1) *Chronique de juillet* 1830, par M. Rozet, t. II, chap. 12.

sant que le mouvement révolutionnaire était, dans l'intention de ses principaux auteurs, dirigé contre la Religion, on ne s'étonnera pas qu'ils eussent accrédité sur ses ministres, et notamment sur l'illustre chef de l'Eglise de Paris, les fables les plus absurdes, afin d'exciter contre son Pasteur un peuple égaré.

M. Caillard, médecin sédentaire à l'Hôtel-Dieu, et qui était le médecin et l'ami du prélat, entendant ces paroles menaçantes, résolut d'aller à Conflans prévenir Mgr de Quelen. Il partit seul, à pied, le 29 au matin, traversa, hors de la barrière, plusieurs bandes qui allaient et venaient, arriva à Conflans à l'heure du déjeûner, rapporta à l'archevêque ce qu'il avait entendu, et lui annonça qu'il fallait se sauver au plus vite. Le prélat ne pouvait croire au danger. M. Caillard insista, ajoutant qu'il fallait se déguiser, et le maire de Charenton, qui survint, donna le même conseil.

Mais où aller ? L'archevêque ne voulait pas quitter son diocèse. M. Caillard offrit de le cacher à l'Hôtel-Dieu.

Le prélat consentit à partir ; mais il déclara qu'il n'abandonnerait point l'abbé Desjardins qui lui avait rendu de grands services, et qui avait été un père pour lui : « Je le sauverai

avec moi, dit-il, ou je mourrai avec lui. » On lui représenta que l'abbé Desjardins ne courait aucun péril, qu'on ne parlait pas de lui, et qu'il était plus difficile de sauver deux personnes qu'une seule. M. Desjardins priait aussi l'archevêque de ne pas s'occuper de lui. Mais le prélat persista à ne point se séparer de son ami. Ils partirent ensemble en calèche, et prirent le chemin de Paris par le nouveau pont sur la Seine, à la barrière de la Gare. Arrivés à la Verrerie, ils furent entourés par une troupe d'hommes armés, qui ouvrirent la portière et qui croisèrent la bayonnette sur la poitrine de l'archevêque et de son grand-vicaire. Le prélat dit qu'il voulait aller à l'Hôtel-de-Ville, et, après un colloque animé, l'un de ces hommes, déguisant une intention bienveillante sous une brusquerie, ferma violemment la portière et s'écria : *Allez au diable, si vous voulez.*

A la vue des rassemblemens formés de tous côtés, l'archevêque comprit qu'il n'y avait pas moyen de gagner l'Hôtel-Dieu. Il se détourna du côté de la Salpétrière. La porte de cet hospice était fermée : mais il se fit connaître à l'officier du poste, et elle s'ouvrit. Peu après, ce poste fut désarmé par le peuple. L'archevêque avait été reçu par l'aumônier dans son loge-

ment. Tout le monde le reconnut : les femmes venaient se jeter à ses pieds et demander sa bénédiction.

Il était clair que le prélat ne pourrait rester long-temps dans cet asile : on savait qu'il y était, et un jeune homme avait menacé d'aller l'y tuer. M. Serres, médecin de la Pitié, consentit à le recevoir. Le soir, entre neuf et dix heures, il se rendit à la Salpétrière avec M. Caillard, son ami, et ils engagèrent l'archevêque à les suivre. Les aumôniers de la maison insistaient pour que le prélat restât, et les pauvres qui remplissaient les cours se pressaient sur ses pas. Il avait pris l'habit de M. Serres, qui lui donnait le bras, et M. Caillard conduisait l'abbé Desjardins. Comme on connaissait M. Serres dans ce quartier, on ne s'opposa point à ce qu'il passât.

L'événement prouva qu'on avait eu raison de ne pas laisser l'archevêque à la Salpétrière. Deux cents hommes étaient en embuscade pour investir cet hospice le lendemain de grand matin, ce qu'ils firent en effet à quatre heures. Ils voulaient absolument se saisir du prélat. « Il y est, disaient-ils, nous le savons, on l'a vu entrer, voilà sa voiture. » On convint qu'il y était venu, mais on assura qu'il

n'y était plus, et on ajouta qu'un médecin de l'Hôtel-Dieu l'avait emmené. La bande se saisit de sa voiture, qui fut conduite à l'Hôtel-de-Ville. Le bruit se répandit donc que l'archevêque était à l'Hôtel-Dieu, et deux élèves internes de cette maison avertirent M. Caillard qu'on voulait faire une visite domiciliaire chez lui. Ils le priaient de leur confier l'archevêque, promettant de le bien cacher : en effet, on n'aurait pas été le chercher là.

Le prélat passa trois jours chez M. Serres, où il fut traité avec les égards dus à son caractère et à sa position. M. Lisfranc, médecin, aussi très-libéral, partagea les soins de M. Serres. Ce fut à la Pitié que l'archevêque apprit, par les journaux, qu'il avait, ainsi que les chanoines, fait tirer sur le peuple, et que le palais archiépiscopal avait été dévasté, comme nous le dirons plus tard.

Après son départ de Conflans, une troupe venant d'Alfort, et ayant avec elle des élèves de l'Ecole vétérinaire, s'y était présentée pour s'emparer de l'archevêque et le conduire à Vincennes. Ces hommes comptaient se faire rendre la place, en menaçant de le fusiller si on ne leur ouvrait les portes de la forteresse. Ne l'ayant pas trouvé, ils commirent des dés-

ordres dans la maison, burent le vin, forcèrent des armoires et des bureaux, emportèrent un télescope et un portefeuille. Différens objets furent portés à l'Hôtel-de-Ville : le portefeuille y fut visité, et on lut les lettres. La Fayette fit plus tard, à la prière de l'archevêque, d'inutiles efforts pour lui faire rendre ce portefeuille. Après le départ de la troupe d'Alfort, le maire de Conflans fit mettre les scellés dans la maison du prélat, afin de conserver le mobilier. Les scellés furent levés au bout de trois semaines, sur la demande de l'archevêque.

On avait déposé ses effets dans une pièce de l'Hôtel-de-Ville, à côté de ceux qui avaient été pris au cardinal de Rohan, arrêté dans sa voiture à Vaugirard. La barrette et la calotte du cardinal se trouvèrent ainsi mêlées à ce qui appartenait à Mgr de Quelen ; ce qui fit dire que l'archevêque de Paris était cardinal *in petto* et qu'il en avait déjà les insignes. On avait pris aussi son *Pallium*. Quelques jours après, il envoya M. l'abbé Quentin à l'Hôtel-de-Ville, pour réclamer ce qui lui avait été enlevé tant à l'archevêché qu'à Conflans.

Bientôt on apprit que le séjour du prélat chez M. Serres n'était point un secret, et on

résolut de le faire passer chez les religieuses de l'hospice, en perçant une cloison qui séparait leur logement de celui de ce médecin. L'opération fut pratiquée la nuit, très-secrètement. On reboucha le trou, et on plaça une armoire devant. Les religieuses cachèrent l'archevêque et l'abbé Desjardins dans un cabinet étroit, humide et froid, avec une cruche d'eau et une bouteille de vin : ils y passèrent la nuit. Ce nouvel asile était trop près du premier pour offrir quelque sécurité; il n'était bon que pour donner le temps d'en chercher un autre. Le 30, M. Caillard, pensant que les soupçons n'étaient plus fixés sur lui, résolut de conduire le prélat à l'Hôtel-Dieu.

Le soir, il se promenait avec M. Serres sur la place de la Pitié, attendant le moment de faire évader le prisonnier. Ils voient arriver M. Geoffroy Saint-Hilaire, professeur au Jardin des plantes, qui, tout seul, parlait et gesticulait avec feu. « Qu'avez-vous? lui dirent-ils, vous paraissez furieux. — Oui, je le suis. Croiriez-vous que je viens d'entendre des gens qui disaient tranquillement : « On dit que l'archevêque est caché dans Paris; on a tort de le recevoir; c'est une tête qu'il faut rouler au peuple pour l'empêcher d'en de-

mander d'autres. » Peut-on entendre cela de sang-froid? Eh bien! moi, je ne suis pas dévot, je ne connais pas l'archevêque; mais je le cacherais chez moi, s'il se présentait : oui, je le cacherais.—J'ai votre affaire, dit M. Caillard, en lui prenant le bras. L'archevêque a logé deux jours chez M. Serres; mais il n'y est plus en sûreté; réfléchissez : voulez-vous le prendre chez vous? — Je ne m'en dédis pas. » Sur-le-champ, les deux médecins firent sortir le prélat par une porte de derrière, et, M. Geoffroy ayant fait ouvrir celle de la grille au coin de la rue de Buffon, ils entrèrent tous par là, traversèrent le Jardin au clair de la lune, et arrivèrent chez M. Geoffroy. L'abbé Desjardins resta à la Pitié, où il ne courait plus de danger. Le lendemain, il se rendit chez les Dames de Saint-Michel dont il était le supérieur, et où ce vénérable ecclésiastique reçut tous les soins que réclamaient son âge et son état.

Mais, l'archevêque étant chez M. Geoffroy, il s'agissait d'empêcher qu'on ne le sût. Le professeur n'avait pas eu le temps de préparer Mme Geoffroy à une telle visite. Il alla la chercher, et l'amena sans la prévenir. Dès qu'elle fut entrée, elle s'écria en joignant les

mains, et immobile de surprise : « Ah ! mon Dieu, Monseigneur l'archevêque ! » Puis, avec cette bonté généreuse qui est surtout l'apanage des femmes, elle ajouta vivement : « Je comprends ce que c'est. C'est moi qui servirai Monseigneur : j'entrerai seule dans sa chambre, et je réponds du secret. » Le prélat resta près de quinze jours dans cette maison, où il fut entouré des soins les plus délicats et les plus respectueux. Il passait ses soirées à faire de la charpie pour les blessés avec la famille de M. Geoffroy. Ensuite, il souhaita rejoindre son ami, l'abbé Desjardins, chez les Dames de Saint-Michel.

Sur ces entrefaites, le 2 août, Madame la duchesse d'Orléans vint à l'Hôtel-Dieu visiter les blessés de juillet. Pendant qu'elle parcourait les salles, M. Caillard prit la liberté de lui glisser dans la main un billet sur lequel il avait écrit : « La duchesse d'Orléans est suppliée d'accorder une sauve-garde à l'archevêque de Paris, dont les jours sont en danger. » La princesse lut le billet avec empressement et bienveillance, et fit signe à M. Caillard de ne rien dire. Avant de partir, elle le fit appeler pour lui demander l'adresse du prélat. Le docteur ne se crut point autorisé à

nommer M. Geoffroy Saint-Hilaire, et il nomma M. Serres. Dans la journée, on l'invita à se rendre chez le préfet de police. Celui-ci lui dit qu'il n'avait pas indiqué la véritable adresse de l'archevêque, qui ne se trouvait point chez M. Serres, et qu'il était cependant nécessaire de savoir précisément sa demeure, afin de veiller à sa sûreté. M. Caillard demandait le temps de consulter les personnes qui avaient offert un asile au prélat. Le préfet insista : il croyait devoir inspirer plus de confiance; Madame la duchesse d'Orléans était fort inquiète, et il avait ordre de ne retourner au Palais-Royal, le soir, qu'après avoir pris des mesures pour la sûreté de l'archevêque. M. Caillard, se confiant en la loyauté de M. Girod (de l'Ain), nomma M. Geoffroy Saint-Hilaire, et les mesures convenables furent prises aussitôt.

Quelques jours après, l'archevêque alla remercier la duchesse de l'intérêt qu'elle avait bien voulu lui témoigner, et des soins dont il lui était redevable et auxquels il avait dû sa sûreté. Il conserva toujours un souvenir reconnaissant de cette circonstance qu'il aimait à rappeler, et c'est de sa bouche que nous avons appris plusieurs de ces détails.

Veut-on savoir comment l'archevêque de Paris était logé dans la triste communauté de Saint-Michel? Un méchant escalier de bois conduisait à son appartement, plus modeste que celui du moindre de ses curés. Une pièce lui servait à la fois et de salon, et de cabinet, et de chambre à coucher. Un seul serviteur, le fidèle René, composait sa maison. Si une croix d'or brillait sur sa poitrine, la Croix de bois respirait dans tout ce qui l'environnait.

CHAPITRE XXXII.

DÉVASTATION DE L'ARCHEVÊCHÉ.

Après avoir dépeint les souffrances de l'archevêque, retraçons la dévastation de son palais, ce terrible épisode du grand drame de 1830.

Toutefois, une observation doit précéder ce douloureux récit.

Peut-être s'est-on déjà demandé comment le prélat si populaire était subitement devenu l'objet de la haine et des violences de son peuple, comment le troupeau s'était détaché de son pasteur.

Rendons plus de justice au peuple de Paris.

L'action incessante de la Presse incrédule avait fini sans doute par dénaturer, aux yeux d'un grand nombre, le beau caractère de l'archevêque, et, précisément parce qu'on connaissait son zèle ardent pour la foi menacée, on s'était attaché à accréditer contre lui

des calomnies, afin de déconsidérer dans l'esprit des masses le pilote courageux du vaisseau qu'on voulait submerger, le défenseur intrépide et dévoué jusqu'à la mort d'une Religion qu'on avait proscrite.

Ces calomnies, qui noircissent quand elles ne brûlent pas, avaient pu élever quelques nuages entre une portion du troupeau et le pasteur méconnu. Mais elles n'avaient pas eu le pouvoir de soulever généralement une haine furieuse contre ce prélat si plein de douceur et de charité.

L'action de la Presse incrédule n'avait été toute-puissante que sur la minorité sans foi et sans mœurs, qui, n'ayant aucun point de contact avec la Religion, ne connaissait l'un de ses plus grands évêques que par les calomnies intéressées des journaux : minorité hideuse au point de vue moral, et non moins dangereuse au point de vue politique, parce que, composée surtout de prolétaires, elle est animée de l'envie ambitieuse de ceux qui n'ont rien contre ceux qui possèdent, de telle sorte que l'esprit de Révolution trouve toujours en elle un instrument docile.

Par malheur, et cette loi de l'ordre moral n'a pas besoin d'être expliquée, ce sont les

minorités turbulentes qui font les révolutions, à la vue et quelquefois sans opposition de la part des majorités qu'enchaîne l'égoïsme ou la peur.

Au moment donc où les ordonnances du 25 juillet 1830 devinrent l'occasion d'une insurrection devant laquelle Charles X recula successivement de Saint-Cloud à Rambouillet, et de Rambouillet à Cherbourg; au moment où les classes moyennes, entraînées par l'action de la classe inférieure, acceptaient déjà cette Révolution, sauf à neutraliser plus tard les conséquences extrêmes du désordre; à ce moment d'enivrement, la lie de la populace, animée par la calomnie contre le prélat en qui se personnifiait avec tant de grandeur la cause de la Religion, se rua avec des cris de mort sur le palais archiépiscopal.

Ainsi, les violences de 1830, tout comme les violences qui les suivirent plus tard, ne furent pas le fait direct du peuple, mais le fait de la populace de Paris, de cette populace attirée par l'espoir du pillage, du fond de ces antres d'immoralité dont elle n'échange le séjour, dans les temps ordinaires, que contre celui des prisons ou des bagnes.

Le peuple proprement dit ne fut coupable

que parce qu'il laissa faire la populace; et cette sorte de complicité put être reprochée ensuite à plusieurs des principaux agens du Pouvoir qui avait surnagé, au milieu de la tempête. Le Pouvoir cherchait à reconstruire une digue qui contînt ces flots tumultueux : trahi ou mal servi par quelques-uns de ses agens, il vit le désordre se reproduire.

Pour l'honneur de la France, il fallait détourner sur les vrais et ignobles coupables la scène de barbarie sauvage que nous allons décrire.

Lorsque l'insurrection souleva Paris, le secrétaire, le sous-secrétaire de l'Archevêché, et deux laïques attachés au secrétariat, étaient, avec les concierges, les seuls qui résidassent dans le palais archiépiscopal (1). Le 28, les deux ecclésiastiques furent, dès le matin, avertis qu'un rassemblement allait se porter sur l'Archevêché. Forts de leur innocence, et ne pouvant se persuader qu'on en viendrait aux dernières extrémités, ignorant d'ailleurs qu'on se battait dans la ville, ils ne s'alarmèrent pas beaucoup de cet avis. Cependant, le sous-secrétaire sortit à dix heures et alla cher-

(1) *Ami de la Religion*, t. LXV, p. 93.

cher un asile hors de la maison. Le secrétaire se livra à ses occupations ordinaires jusqu'à onze heures, que de nouveaux avis le déterminèrent aussi à partir. L'un et l'autre se retirèrent sans prendre aucune précaution pour sauver leurs effets, tant était grande encore leur sécurité.

Peu de temps s'était écoulé depuis leur départ, lorsqu'une bande se présenta, dans l'après-midi, à la grande grille du palais, près le Petit-Pont, et demanda qu'elle lui fût ouverte, parce qu'on voulait pendre l'archevêque au drapeau tricolore qui venait d'être arboré au haut d'une des tours de Notre-Dame. D'après l'assurance qu'on leur donna qu'il n'y était pas, ces furieux demandèrent les *calotins* de sa suite pour les pendre à sa place. Enfin, ils sortirent, annonçant qu'ils reviendraient le lendemain.

Dès le matin du 29, on fut averti que le pillage aurait lieu dans la journée; mais cette information n'arriva pas assez à temps pour qu'on pût prévenir les effets de l'attaque, en sauvant au moins quelques objets. A neuf heures, des hommes, au nombre de quatre-vingts environ, revinrent assiéger la grille, sous prétexte de chercher quatre mille fusils et des Jé-

suites cachés dans les caves. Le concierge, ayant hasardé quelques représentations, faillit perdre la vie. Force lui fut donc d'obéir. Dès que la première grille s'ouvrit, les assaillans, suivis d'une multitude qui se montait à douze ou quinze cents personnes, parmi lesquelles deux cents femmes (1), se précipitèrent dans la première cour. Des jeunes gens, devançant les autres, s'étaient introduits par le jardin dans la maison, et des fenêtres ils tirèrent des coups de fusil, donnant de cette manière le signal au reste de la bande. Plus tard, le vestiaire de l'Église ayant été envahi, et les armoires se trouvant enfoncées, quelques-uns des assaillans s'affublèrent de soutanes et de bonnets carrés, et dans ce costume ils firent aussi feu des fenêtres, pour faire croire au dehors que les chanoines tiraient sur le peuple. Il était probable, en effet, que des chanoines septuagénaires ou octogénaires viendraient, en habit de chœur, tirer sur deux mille furieux. Enfin, on fit semblant de le croire; peut-être même le crut-on, car que ne croit-on pas? La même accusation s'étendit aux séminaristes et aux serviteurs de l'ar-

(1) Rozet, *Chronique de juillet* 1380, t. 2, c. 12.

chevêque ; mais il n'y avait pas un seul séminariste, ni un seul domestique dans la maison : il ne s'y trouvait que les deux concierges, qui tous deux étaient à leur poste.

Parmi les assaillans, les uns portaient des fusils et des sabres, les autres des merlins, des haches, des pinces, et ces outils de voleur qu'on appelle des *monseigneurs* : circonstance caractéristique et qui confirme les observations dont nous avons fait précéder ce récit.

Le secrétariat, placé au rez-de-chaussée entre les deux cours, fut le premier lieu dévasté. La porte d'entrée est forcée, et bientôt ce local n'offre plus qu'un monceau de registres, papiers, livres et cartons déchirés. La presse à sceller, les tables, les fenêtres et le poêle sont brisés. Tous les titres du diocèse et d'anciennes archives, qui avaient échappé au désastre de la première Révolution, sont anéantis. L'argent destiné au paiement des pensions des ecclésiastiques infirmes et aux dépenses des établissemens diocésains disparaît, à l'exception d'un sac de 2,400 francs porté à l'Hôtel-Dieu. Plusieurs reliques de saints sont profanées, et deux beaux reliquaires tout neufs sont mis en morceaux.

La multitude se porte ensuite dans la se-

conde cour, et se rend dans le corps de logis principal, destiné à l'habitation de l'archevêque. Une partie descend, pour chercher les fusils et les Jésuites, à la cave où était le vin pour les messes de Notre-Dame, et à celles de la maison : on en rapporte tout le vin, dont on boit largement. Une autre partie monte au premier étage, et en trouve toutes les portes ouvertes, suivant l'ordre qu'en avait donné l'archevêque. Là commence une dévastation épouvantable.

Le palais archiépiscopal, restauré par ordre de Napoléon, qui l'avait d'abord destiné à la résidence du cardinal Fesch, et plus tard à celle de Pie VII, lorsqu'il voulut le faire venir à Paris, était en bon état et bien décoré. Boiseries anciennes, riches et dorées, meubles, tentures, ameublemens, marbres de cheminées, lustres, glaces, livres, tableaux, tout est déchiré, brisé et brûlé, ou précipité dans la Seine. L'autel de la chapelle avait été renversé et démoli. L'argenterie, propriété de la ville de Paris, est enlevée d'un coffre de fer : on en vole une partie, on déforme l'autre, on jette le reste à la rivière. Une grande partie du linge est envoyée à l'Hôtel-Dieu pour les blessés. Toutes les serrures sont forcées, les moindres

objets disparaissent, et ces beaux appartemens n'offrent plus bientôt que le triste spectacle d'une destruction complète.

Parmi les objets précieux qui étaient à l'Archevêché, se trouvait un beau Christ en ivoire que Louis XIV avait donné à madame de La Vallière, lors de sa profession, qu'on avait trouvé, en 1791, chez les Carmélites de la rue Saint-Jacques, lors de la suppression des monastères, et que Napoléon avait fait tirer depuis du Garde-Meuble pour décorer l'Archevêché, dans le temps qu'il y voulait loger le Pape. Ce Christ, frappé de deux coups d'un instrument tranchant, fut porté à l'Hôtel-Dieu par deux hommes du peuple qui venaient de contribuer aux dévastations : après l'avoir déposé, ils se mirent à genoux, et l'embrassèrent en disant : *Mon Dieu, je vous aime.* La statue de la Sainte-Vierge, en argent, que Charles X avait donnée à Notre-Dame, fut jetée par la fenêtre sur le pavé; le piédestal fut cassé, trente-trois marcs d'argent qui composaient les ornemens furent volés, ainsi que les pieds et le socle bruni de la statue. Les porteurs qui emmenèrent à l'Hôtel-Dieu cette statue ainsi mutilée, dirent en entrant : *Tenez, voilà notre bonne Mère que nous vous apportons.*

Après avoir dévasté le premier étage, la multitude se porta au second. C'est là que demeuraient le plus grand nombre des ecclésiastiques attachés à l'Archevêché, un employé du secrétariat, et ceux des gens de service qui logeaient dans la maison. La scène du premier étage s'y renouvelle tout entière. Pas un coin si petit, pas de réduit si obscur qui ne soit fouillé avec soin, et d'où l'on ne retire les moindres objets qui s'y trouvent. C'est à coups de fusil qu'on ouvre les portes, et à coups de hache qu'on enfonce les armoires. Le secrétaire et le sous-secrétaire de l'Archevêché avaient chacun une bibliothèque : les livres en sont jetés par les fenêtres sur le pavé, et du pavé dans la rivière. Les croisées et les persiennes sont arrachées et également jetées à l'eau. Enfin, linge, vêtemens, meubles, papiers de famille, titres, rien n'est épargné, tout disparaît, et en peu d'heures les habitans du second étage se trouvent dans le plus entier dénûment.

Malgré tant de ravages, la dévastation n'était pas complète ; il restait l'appartement de l'abbé Desjardins et celui du valet de chambre de l'archevêque : ils éprouvèrent bientôt le même sort que les autres. Enfin, il n'y eut

pas jusqu'aux concierges qui ne vissent briser tout dans leurs modestes demeures.

Une communication existait entre l'Archevêché et Notre-Dame : elle fut l'occasion d'un nouveau désastre. A dix heures, une vingtaine d'hommes pénétrèrent dans la sacristie du chapitre : deux d'entre eux forcèrent la porte d'une armoire, brisèrent un ostensoir en vermeil, et s'en partagèrent les morceaux qu'ils cachèrent sous leurs habits. Cependant, sur les représentations du gardien de la sacristie, cette pièce fut évacuée et la porte fermée. A midi, on monta à la salle du chapitre, où l'on mit en pièces les portraits des archevêques. On pénétra dans la salle du trésor ; on dispersa sur le pavé tous les ornemens sacerdotaux. Des connaisseuses en enlèvent les franges, les galons, les parties les plus précieuses. On répand les saintes huiles ; on met en pièces les croix, les lampes, les candélabres, les girandoles. Quelques individus entrent dans l'eglise, et veulent se faire ouvrir le chœur pour aller briser les statues des rois. Sur quelques observations, ils se retirent ; mais, en s'en allant, ils enfoncent les armoires du vestiaire, et pillent les habits de chœur. D'autres arrivent, et parlent d'aller briser les statues du chœur :

déjà ils sont près d'escalader les grilles du sanctuaire, lorsqu'un grand bruit se fait entendre. Des tables de marbre précipitées du premier étage de l'Archevêché dans la cour, des meubles jetés par les croisées du second étage, et qui atteignirent et brisèrent les vitres du rond-point de l'église, causaient ce fracas. La peur saisit les dévastateurs; ils crurent que l'on tirait sur eux et se sauvèrent : on n'entra plus dans l'église. Le prêtre-trésorier, quoiqu'étranger à l'Archevêché, n'avait pas été respecté, et son logement envahi ne fut pas mieux traité que les autres.

Deux jeunes employés de l'Hôtel-Dieu étaient venus au palais archiépiscopal, dans l'espoir de faire entendre raison aux dévastateurs. Ce fut en vain. On forma la chaîne pour porter sur le quai tout ce qui était jeté par les fenêtres : là, on précipitait les objets à l'eau, ou dans un grand feu qu'on avait allumé. Des hommes armés menaçaient tous ceux qui cherchaient à les retirer. Les flammes du foyer allaient gagner les bâtimens, et l'Hôtel-Dieu pouvait être compromis. M. Desportes, un des administrateurs, s'y transporta avec M. Breschet. Ils persuadèrent à ceux qui alimentaient le feu de discontinuer, et à ceux qui

formaient la chaîne d'apporter de l'eau pour l'éteindre. On éteignit le feu, qui durait depuis deux heures, qui eût pu gagner l'église et causer de grands ravages dans un temps de sécheresse et dans un moment d'agitation, où les secours n'eussent été ni prompts ni faciles. En moins de sept heures, l'Archevêché fut entièrement dépouillé : il ne resta plus que les murailles.

On entreprenait de les ruiner par l'incendie, lorsque deux médecins accourus de l'Hôtel-Dieu firent abandonner ce projet, en représentant que ce serait compromettre la vie des blessés et des malades de l'hospice. Vers quatre heures, M. Desportes vint avec plusieurs élèves, tous ceints d'un tablier de service, et précédés d'un brancard. Ils annonçaient que, l'Hôtel-Dieu ne pouvant plus contenir les blessés, on allait faire préparer à l'Archevêché des salles pour les recevoir, et qu'en conséquence il fallait que tout le monde se retirât. Ils parcoururent les différentes pièces, et parvinrent à les faire évacuer. En même temps, il survint un poste de garde nationale qui les seconda.

Si, à tous ces détails, on joint sept meurtres commis pendant la dévastation, soit dans

l'Archevêché même, soit auprès du jardin, on comprendra aisément que la désolation fut au comble dans une maison qui, à l'époque même de la première Révolution, n'avait pas été le théâtre de pareilles horreurs.

N'est-il pas remarquable que les auteurs et les complices de cette dévastation n'aient été ni punis, ni même recherchés (1)? N'est-il pas remarquable que, soit à la tribune, soit dans les journaux, on n'ait pas osé énoncer le moindre blâme sur cette scène plus digne de Vandales que d'un peuple civilisé?

Après la Révolution de 1830, une loi fut rendue pour accorder des indemnités à ceux qui avaient souffert durant les terribles journées. Ils devaient présenter l'état de leurs pertes à une Commission chargée d'examiner les réclamations.

Personne n'avait assurément plus perdu que l'archevêque : nous allons l'établir. Il y avait à l'Archevêché deux espèces de fonds : d'une part, ce qui était destiné pour différentes œuvres diocésaines, savoir : le produit de la quête pour le paiement de la châsse de saint Vincent de Paul, les fonds de la caisse diocé-

(1) *Ami de la Religion*, t. LXV, p. 434.

saine qui servaient à donner des pensions aux prêtres âgés et infirmes, les fonds pour le grand séminaire, un trimestre de la quête pour l'entretien du petit séminaire, les fonds du secrétariat, quelques dépôts pour diverses destinations pieuses; d'autre part, ce qui appartenait en propre à l'archevêque. Or il avait vendu pour plus de 10,000 francs de rentes qu'il possédait de son patrimoine, afin de les consacrer à l'établissement des Prêtres de Saint-Hyacinthe, qu'il méditait depuis plusieurs années; il avait, de plus, touché de madame Hocquart, sa tante, un legs de 100,000 francs. Ces 300,000 francs se trouvaient dans la caisse particulière du prélat, et dans son propre appartement. La plus grande partie des sommes que nous venons d'indiquer étant en billets de banque, il n'avait pas été difficile aux dévastateurs de les mettre de côté et de les emporter (1). Aussi avaient-elles disparu en quelques heures, à l'exception des 2,400 francs portés

(1) Foubert, traduit en police correctionnelle, le 24 septembre 1830, comme prévenu de vol à l'Archevêché, avait eu pour sa part deux billets de 1000 fr. et des pièces d'or, qu'il avait d'ailleurs dissipés en peu de temps. Il fut acquitté, grâces à ses protestations de patriotisme et à l'esprit qui régnait alors. Quel tribu-

à l'Hôtel-Dieu, avec un certain appareil, et de 3,000 francs qu'on retrouva depuis à terre sous des tas de papiers, et que l'archevêque distribua entre les personnes de sa maison qui avaient le plus souffert dans le désastre. Ses pertes étaient donc énormes.

Il en fit dresser l'état pour être communiqué à la Commission; mais jugeant, dans sa sagesse, que le prélat n'avait droit à aucune indemnité pour le double pillage subi à Paris et à Conflans, elle prononça qu'il n'y avait lieu à délibérer (1).

nal eût osé, en ce moment, condamner un *héros* de juillet?

Les billets de banque, que les dévastateurs cachaient aisément dans leurs poches, n'étaient pas de nature à compromettre l'honneur de la Révolution. Mais, une femme ayant été trouvée nantie d'une écuelle d'argent, comme cette écuelle était trop visible, et que ce vol public entachait imprudemment les Glorieuses Journées, les vainqueurs tuèrent la malheureuse qui s'était approprié cet objet.

(1) Le 23 octobre 1830, on afficha à Paris un placard conçu en ces termes : « Peuple, la Commission chargée de réparer les désastres causés dans les journées de juillet, accorde une indemnité de 200,000 francs à M. l'archevêque de Paris. Le pauvre homme! C'est sans doute pour le dédommager des poignards et des

Voici comment l'archevêque se vengea :

Malgré le double échec qu'il avait reçu dans sa fortune, il envoya une somme aux Sœurs de la Charité du quartier Notre-Dame, en les chargeant de la distribuer aux malheureux ; et il ajouta que si, parmi ces malheureux, il s'en trouvait qui eussent pris part au désastre de l'Archevêché, il souhaitait qu'on leur donnât la préférence.

barils de poudre trouvés dans son palais. » Cette même affiche était criée et distribuée dans les rues par des hommes qui, depuis deux mois, faisaient circuler tant de fausses nouvelles et de calomnies. L'autorité réclama contre ce mensonge. Le préfet de la Seine fit insérer dans les journaux une note portant que ce placard était sans doute l'ouvrage « de quelques misérables qui prenaient le masque d'amis de la liberté. Il est faux, dit-il, que la Commission des dommages ait rien accordé à M. de Quelen pour indemnité ; il est non moins faux que des poignards et des barils de poudre aient été trouvés à l'Archevêché. »

CHAPITRE XXXIII.

ADMIRABLE RÉSIGNATION DE L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Une dame inconnue transmit à l'archevêque l'expression de son douloureux intérêt, après les désastres qu'il avait éprouvés.

Il lui répondit :

Paris, 23 août 1830.

« Madame, ou Mademoiselle, car je n'ai pas l'honneur de vous connaître, et la lettre que vous m'avez écrite hier ne m'apprend autre chose de vous, sinon que vous avez le bonheur d'être chrétienne, et qu'à ce titre vous avez été affligée des calomnies de tous les genres que l'on a débitées contre moi, à l'occasion de la dévastation du palais archiépiscopal. Vous désirez que je les fasse démentir par la voie des journaux. Que Dieu vous récompense de vos bons sentimens pour

la Religion et pour moi ! Je vous en remercie de tout mon cœur.

» Il est plus facile d'arracher la vie à un Évêque que de lui ravir son honneur ; de le dépouiller de ses biens que de lui ôter l'estime des ames honnêtes. Je suis persuadé que ceux qui ont eu le malheur de m'injurier si gratuitement ne croient pas eux-mêmes un seul mot des accusations qu'ils ont répandues avec profusion dans les rues de la capitale, et qu'ils ont affichées sur ses murs, comme pour provoquer au désordre et au crime. Mes bien-aimés et fidèles diocésains les ont repoussées avec une horreur et une indignation que n'exclut pas la charité évangélique. Quant à moi, je suis depuis long-temps accoutumé à remettre ma cause entre les mains de Dieu : jusqu'ici je m'en suis bien trouvé. S'il daigne me justifier d'une manière éclatante, pour la gloire de son nom et pour l'honneur du sacerdoce, je lui demande de ne jamais me venger ; car *je pardonne du fond du cœur à tous ceux qui se sont faits mes ennemis, sans que je leur en aie donné ni sujet ni prétexte.* Au reste, le serviteur n'est pas plus grand que le maître. Si Notre-Seigneur a été persécuté, pourquoi ne le serais-je pas ? Il a été

appelé *ivrogne, homme de bonne chère, pécheur, commensal de pécheurs, séditieux, perturbateur du repos public, possédé du démon, blasphémateur;* il a été traité comme *un insensé,* comme *un roi de théâtre,* comme *un criminel,* comme *un voleur et un scélérat.* De quoi me plaindrais-je? Il se taisait, au milieu de ses accusateurs, qu'il pouvait confondre en un instant. Pourquoi chercherais-je à me défendre? Le témoin de mon innocence est dans les cieux; le témoignage de ma conscience couvre la voix de ceux qui se déchaînent contre moi. D'ailleurs, on m'a loué si souvent des perfections que je n'ai point, qu'il faut bien expier, par l'humiliation de quelques calomnies, la gloire que je n'ai pas méritée.

» Je vous conjure donc, bonne chrétienne, de ne pas vous laisser abattre, à cause des tribulations que j'éprouve; mais au contraire de vous réjouir avec moi, selon ce précepte du Seigneur: *Vous serez bien heureux, lorsque les hommes vous haïront, qu'ils vous maltraiteront, qu'il vous poursuivront avec acharnement; qu'ils inventeront toutes sortes de mal, et qu'ils diront toutes sortes de mensonges sur vous, en haine de mon nom. Ré-*

jouissez-vous alors et tressaillez d'allégresse, parce que votre récompense sera grande dans le Ciel. Dieu me fait aujourd'hui goûter ces vérités que j'ai tant de fois prêchées ; je l'en bénis mille fois, et lui rends mille actions de grâces. Aidez-moi à lui témoigner ma reconnaissance ; priez-le de me fortifier et de me préparer à de nouvelles épreuves, qui soient plus grandes encore, si son nom doit en être glorifié. Un seul regard sur la Croix nous apprend que sa vertu éclate dans l'infirmité.

» Recevez, etc. »

On n'osait, à cette époque, ni empêcher ni réprimer la vente de libelles infâmes, où l'on associait le nom du prélat à celui d'une illustre princesse, pour envelopper ces deux anges de vertu dans une même calomnie. Une personne, que Mgr de Quelen a honorée de son amitié, ayant été forcée de lui présenter un des ignobles imprimés qui circulaient dans les rues de Paris, il n'y eut en lui ni indignation ni colère ; à peine un sourire tenant du mépris.

CHAPITRE XXXIV.

REFUS QUE L'ARCHEVÊQUE REÇOIT DE M. ODILLON-BARROT. — LE PRÉFET DE LA SEINE S'OPPOSE AUX TRAVAUX DE RÉPARATION QU'IL COMMENCE A L'ARCHEVÊCHÉ.

Après la Révolution de 1830 et le pillage du palais archiépiscopal, Mgr de Quelen fut obligé de se cacher; mais il ne quitta point Paris, quoique son existence y fût menacée. La Police elle-même lui conseilla de ne point paraître publiquement.

En novembre 1830, M. O. Barrot, alors préfet de la Seine, n'en refusa pas moins de laisser délivrer à l'archevêque le mandat d'une somme de 5,000 francs, qui lui était due pour le troisième trimestre de l'indemnité annuelle de 20,000 francs votée par le conseil-général du département et allouée au budget de 1830. M. Barrot prétendait que le prélat n'avait pas droit à cette indemnité,

parce qu'il n'avait pas résidé dans le diocèse.

L'auteur de cette sanglante et barbare dérision eût voulu apparemment que l'archevêque de Paris fût allé lui demander des certificats de résidence, comme aux beaux temps de la première Révolution.

Hâtons-nous d'ajouter que l'injustice du refus de M. O. Barrot fut réparée avec un louable empressement par son successeur à la Préfecture de la Seine. M. le comte de Bondi fit délivrer le mandat à l'archevêque.

Le mauvais vouloir de M. O. Barrot ne fut que trop visible dans une autre circonstance.

La dévastation du palais archiépiscopal avait sans doute détruit tout le mobilier, brisé toutes les portes et les croisées; mais les bâtimens étaient restés intacts, et l'ensemble de l'édifice admettait des réparations promptes et faciles. Cependant la Préfecture de la Seine forma le dessein de démolir ce palais : elle exagérait les dépenses d'une restauration, et prétendait qu'il serait plus économique de transporter l'Archevêché ailleurs. Le ministère ne goûta point d'abord ce projet; on chargea même un architecte du Château d'examiner les bâtimens. La Presse incrédule agit alors sur l'opinion.

L'archevêque s'était décidé à faire disposer, à ses frais, quelques pièces où il pût être à l'abri des injures du temps. Il y avait fait porter des meubles fort simples : les seuls siéges étaient des chaises d'église empruntées à Notre-Dame. Le secrétariat avait été rétabli. La majeure partie des archives, des registres et autres titres qu'il renfermait, d'abord bouleversés et confondus, avait été retrouvée. La belle bibliothèque de la maison n'avait pas entièrement péri : les livres qui la composaient, recueillis en grande partie, classés avec soin, figuraient sur leurs anciens rayons.

Les journaux s'irritèrent de ce que l'archevêque venait de rentrer dans son palais et d'y faire les réparations les plus urgentes. M. O. Barrot lui écrivit pour s'en plaindre : l'archevêque, disait-il, n'avait pas le droit d'ordonner ces travaux, et la restauration de l'édifice devait faire l'objet d'un examen au conseil des ministres. Cette lettre du préfet de la Seine était, circonstance remarquable, du 22 janvier 1831, jour où le *Courrier français* recommanda la démolition de l'Archevêché. Cette recommandation fut renouvelée par le *Constitutionnel* et par le *National*.

Malgré M. O. Barrot et la Presse du mou-

vement, la restauration du palais archiépiscopal fut décidée en conseil des ministres. On tint d'abord cette détermination secrète : mais, le 12 février, M. Barthe, ministre des cultes, vint lui-même, à l'Archevêché, annoncer officiellement au prélat que la conservation de l'édifice était résolue, qu'une somme serait mise en conséquence à sa disposition, et que le mardi suivant il recevrait la lettre d'avis.

L'esprit de Révolution frémit, et l'émeute porta une lettre d'avis contraire à l'Archevêché.

CHAPITRE XXXV.

SERVICE POUR LE DUC DE BERRI, A SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS. — NOUVELLE DÉVASTATION DE L'ARCHEVÊCHÉ.

Les journaux avaient annoncé qu'un service anniversaire pour le duc de Berri serait célébré à Saint-Roch, où des préparatifs avaient lieu en effet. Quelques fidèles de Saint-Germain-l'Auxerrois, en dehors de tous les mouvemens politiques, représentèrent à leur curé, vieillard inoffensif, que, sa paroisse étant celle du prince, il lui appartenait plus qu'à aucun autre de célébrer le service anniversaire. Le curé, craignant que son affectation à s'abstenir dans cette circonstance ne fût interprétée, soit comme un signe d'ingratitude de sa part, soit comme une désapprobation de ce qui allait se faire dans une autre église, consentit à un

service modeste et sans appareil. Le préfet de police, qui avait mis le curé de Saint-Roch dans la confidence de ses inquiétudes, et qui, en donnant le moindre avis au curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, aurait pu tout arrêter, n'intervint en rien, ni pour le conseil ni pour l'action. Privé des informations tardives qui avaient fait contremander les dispositions de Saint-Roch, et se reposant sur l'exemple d'une autre paroisse où la même cérémonie était annoncée avec une sorte d'éclat, le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois laissa célébrer le service, le lundi 14 février 1831. Tout s'était passé avec calme, et, retiré à la sacristie, le curé se disposait à rentrer chez lui, lorsqu'il apprit qu'une lithographie du duc de Bordeaux venait d'être attachée au catafalque. Il appréhende aussitôt qu'un complot n'ait été organisé pour produire des effets déplorables, court au-devant du mal dont son pressentiment l'avertit, et se précipite vers le catafalque pour en arracher le signal de désordre. La lithographie se trouvant fixée au point le plus élevé, il est obligé d'étendre le bras pour y atteindre et enlever les quatre épingles qui la tiennent attachée aux quatre coins : c'est sur cette circonstance du bras étendu que l'on se

fonda pour accuser le curé d'avoir béni cette lithographie (1).

Les vociférations menaçantes et la violation du presbytère, qui suivirent le service, devaient provoquer l'emploi de mesures de prévoyance de la part de l'autorité (2). Au lieu des précautions que commandait la plus simple prudence, il arriva, le mardi 15 février, que, malgré les menaces hautement proférées la veille, aucun obstacle ne fut opposé à la dévastation de l'église, de l'Archevêché et d'autres monumens religieux, par des masses nombreuses de forçats libérés que la loi elle-même avait placés sous une surveillance spéciale. Cela tint, pour nous servir des expressions de M. Persil, alors député, cela tint à ce que le ministère « employait des hommes qui avaient des opinions contraires aux siennes, et qui l'avaient souvent montré en attaquant ses mesures et sa conduite. C'était à eux que se

(1) Le vénérable curé fut jeté sous les verroux dans la première ferveur des poursuites ; mais bientôt il fut rendu, sinon aux ruines de son église, du moins à la liberté de ses douleurs, suivant la belle expression de M. Alex. Guillemin, son avocat.

(2) *Procès du service funèbre célébré le 14 février 1831, à Saint-Germain-l'Auxerrois*, par M. Alex. Guillemin.

rattachaient les hommes de parti que l'on trouvait dans toutes les émeutes, dans tous les mouvemens. Ils servaient de drapeau et de chef à des conspirateurs que rien ne pouvait rebuter, tant ils avaient de foi dans leur crédit et leur consistance politique. »

Au moment où la croix de Saint-Germain-l'Auxerrois tombait, le 14 février, d'après les ordres du maire de l'arrondissement, sous les coups d'une populace furieuse, un homme de haute taille, qui avait paru diriger les mouvemens des agitateurs, cria à haute voix : *A l'Archevêché* (1)! Ce cri se répéta comme un commandement. Aussitôt, la foule se mit à courir du côté de l'Archevêché, et la force publique ne s'opposa point à son passage. Le concierge du palais archiépiscopal, prévenu du mouvement, était allé demander du secours à l'Hôtel-de-Ville : il ne put voir le préfet, ni obtenir le secours nécessaire.

Vers sept heures du soir, une centaine de brigands entrèrent dans la première cour de l'Archevêché par la porte du suisse. Leurs cris, leurs injures contre l'archevêque, leurs menaces, annonçaient leurs funestes desseins.

(1) *Ami de la Religion*, t. LXXX, p. 369.

Supposant que le prélat était dans son palais, ils déclaraient hautement qu'il ne leur échapperait pas. Il ne leur eût pas échappé, en effet, s'il eût tenu ce jour-là son conseil diocésain, qui avait lieu ordinairement le lundi, et qui, depuis trois semaines, se réunissait de nouveau à l'Archevêché. Le conseil, heureusement, ne s'était point tenu le lundi 14.

Les brigands, arrêtés un moment par la porte qui séparait la première cour de la seconde, parviennent cependant à l'ouvrir et pénètrent dans les appartemens dont presque toutes les portes avaient été enfoncées au mois de juillet 1830. Les modestes meubles placés par l'archevêque dans les trois ou quatre pièces qu'il avait fait réparer sont anéantis : le lit et la commode en bois de noyer sont brisés ; les vitres sont cassées ; les livres de la bibliothèque, qu'on avait recueillis avec peine, déchirés ou brûlés. Dans le secrétariat, rétabli depuis peu, on lacère, on disperse les papiers et les registres ; on vole une somme de 542 francs. La salle où se tenait le conseil diocésain, et qui servait aussi à la Commission des récompenses nationales pour ses réunions, est entièrement dévastée. Enfin arrivent quatre cents hommes de la garde nationale qui dispersent

ces furieux et font évacuer les appartemens.

Le maire du 12e arrondissement survint, recueillit quelques débris, et fit déposer des pièces d'argenterie dans une chambre, où elles furent volées le lendemain. Il avait commencé à dresser un procès-verbal : mais le maire du 9e se présenta, et il partit. Environ cent gardes nationaux de la 9e légion furent chargés de garder l'Archevêché pendant la nuit ; on barricada les portes de la sacristie. M. O. Barrot, préfet de la Seine, vint vers huit heures et demie, visita les lieux, et se retira sans donner aucun ordre.

Le mardi 15, le sac de Saint-Germain-l'Auxerrois et le pillage du presbytère étaient à peine terminés, qu'à neuf heures et demie du matin le sac et la ruine de l'Archevêché commencèrent. Laissons parler M. le baron de Schonen, à la tribune des députés :

« Le prétendu peuple de février, dit-il, était le peuple des bagnes ou de ce qui doit y entrer... Cent hommes seulement de ma légion étaient restés dans l'Archevêché. Le poste fut forcé : une multitude de plusieurs milliers d'hommes s'y précipita. Retenu à l'État-major, je n'arrivai qu'à dix heures : c'est alors que le spectacle le plus affreux... s'offrit à mes yeux.

Figurez-vous une fourmilière d'hommes de tout âge, de toute condition, d'enfans même, de femmes, circulant dans les cours, les appartemens, les jardins. La grille, du côté de l'eau, avait cédé à l'impulsion immense qui lui avait été donnée. Chaque fenêtre du rez-de-chaussée (et elles sont en grand nombre) était devenue une entrée sans fermeture. Les gardes nationaux étaient perdus au milieu de cette foule; les livres d'une belle bibliothèque jetés par les fenêtres, déchirés ensuite, puis jetés dans la rivière; tous les papiers de l'Archevêché suivaient la même route, ou jonchaient les jardins. Dès la veille, on en avait amoncelé des montagnes dans les cheminées, pour mettre le feu aux bâtimens; ce que nous sommes parvenus à empêcher. J'envoyais de quart d'heure en quart d'heure chercher du renfort, qui n'arrivait pas.

» Pendant ce temps-là, les planchers, les plafonds, les rampes d'escaliers cédaient; les gros murs étaient attaqués, les toits le furent bientôt après, et, poursuivis par les décombres qu'on nous lançait de toutes parts, nous fûmes obligés de nous enfermer dans l'église, qui était le seul point que nous fussions parvenus à conserver à peu près intact. Plusieurs fois

nous étions parvenus à faire évacuer les appartemens. Nous employions la voie des remontrances et de la persuasion ; nous réussissions : puis une autre nuée arrivait par une autre entrée, ou les mêmes, après être redescendus, remontaient, et c'était l'inverse du tonneau des Danaïdes. Nous n'éprouvions pas trop de résistance pour obtenir qu'ils quittassent leur entreprise ; mais ils revenaient avec la même facilité à ce qu'ils avaient quitté. Le travail paraissait distribué par ateliers ; on eût dit des ouvriers payés à la tâche ; et certes jamais salarié n'a fait si vite et tant en si peu de temps. En général, ils détruisaient et ne volaient pas. Il y a eu cependant de nombreuses exceptions. Renfermés dans l'église pour nous défendre et nous mettre à l'abri des projectiles tombant sur nous, nous y fûmes poursuivis à travers les croisées par les pierres, les débris de cheminée. Des tableaux, chefs-d'œuvre de l'école moderne, dont l'église était enrichie, ont été atteints, et sont dans le plus déplorable état.

» Pour hâter l'évacuation, les tambours battirent la charge. Cela irrita singulièrement la multitude, qui ne cédait le terrain que pied à pied. Beaucoup de jeunes gens bien mis y

figuraient. J'étais fort en avant du peloton, et j'essayais de persuader à ces hommes de se retirer; je m'adressais aux jeunes gens... Reconnu, je fus insulté et qualifié de mandataire infidèle et de député parjure; et ces hommes aveugles ou trompeurs, pour exprimer en un seul mot leur haine et me menacer de toute leur vengeance, m'appelèrent *un autre Dupin*... Ce jour-là, beaucoup de jeunes gens, depuis seize jusqu'à vingt-cinq ans, bien mis, causant bien, étaient dans ces attroupemens, et faisaient un contraste bien douloureux avec les figures étranges qui en formaient la masse : figures vraiment fantastiques par leur laideur et l'air criminel qu'elles portent sur leur front, qu'on ne voit que dans les journées de désordres, et qui disparaissent ensuite pour ne reparaître que comme évoquées par un fatal génie. »

Tout cela s'exécuta en plein jour, en cinq heures, sous les yeux d'une garde nationale nombreuse : mais M. Thiers, député et sous-secrétaire d'État au ministère des Finances, qui vint sur les lieux, dit froidement qu'il ne fallait pas que la garde nationale se commît avec le peuple. M. O. Barrot, préfet de la Seine, qui avait paru à l'Archevêché le lundi

soir après qu'on en eut expulsé les brigands, reparut le mardi à deux heures et demie, mais lorsque la ruine était consommée, et il prétendit qu'il n'avait point d'ordre à donner. Le maire, qui entendait autrement ses devoirs, faillit être victime du zèle avec lequel il s'opposait à la destruction.

Depuis neuf heures du matin jusqu'à deux, le feu ne cessa de consumer, et la Seine de charrier des débris. Un Christ de grandeur naturelle, qui ornait la grande salle synodale, avait été indignement mutilé. *Maman, ils veulent noyer le bon Dieu!* s'écria un jeune enfant, en montrant à sa mère une grande croix avec la figure du Christ, qui flottait sur la Seine. Quelle vive et touchante expression du saisissement et de l'effroi de tous les adorateurs de Jésus-Christ, dans ce cri de l'enfance (1)!

En évacuant l'Archevêché, les démolisseurs se promirent d'aller à Conflans. Les meneurs donnèrent à haute voix le mot d'ordre : *A Conflans!* comme la veille, sur la place Saint-Germain-l'Auxerrois, on avait donné l'ordre : *A l'Archevêché!* On se mit donc en route. Le

(1) *Ami de la Religion*, t. LXVII, p. 289.

maire de Charenton envoya demander du secours, mais déjà Conflans était envahi. On jetait par les fenêtres, les meubles, les lits, les glaces, les tableaux, etc. Tous ces objets alimentaient des feux allumés dans la cour. La chapelle, bâtie en 1789, par Mgr de Juigné, fut profanée et dévastée. Une chapelle souterraine, établie par Mgr de Quelen, et où la présidente Hocquart, sa tante, était enterrée, fut également bouleversée : l'on eut même beaucoup de peine à obtenir que le tombeau ne fût pas ouvert. Les livres de la bibliothèque, la lingerie, les jardins, la serre, tout fut en proie à la dévastation. Pendant ces brigandages, un homme vêtu avec élégance, armé d'une badine, s'amusait à casser les cloches de verre et les carreaux des châssis.

De la maison de l'archevêque, on s'était introduit dans le petit séminaire contigu. Le directeur n'eut que le temps de retirer le saint Sacrement et de cacher les vases sacrés. Il avait renvoyé les élèves, et eut peine à se sauver lui-même. Des ouvriers qu'il faisait travailler coururent et crièrent après lui; mais le maire de Charenton protégea sa fuite. On renouvela au petit séminaire ce qui venait de se passer chez l'archevêque. Tout fut

saccagé; la chapelle fut l'objet d'une dévastation impie; le mercredi et le jeudi, le pillage continua, et des ouvriers des carrières ou des communes voisines vinrent y prendre part. Des pauvres que l'archevêque et le séminaire assistaient se trouvèrent dans les rangs des dévastateurs. Des gardes nationaux même volèrent des livres. L'ouvrier, qui avait enlevé la croix de la chapelle, tomba, quatre jours après, du haut d'un bâtiment, et se tua.

Durant trois jours, le maire de Charenton avait sollicité inutilement du secours : il vint à Paris, s'adressa à toutes les autorités. Ce ne fut que le vendredi, 17 février, qu'on lui envoya cent cinquante hommes qui rétablirent la tranquillité.

Finissons par un fait que M. de Schonen attesta à la tribune des députés :

En sa présence défila, le mardi 15 février, un rassemblement qui, repoussé à la Conciergerie, descendait devant la grille du Palais de Justice : « Ils portaient en triomphe un mauvais tableau représentant un homme en rabat, que la multitude disait être l'archevêque de Paris, et ils avaient attaché un morceau de chair crue à sa bouche. »

CHAPITRE XXXVI.

MANDAT D'AMENER DÉCERNÉ CONTRE L'ARCHEVÊQUE DE PARIS. — NOBLE DÉVOUEMENT DE MM. DESJARDINS ET MATTHIEU. — M. BARTHE JUSTIFIE L'ARCHEVÊQUE. — LE COMTE AMABLE DE QUELEN PROVOQUE LES EXPLICATIONS DE M. BAUDE. — DÉCLARATION ÉCRITE DE CE DERNIER.

Le mouvement dont le service anniversaire du duc de Berri était le prétexte, et non la cause, distinction qu'il importe de saisir, avait pour objet d'entraîner le Gouvernement, de la voie où le maintenait la Royauté nouvelle, dans la voie où les ennemis de la Religion et de la Monarchie avaient prétendu l'engager en 1830.

Les protestations de l'émeute contre l'affermissement du Pouvoir et les persécutions de l'impiété contre les ministres de la Religion étaient corrélatives.

Ces persécutions, pour produire plus d'impression, devaient s'attacher surtout à la per-

sonne du chef de l'Eglise de Paris, de l'évêque de la capitale, du prélat sur lequel tous les autres évêques avaient les yeux fixés.

Après avoir détruit l'Archevêché et ravagé Conflans, on s'attaqua personnellement à Mgr de Quelen.

M. Baude, préfet de police, décerna un mandat d'amener contre son archevêque, et le commissaire de police du quartier de l'Observatoire eut ordre de s'emparer du prélat.

Dès le mardi 15, à trois heures et demie, il se présenta au monastère de Saint-Michel et demanda *Monsieur* de Quelen. On lui répondit que l'archevêque n'y était pas. Il visita cependant la maison, fouillant partout, ouvrant non-seulement les cellules, mais les armoires, parcourant jusqu'à l'écurie et l'étable, et accompagnant ses recherches de propos injurieux pour celui qu'il voulait saisir. L'abbé Desjardins, retiré dans ce monastère depuis le mois d'août précédent, et à qui le commissaire osa demander le lieu de la retraite du prélat, lui répondit avec une dignité qui lui ferma la bouche. Pendant la visite, on laissa entrer dans la maison tous ceux qui le voulurent. On arrêta, et le curé de Gentilly qui venait parler à l'abbé Desjardins, et un domes-

tique qui apportait une lettre à la supérieure. Un pair de France s'étant présenté, on l'interrogea sur l'objet de sa visite : « Je viens, dit-il, prévenir M. l'archevêque du mandat d'amener, et lui dire de se sauver. » Le titre de pair en imposa au commissaire de police, qui le laissa se retirer. Le commissaire lui-même s'en alla à cinq heures et demie, revint à neuf heures du soir, et attendit encore deux heures sans avoir pu remplir sa mission.

Le lendemain 16, MM. Desjardins et Matthieu, vicaires-généraux de Paris, se transportèrent à la Préfecture de police. Ils prièrent M. Baude de leur faire connaître les raisons qui avaient motivé le mandat d'amener contre l'archevêque, et offrirent de se constituer prisonniers à sa place, s'il était coupable. « C'est moi seul qui suis coupable, répondit M. Baude : j'ai déjà fait retirer le mandat d'amener ; vous pouvez vous en retourner tranquilles. » Les deux vicaires-généraux se retirèrent, fort étonnés de cette réponse.

L'impression produite par tant de brigandages n'avait pas été favorable à leurs auteurs. Les agens principaux, qui avaient à se reprocher de ne les avoir pas prévenus, voyaient, sous l'influence de l'indignation universelle,

leur position compromise. Le Pouvoir avait compris que les auxiliaires du désordre ne seconderaient jamais utilement son action. Les uns pour conjurer un changement dans leur existence politique, d'autres par devoir de conscience, désavouèrent leur conduite.

Le 15 février, au moment même où un commissaire de police cherchait le prélat à Saint-Michel, M. Barthe, ministre des cultes, s'expliquant à la tribune des députés sur les derniers événemens, déclara qu'il avait vu l'archevêque relativement au service anniversaire, qu'il avait vu également le curé de Saint-Roch, et que cet ecclésiastique avait très-bien senti qu'il ne pouvait pas accorder le service.

Dans la séance du 18, il annonça qu'il avait acquis la preuve que le prélat, consulté sur le service par un curé de Paris, avait répondu que cette cérémonie pouvait avoir de fâcheux résultats, et qu'il s'était rendu chez le curé de Saint-Roch qui s'était montré bien disposé. La vérité est que l'archevêque y avait envoyé un de ses grands-vicaires. Il n'eut point connaissance du changement arrêté pour le lieu du service, et n'apprit que le lundi 14, à midi, que cette cérémonie avait eu lieu à Saint-Germain-l'Auxerrois.

Dans la séance du 19, le comte Amable de Quelen, député des Côtes-du-Nord, provoqua des explications sur le mandat d'amener décerné contre son noble frère :

« Messieurs, dit-il, la Chambre a pu remarquer hier l'impatience qui me portait vers cette tribune. J'ai la confiance de croire que, loin de la désapprouver, elle a partagé même le sentiment qui me dominait, et que je ne pouvais vous dissimuler. Vous auriez entendu, je n'en doute pas, avec bienveillance, l'expression douloureuse avec laquelle je me proposais d'appeler la vérité sur la conduite d'un homme que j'aime, que l'on ne peut s'empêcher de plaindre; il appartient à d'autres qu'à moi d'ajouter, qu'on ne peut s'empêcher d'estimer.

» La vérité que j'invoquais, et que vous désiriez entendre, est venue à mon secours : sortie de la bouche d'un ministre, elle aura plus d'autorité que dans la mienne : elle a déjà consolé l'amitié, elle a satisfait la Chambre, elle éclairera une multitude abusée. Les paroles de notre honorable collègue, M. Barthe, à qui j'offre ici l'hommage de plus d'un cœur reconnaissant, seront recueillies par le gouvernement du Roi, qui s'empressera, sans doute, de réparer tout ce que la précipitation dans les ju-

gemens des hommes, vient d'accumuler de nouveau sur un pontife déjà victime de tant d'injustes préventions.

» Je me hâte de déclarer, Messieurs, qu'il n'est pas ici question de *relever une pierre où il puisse désormais reposer sa tête;* mais de relever une réputation *calomnieusement outragée*, mais de raffermir une liberté depuis si long-temps compromise, liberté, le plus précieux des biens, précieuse pour tous sans exception ni réserve, si ce n'est celle d'en réprimer l'abus, ce qui est la première des libertés, parce qu'elle est la garantie de toutes les autres.

» Je n'éprouve donc plus le besoin d'entretenir la Chambre d'un fait sur lequel je n'ai plus d'éclaircissemens à désirer; mais il est un point important sur lequel M. le ministre de l'instruction publique et des cultes n'a pu s'expliquer, parce qu'il n'est pas dans ses attributions. Un mandat d'amener a été décerné contre M. l'archevêque de Paris; il lui a été notifié (j'ose le dire) avec les formes les plus acerbes et les plus menaçantes; une perquisition de plusieurs agens de police est venue troubler tout un monastère où l'on savait que M. l'archevêque se retirait quelquefois auprès

d'un vieillard vénérable, son compagnon d'infortune, et des amis le plus parfait modèle : c'est avoir nommé l'abbé Desjardins, grand-vicaire de Paris.

» Les journaux ont annoncé l'émission de ce mandat d'amener. Les rues de la capitale en ont retenti ; la renommée en répand au loin la nouvelle ; le public, peu instruit des formes judiciaires et des termes de la pratique, n'a pas manqué, dans cette circonstance, de confondre un mandat d'amener avec un mandat d'arrêt : aussi le bruit d'une arrestation a-t-il circulé et circule-t-il encore. Il a nécessairement fait planer sur l'archevêque les plus graves soupçons. D'où vient ce mandat d'amener? qui l'a lancé? Est-ce l'autorité judiciaire ou l'autorité administrative ? Quelle est la cause de ce mandat, qui ensuite a été retiré et annulé? C'est à la loyauté de notre honorable collègue, M. le préfet de police, que j'en appelle. Qu'il me soit permis de lui demander une explication en faveur d'un homme dont la destinée du moins inspire de l'intérêt à des cœurs moins rapprochés de lui que ne l'est celui d'un frère.

» J'invoque également la loyauté de notre honorable collègue, pour qu'il veuille bien

dire quelle est la confiance que lui ont inspirée ses rapports avec M. l'archevêque de Paris ; s'il y a trouvé de la droiture et de la franchise ; si, dans toutes ses démarches, M. l'archevêque n'a pas désiré fixer l'attention du Gouvernement et de l'administration ; s'il n'a pas même souvent recherché sa direction et ses conseils.

» Enfin, Messieurs, je réclame l'indulgence de la Chambre si j'ai abusé de ses momens pour un fait qu'il m'était permis de considérer comme personnel, mais qui intéresse aussi des affections sacrées et chères à la majorité des Français. »

M. Baude, préfet de police, répondit loyalement à cette interpellation :

« Après les événemens de Saint-Germain-l'Auxerrois, il était du devoir du magistrat chargé de la police de Paris, de rechercher tous les auteurs et tous les complices de cette coupable provocation. De nombreux renseignemens m'ont fait penser qu'au nombre de ces complices était M. l'archevêque de Paris ; et dès lors il a été de mon devoir de décerner contre lui un mandat d'amener, dans les mêmes termes que les autres mandats d'amener. Ce mandat a été délivré sous ma responsabilité

personnelle, et d'après l'opinion que je m'étais faite sur les renseignemens qui m'étaient parvenus. Il a été exécuté avec les mêmes formes et par les mêmes moyens que les autres mandats d'amener, attendu que la loi ne fait d'exception pour personne.

» Le préopinant a parlé de perquisitions : elles étaient la conséquence du mandat d'amener. Il a prétendu qu'elles avaient été faites dans des formes acerbes : cette expression n'est pas justifiée par la manière dont les choses se sont passées.

» Maintenant, je le déclare, de nombreuses calomnies ont pesé sur la tête de M. l'archevêque de Paris. (Mouvement en sens divers.)

» De nouveaux renseignemens, un nouvel examen m'ont paru démontrer de la manière la plus claire que le service de Saint-Germain-l'Auxerrois a été fait à l'insu de M. l'archevêque de Paris : dès lors, les motifs qui avaient déterminé le mandat d'amener ayant cessé d'exister, j'ai dû le retirer.

» Je le déclare encore : M. l'archevêque de Paris est toujours resté avec soin étranger à la politique ; il s'est constamment renfermé dans les devoirs et dans les vertus de son état. Je crois que, si tous les ecclésiastiques en

France apportaient le même esprit dans l'accomplissement de leurs devoirs, nos troubles religieux seraient bientôt apaisés. »

Le même jour, M. Baude souscrivit la pièce suivante :

« *Cabinet du Préfet de Police.*

» Je soussigné, Conseiller d'Etat, Préfet de Police, déclare que les circonstances dans lesquelles un mandat d'amener a été délivré contre M. l'archevêque de Paris, en raison de la cérémonie de Saint-Germain-l'Auxerrois, m'ont mis dans la nécessité d'examiner avec la plus minutieuse attention quelle part pouvait y avoir prise M. l'archevêque. Cet examen scrupuleux m'a convaincu que non-seulement il n'avait eu aucune part ni directe ni indirecte à ce malheureux événement, mais que, si la connaissance des préparatifs lui était parvenue, il aurait usé de son autorité spirituelle pour le prévenir. Je déclare en outre qu'à raison de ces mêmes circonstances, et pour apprécier la valeur des imputations que la rumeur populaire faisait peser sur M. l'archevêque, j'ai dû faire sur ses relations des recherches multipliées : il en est résulté la preuve la plus

évidente, que, depuis plus de trois ans, terme au-delà duquel j'ai jugé inutile de pousser les investigations, M. l'archevêque est demeuré complètement étranger à toute combinaison politique, et s'est exclusivement renfermé dans les devoirs et les vertus de son état.

» J'ai fait publiquement cette déclaration à la tribune de la Chambre des Députés : je la renouvelle ici avec empressement, et je souhaite que les personnes entre les mains desquelles tomberait cet écrit, y voient la preuve de mon désir de réparer le mal que, trompé par des renseignemens inexacts, j'ai pu faire involontairement à M. l'archevêque de Paris.

» Paris, le 19 février 1831.

Sceau de la Préfecture de Police. » *Signé* BAUDE.

» Vu pour légalisation de la signature désignée ci-dessus, Paris, le 23 février 1831.

» *Pour le Ministre Secrétaire-d'Etat de l'intérieur.*

« Le Secrétaire-général,

Sceau du Ministère de l'Intérieur. » *Signé* S. DIDIER. »

On ne s'explique pas comment le Gouvernement, après avoir reconnu que l'archevêque

était irréprochable à l'égard du service, a depuis donné raison à l'émeute contre lui, en achevant ce qu'elle avait commencé. On ne s'explique pas que le Gouvernement qui, en janvier 1831, voulait conserver et rétablir l'Archevêché, ait ensuite prescrit la démolition du palais qu'abritait Notre-Dame de Paris.

M. Baude se rendit un jour au monastère de Saint-Michel, dont un commissaire de police était venu, par ses ordres, troubler le repos. Il vit l'archevêque, et sortit touché de son aimable et doux accueil. Le prélat le reconduisait, lorsque les religieuses du monastère s'agenouillèrent pour que le Pasteur les bénît. La Religion courba aussi le front de M. Baude, et la bénédiction de l'archevêque descendit sur celui qui avait ordonné de le saisir.

CHAPITRE XXXVII.

L'ARCHEVÊQUE PERSISTE A NE PAS QUITTER SON DIOCÈSE.— TRAIT DE SA CHARITÉ. — PROFANATION DE SAINTE-GENEVIÈVE. — SCHISME DE CHATEL. — CONDUITE DE L'ARCHEVÊQUE A L'ÉGARD DU POUVOIR.

Après tant de désastres, bien propres à désoler sa patience, on répandit, au mois de mars 1831, le bruit que l'archevêque de Paris s'était embarqué à Honfleur pour l'Angleterre. C'était méconnaître cette ame d'évêque, et calomnier ce grand cœur. Les événemens de février 1831, pas plus que ceux de juillet 1830, ne purent le faire varier dans la détermination de ne point s'éloigner de son diocèse, et de ne point cesser de le gouverner lui-même. Toujours le Pasteur demeura près du troupeau, objet de ses pensées, de ses vœux, de ses prières.

Dans le fond de sa retraite, il oubliait ses

propres pertes pour ne songer qu'aux malheurs de ses pauvres. Les revers qui l'accablaient dans sa personne et dans sa fortune ne lui faisaient pas perdre de vue les infortunés. Tous les ans, il avait coutume de coopérer à la délivrance d'un prisonnier pour dettes, et, les années précédentes, il avait prêché pour cette œuvre le premier vendredi de Carême. Dans une courte apparition qu'il fit hors de sa retraite pour l'ordination, au mois d'avril 1831, il vit un des principaux membres de l'OEuvre pour le soulagement et la délivrance des prisonniers, et il n'apprit pas sans intérêt qu'elle avait délivré, le Vendredi-Saint, un vieillard détenu pour dettes. Il demanda sur-le-champ à payer lui-même tous les frais de cette délivrance, sauf à la Société à reporter sur un autre détenu les fonds qu'elle avait consacrés au premier. Comme on s'étonnait de ce nouveau sacrifice, après tant de désastres, il répondit que ses propres pertes n'étaient rien, et qu'il était trop heureux de retrouver l'occasion de s'associer à une bonne œuvre.

Il ne s'affectait douloureusement que des maux de la Religion et des outrages faits à ce qu'elle a de plus vénérable.

Une ordonnance du 26 août 1830 avait, par

un renouvellement du paganisme, rendu l'église de Sainte-Geneviève à la destination qu'elle avait eue pendant la Révolution. Mais alors cet édifice n'avait pas encore été consacré à un culte religieux; sa destination comme église n'était encore qu'un projet, et on avait pu la changer avec moins de scandale. L'édifice une fois sanctifié par nos mystères et par les prières des fidèles, il y avait de l'impiété à lui donner de nouveau un nom tout païen et une destination toute profane. C'était ravir à la Religion le temple dont elle avait pris possession, insulter à ses cérémonies, tourner en dérision ses bénédictions et ses prières. Elle fut pourtant enlevée, cette croix qui couronnait si dignement une de nos plus belles basiliques (1); cette croix, qui dominait sur toute la capitale, et qui était pour elle un gage de protection et de salut. Elle disparut cette croix, qui ne semblait placée si haut que pour nous couvrir de son ombre et pour être une sorte de profession de foi. Le cœur de l'archevêque saigna, lorsqu'il aperçut le dôme découronné de la Patronne de Paris.

Ce n'était pourtant là que la profanation

(1) *Ami de la Religion*, t. LXVIII, p. 566.

d'un temple matériel. Le schisme de Châtel, profanation véritable du temple spirituel, mit le comble à la douleur du pieux archevêque, au mois de novembre 1830. En apprenant que le Ministre des Cultes écrivait dans les départemens pour y réprimer la témérité des prêtres qui oseraient exercer le ministère sans pouvoirs, il gémit de ce que la peur faisait tolérer à Paris ce que l'on avait quelquefois le courage d'interdire en province, comme si la présence des chefs du parti anarchique et incrédule autorisait le Pouvoir à suspendre, dans le diocèse de Paris, l'action des lois. Son Mandement pour le Carême de 1831 prévint son troupeau contre les tentations d'hommes ennemis qui semaient l'ivraie dans le champ du Père de famille, et qui cherchaient à introduire, tantôt une Religion absurde, comme les Saint-Simoniens, tantôt un culte schismatique et sacrilége, comme Châtel.

Le Pouvoir, dont la faiblesse sanctionnait la profanation de Sainte-Geneviève, et tolérait la parodie de nos mystères, ne cessait point, aux yeux de l'archevêque de Paris, d'avoir droit à l'obéissance et au respect des peuples. La pensée d'une opposition systématique à ce Pouvoir nouveau n'exista jamais dans Mgr de Que-

len. Il eut même un moment d'hésitation s'il ne se présenterait pas à la Chambre des Pairs; mais les dangers qui environnaient alors sa personne, et la situation des esprits à l'égard du clergé, le déterminèrent à se renfermer dans son ministère sacré, et le délai fixé pour la prestation du serment s'écoula. Avant la journée du 14 février 1831, il alla plusieurs fois à la Cour, accompagné de l'abbé Desjardins, son grand-vicaire et son ami. Après cette fatale journée, des prières ayant été réclamées à l'occasion de la Saint-Philippe, il écrivit, le 25 avril, à ses curés : « Il se présente une occasion solennelle de rappeler aux pasteurs cette puissante exhortation de saint Paul à son disciple Timothée : *Je vous conjure, avant tout, que l'on fasse des supplications, des prières, des demandes et des actions de grâces pour tous les hommes, pour les rois et pour tous ceux qui tiennent un rang sublime dans le monde, afin que, jouissant des douceurs d'une vie tranquille, nous puissions en paix nous livrer aux exercices de la piété et aux œuvres de la sainteté : car c'est une chose bonne et agréable à Dieu notre Sauveur.* (1 Tim. II.) Une lettre que je viens de recevoir du Ministre des Cultes, au sujet de la fête du Roi des

Français, exprime un désir trop conforme à la recommandation du grand Apôtre, pour que nous n'y répondions pas du sein même de la profonde tristesse où le souvenir de profanations toutes récentes tient encore plongée l'Église de Paris. »

CHAPITRE XXXVIII.

MORT DE GRÉGOIRE.

Du fond de sa retraite, le Pasteur veillait sur son troupeau, et les brebis égarées occupaient surtout sa vive sollicitude. Il eût acheté au prix de son sang le salut de Henri Grégoire, ancien évêque constitutionnel de Loir-et-Cher. Le 3 mai 1831, il lui adressa cette lettre où respire toute la charité pastorale :

« Au sein de la retraite d'où je voudrais sortir pour aller vous tendre la main sur le penchant de l'éternel abîme, au pied des autels où je viens d'offrir pour vous le saint sacrifice, je me sens pressé d'ouvrir mon cœur à un frère, d'autant plus malheureux et plus à plaindre qu'il ne paraît pas comprendre le danger où il se trouve ; et je demande à Dieu de lui laisser voir le désir ardent qui me possède pour son salut.

» M. le curé de l'Abbaye-aux-Bois n'a pas manqué de m'instruire des démarches que son zèle et sa charité pastorale lui ont fait entreprendre, conjointement avec son vicaire, pour répondre d'abord aux intentions que vous lui avez manifestées au sujet des derniers sacremens de l'Église, et ensuite de la stérilité dont vous avez frappé ces mêmes démarches, en refusant, avec une désolante assurance, d'abjurer des erreurs condamnées par l'Église universelle, et dont vous avez soutenu jusqu'à ce jour la profession publique.

» L'état de maladie où vous vous trouvez ne me permet pas d'entrer avec vous dans une discussion qui serait trop fatigante et trop pénible; discussion d'ailleurs plus d'une fois renouvelée, et toujours devenue inutile. C'est de la seule grâce de Dieu, et non de nos moyens et de nos efforts, que nous attendons une conversion qui, pour être tardive, n'en consolerait pas moins l'Eglise, que vous avez si longtemps contristée, et qui vous préparerait par le repentir une place dans la société des saints. Je me transporte en esprit auprès de votre lit de mort; je vous conjure à genoux, les mains jointes et les larmes aux yeux, d'avoir pitié de votre ame en rentrant dans le sein de l'unité

catholique, hors de laquelle vous ne pouvez espérer la couronne immortelle.

» Les ames les plus ferventes de mon diocèse sont en ce moment en prières, et ne cesseront de fatiguer le ciel jusqu'à votre dernier soupir, afin d'obtenir pour vous cette grande miséricorde. Non, quelle que soit la fausse sécurité dans laquelle vous semblez demeurer, non, il n'est pas possible que vous puissiez vous persuader avoir seul raison contre le chef de l'Eglise et l'épiscopat tout entier; la modestie toute seule devrait vous en faire douter; l'humilité, sans laquelle nul n'entrera dans le royaume des cieux, achèvera de vous convaincre. Priez donc avec nous, en toute humilité, mon cher frère, et vous verrez se dissiper les nuages qui, jusqu'à cette dernière heure, vous dérobent la vérité.

» Quel que soit, au reste, le sort de cette lettre, croyez qu'elle n'est dictée par aucune considération humaine, par aucun motif de crainte ou d'amour-propre; non pas même uniquement par le motif, si louable d'ailleurs, de prévenir un scandale, dont les suites seraient aussi peu honorables pour votre mémoire qu'elles seraient affligeantes pour la Religion : mais elle est dictée par le sentiment qui convient à un

pasteur disposé à donner sa vie pour chacune des ames confiées à sa garde, à sa vigilance et à sa sollicitude. Cette seule parole aussi vous dit assez, mon très-cher frère, tout ce que vous pouvez attendre de mon cœur, tout ce que vous avez droit d'exiger de moi, en échange de la consolation que j'ai la confiance de réclamer de vous, qu'il ne tient qu'à vous de me procurer, en même temps qu'elle vous assurera devant Jésus-Christ un jugement favorable. »

Grégoire résista à de si tendres invitations. Il se fit administrer les sacremens par des prêtres qui, dans cette circonstance, furent dispensateurs infidèles ou trompés. L'archevêque, à qui il avait refusé une satisfaction suffisante, ne put dès lors lui accorder la participation publique des suffrages de l'Eglise après sa mort. Une transaction et une condescendance eussent placé le scandale, si ce n'est le schisme, sur le siége de Paris. Il est des bornes que la plus ardente charité ne saurait franchir : la dissimulation dans la foi serait une infidélité.

En vain l'archevêque réclama l'appui de l'autorité séculière, et invoqua sa protection, non plus en faveur de la Religion de l'Etat, puisque ce titre avait été retiré à la Religion catho-

lique, apostolique, romaine, mais en faveur de la liberté que nos institutions et nos lois assurent à toutes les religions, et dont celle de la majorité des Français avait le droit d'attendre le plein et pacifique exercice. Il demanda, en vertu de ce principe, qu'aucune église catholique ne pût être envahie, qu'aucun prêtre catholique ne pût être requis et contraint, à l'effet d'appliquer les suffrages publics de l'Eglise catholique à un homme mort en contravention formelle et publique aux décisions de cette même Eglise. Le service funèbre de Grégoire profana, cependant, l'Abbaye-aux-Bois.

Le même scandale se renouvela, quelques mois après, à l'occasion de la mort de Deberthier, ancien évêque constitutionnel de l'Aveyron.

Les chrétiens comprendront tout ce qu'il resta, dans ce double malheur, de consolation à l'archevêque, puisqu'il put dire avec le grand Apôtre : J'ai gardé la foi (1).

(1) *Fidem servavi.* (2 Tim. IV. 7.)

CHAPITRE XXXIX.

PROJET DE SOUSCRIPTION POUR LE RÉTABLISSEMENT DU PALAIS ARCHIÉPISCOPAL. — APPROCHE DU CHOLÉRA-MORBUS. — VISITE DE L'ARCHEVÊQUE A L'HÔTEL-DIEU. — IL OFFRE CONFLANS POUR LES CHOLÉRIQUES. — SA PROFESSION DE FOI POLITIQUE.

Une autre consolation lui vint des généreux fidèles qui, frappés du délaissement de leur archevêque, ouvrirent à son insu une souscription afin de rétablir son palais.

Trop ému des maux de la Religion pour vouloir qu'on s'occupât de ses propres infortunes, il chargea ses curés, par une circulaire du 9 août 1831, de remercier en son nom ceux qui lui témoignaient de si vives sympathies, mais en les priant de réserver pour un autre temps leurs sacrifices.

« Voué par le serment de mon sacre, et par celui que j'ai prêté avant de prendre l'administration du diocèse, non-seulement à

la défense de la foi, mais encore à la conservation du temporel de mon Eglise, j'ai dû m'opposer par tous les moyens légitimes à la destruction d'une demeure qui lui appartenait à plus d'un titre ; j'ai dû réclamer et protester contre l'envahissement, la dévastation et la démolition du palais archiépiscopal. Pour ne laisser aucun prétexte à la mesure légale qui dépouille l'Église de Paris plus encore que son pasteur, j'ai offert de relever moi-même, au moyen de la pieuse libéralité des fidèles, des ruines que le gouvernement trouve trop dispendieux de réparer. Ces ressources, je comptais les recueillir dans le silence et sans recourir au mode des collectes ordinaires. Il est facile de comprendre les raisons que j'avais d'agir ainsi. En faisant ces réclamations, j'ai acquitté ma conscience ; j'espère n'avoir pas manqué à ce qu'attendaient de moi, dans cette circonstance, la Religion et l'Église que j'ai l'insigne honneur de gouverner : mais là aussi devait se borner ma sollicitude.

» Maintenant donc que je suis en instance auprès du gouvernement pour obtenir le retour à la plus stricte justice envers l'Église de Paris, qui demande au moins la faculté de rassembler les pierres dispersées d'un édifice qu'elle re-

garde comme la maison commune de ses fidèles, aussi bien que comme l'habitation de son archevêque, il me semble plus que convenable d'attendre l'effet de mes réclamations. Ce n'est qu'après avoir perdu toute espérance que je pourrais m'associer personnellement à un projet si catholique et si français, dont la seule proposition m'a sensiblement ému, et dont mon cœur gardera fidèlement le souvenir.

» Toutefois, M. le curé, ces objets matériels, dont la Religion emprunte un éclat qui lui est moins nécessaire qu'à nous, ne sont que d'un faible intérêt auprès de ceux qui m'absorbent tout entier, et il me suffit de ne pas mériter le reproche d'en avoir négligé le soin par une indifférence coupable. Mais les malheurs de la Religion, mais les outrages qu'elle reçoit depuis long-temps, mais la profanation et la dégradation de plusieurs églises qui attendent encore une réparation et des restaurations convenables; mais la situation désolante de vingt mille catholiques et plus, chassés de leur paroisse, errans depuis six mois, au sein de la capitale, comme des brebis sans pasteur, et réduits à mendier de l'hospitalité les moyens de servir Dieu ; mais notre ministère pastoral

traversé de tant d'épreuves ; mais la honteuse défection de quelques prêtres schismatiques et sacriléges, qui cherchent à égarer et à perdre, profitant avec audace de la détresse des ouvriers évangéliques, de la prévention des esprits ou de l'effervescence des passions ; mais les annonces du fléau terrible qui s'avance à pas de géant vers notre patrie, et qui la menace à son tour de ses cruels ravages ; mais le sanctuaire de la Patronne de Paris ne protégeant plus la ville contre ce fléau destructeur, le culte de l'humble bergère n'opposant plus sa digue antique et puissante à l'invasion du torrent pestilentiel, son temple, vide de ses reliques, naguère si révérées, n'offrant plus aux habitans consternés un lieu d'asile et une maison de refuge ; mais le sceptre aimable de Marie ne modérant plus, comme autrefois, les destinées d'un royaume qui se glorifiait d'être le sien ; mais *le signe de l'Agneau dominateur de la terre,* effacé du front de la reine de nos cités, ne détournant plus le glaive de l'ange exterminateur ; la Croix enfin, la Croix de Jésus-Christ arrachée du sommet de nos basiliques, brisée, vendue à l'encan, prenant sous le marteau mille formes diverses, qui sait ? destinée peut-être à passer dans la main du

fossoyeur, et l'instrument de la rédemption et de la vie servant à creuser des milliers de tombeaux !!! Voilà mon poids et ma douleur, voilà l'occupation de mes journées et de mes veilles, voilà le sujet continuel de mes méditations, de mes gémissemens et de mon effroi. Lorsqu'elle arrivera jusqu'à nous l'*inondation de ce fleuve* de mort, dont les gardes les plus vigilantes et les plus sévères précautions ne sauraient arrêter le cours, les efforts, les sacrifices, les prodiges même de la charité la plus ardente ne seront-ils pas insuffisans pour remédier aux misères publiques ? N'aurais-je pas alors à regretter d'avoir vu s'ensevelir, sous les fondemens d'un édifice terrestre, des secours qui pourraient concourir si puissamment à soulever jusqu'au ciel *les pierres vivantes de l'édifice spirituel*, à sauver les ames en soulageant les infirmités du corps ? »

Le fléau de Dieu, le *Choléra-Morbus* s'annonçait à la France.

L'archevêque de Paris, dans une Pastorale du 27 septembre 1831, montra à son clergé la carrière de dévouement où la Religion l'appelait :

« Et nous aussi, comme prêtres et comme Français, nous devons prévoir l'époque d'une

calamité contre laquelle tous les gouvernemens qui nous entourent et le nôtre travaillent et se prémunissent. Le moment peut n'être pas éloigné où la vertu commune ne suffira plus; il faudra l'héroïsme du dévouement, ou plutôt il faudra venir à la pratique de ce qui, dans la préparation du cœur, est pour le *bon pasteur* l'obligation de tous les jours et de tous les instans. Mais s'il doit *donner sa vie pour ses brebis,* il lui est permis d'examiner d'avance, sans craindre qu'on l'accuse de semer de vaines alarmes, quels peuvent être les moyens de rendre profitables à son troupeau sa vie et sa mort. Occupé nous-même de ces importantes pensées, nous nous unirons à vous pendant ces jours que nous nous proposons aussi de passer dans la retraite.

» C'est surtout dans la prière, dans la pénitence, dans les bonnes œuvres, à la tête desquelles il faut placer une tendre *intelligence pour l'indigent et pour le pauvre,* que consistent les premières et les plus efficaces précautions contre tous les genres de calamité; ainsi nous l'enseigne la foi, ainsi nous l'ont appris les saints évêques qui ont eu la douleur de voir leurs diocèses désolés par la contagion et par les fléaux : l'Église *mère et maîtresse*

vient de nous le répéter par son exemple; Rome a déjà retenti de sollennelles supplications. Oui, c'est dans la main de Dieu qu'il faut d'abord essayer d'éteindre le feu pestilentiel, c'est là la grande mesure sanitaire, qui n'exclut d'ailleurs aucune de celles qu'une sage et paternelle sollicitude dicte aux chefs des États; admirable accord dans la Religion de *tout ce qui est saint* avec *tout ce qui est raisonnable*, de *tout ce qui est aimable* avec *tout ce qui est juste*, de tout ce qui est propre à perfectionner les ames avec tout ce qui est capable de soulager les corps, de tout ce qui intéresse à la fois le temps et l'éternité! Caractère divin qui devrait lui concilier le cœur de tous ceux qui ont quelque amour des hommes, et qui désirent la félicité sociale! Quoi de plus touchant, en effet, que de voir tracée dans nos Livres sapientiaux, à côté des plus graves leçons de la morale et de la vertu, les conseils les plus utiles pour la santé et pour la vie?

» Nous conjurons donc le clergé, par les entrailles de Jésus-Christ, qui *s'est fait notre rédemption et notre justice*, d'entrer avec confiance dans les dispositions d'une générosité toute sacerdotale, de s'employer auprès de la

céleste Miséricorde à prévenir et à détourner de dessus notre patrie le mal qui afflige d'autres contrées, prenant sur nous les péchés du peuple, dont nous sommes les médiateurs; nous offrant en holocauste pour le salut de nos frères, et, comme nous vous l'avons répété plus d'une fois avec l'apôtre saint Paul, consentant poux eux à devenir *anathème.* »

Le *Choléra-Morbus* ayant subitement éclaté à Paris, l'archevêque, comme dit Fénelon, *eut son jour de bataille.*

Ils commencent ces jours de deuil où le fléau sorti de l'Inde, environnant la capitale d'une atmosphère impure, ouvre au-dessus de la grande ville sa main remplie de funérailles, et frappe sur mille points à la fois avant d'avoir menacé (1). La philantropie s'enfuit ou se cache, l'art se déclare impuissant, les hommes se tordent les mains de désespoir, les courageux pâlissent eux-mêmes en présence de cette terrible calamité. C'est alors que le Christianisme se lève. Depuis dix-huit siècles, il est habitué à regarder les fléaux en face, et c'est lui qui, lorsque viennent ces heures d'épouvante et d'angoisse, soutient

(1) *Gazette de France,* du 13 janvier 1840.

dans ses bras la faible et tremblante humanité.

Les passions avaient condamné Mgr de Quelen à la retraite ; le premier pasteur de la grande ville était réduit à se tenir à l'écart : mais l'heure est venue pour lui d'exercer contre les passions humaines les sublimes représailles de la Croix ; il a de magnanimes vengeances à exercer envers ceux qui l'ont méconnu ; le Christianisme va prendre une noble revanche dans cette journée qui est la sienne. Le moment où tant d'ames faibles et pusillanimes se feront d'inaccessibles refuges, gardés par l'égoïsme et verrouillés par la peur, sera le moment où Mgr de Quelen sortira de sa retraite.

C'est à l'Hôtel-Dieu que le fléau sévit le plus cruellement, c'est donc là qu'est sa place : celle-là, il ne la cédera à personne ; n'essayez pas de la lui disputer. Pour la première fois, depuis plus d'un an, il paraît en public. C'est le 2 avril 1832, sur le champ des douleurs.

Nouveau Charles-Borromée, il franchit le seuil de l'hospice, s'arrête auprès des lits, et apprend avec bonheur que presque tous ces infortunés ont pu recevoir les secours de la Religion. Ayant su qu'on brûlait les vêtemens

des cholériques lorsqu'ils arrivaient à l'Hôtel-Dieu, il donna 1,000 francs pour habiller ceux qui seraient guéris, indépendamment d'une somme de 10,000 francs qu'il avait mise à la disposition de la Caisse de secours, et qui était imputable sur son traitement.

Instruit que le choléra s'était manifesté à Charenton, il avait également mis à la disposition de l'autorité sa maison de Conflans, pour en faire un hôpital ou une maison de convalescens : elle prit le nom d'*Infirmerie de Notre-Dame*. Ainsi, ceux même peut-être qui avaient dévasté cette maison y trouvèrent un asile.

Tant que le fléau sévit, le Pontife de Jésus-Christ est sur ses pas, pour soutenir les victimes qu'il abat, pour sauver les ames du désespoir, et faire luire aux regards des mourans un rayon d'immortalité !

Dans le cours de ces visites vraiment pastorales, et au chevet d'un de ces moribonds, se passe une terrible scène sur laquelle son humilité exigea le silence pendant sa vie, mais qu'il est permis de révéler en face de son tombeau. Arrivé au lit d'un agonisant, le pieux archevêque lève sur lui ses mains pour le bénir, lorsque celui-ci, tournant vers le Pas-

teur un visage où respiraient encore, au milieu des teintes bleuâtres de la mort, les passions de la vie, cria d'une voix formidable : « Retirez-vous de moi, je suis un des pillards de l'Archevêché. » A ces mots, le front du vénérable prélat rayonne d'une tendre piété et d'un ineffable pardon. Continuant, sur la tête du moribond, sa bénédiction commencée : « Mon frère, dit-il, c'est une raison de plus pour moi de me réconcilier avec vous, et de vous réconcilier avec Dieu. »

« Nous poursuivrons, écrivit le prélat à ses curés, le 6 avril 1832, nous poursuivrons avec persévérance cette carrière de miséricorde qui nous est ouverte, et nous aspirerons *à devenir*, s'il est possible, miséricordieux *comme notre Père céleste est miséricordieux :* nous savons qu'il *fait lever son soleil sur les méchans comme sur les bons, et que la rosée de ses benédictions tombe sur le champ du juste et de l'injuste.* Voilà toute notre politique : nous ambitionnerons qu'à la suite de ces temps malheureux on puisse dire de chacun de nous ce que l'histoire rapporte de ce vénérable prêtre, saint Vincent de Paul, que nous avons pris pour modèle. Au milieu des factions et des partis qui se disputaient, se déchiraient,

et mettaient la société en péril, voué tout entier aux bonnes œuvres et au soulagement de l'humanité souffrante, il répondait à ceux qui l'interrogeaient sur ses opinions : *Je suis pour Dieu et pour les pauvres.* »

Dans le Mandement qui ordonna des prières pour la cessation du fléau, Mandement écrit au pied de la Croix, l'un des jours de la grande Semaine, il disait avec une inexprimable tendresse :

« L'ame toute remplie des émotions que font naître ces jours lugubres et solennels, nous éprouvons le besoin, en vous exhortant à la pénitence, à la prière et aux bonnes œuvres, de vous parler aussi de la sollicitude pastorale qui nous attache de plus en plus à vous, qui nous fait regarder les malheurs de chacun de nos diocésains comme s'ils nous étaient personnels, et qui vous consacre de nouveau tout ce qui nous reste de bien et de vie pour les adoucir : c'est en présence de Jésus-Christ *livré pour nous*, que nous nous livrons volontiers nous-même, et que nous nous offrons en sacrifice, s'il le faut, pour votre bonheur et pour votre salut ; que nous vouons du moins, pour y travailler, toutes nos forces et toutes les ressources qui seront en notre pouvoir.

» S'il en était un seul parmi vous, N.T.C.F., qui pût trouver dans l'examen de sa propre conduite à notre égard quelque motif de douter de ces dispositions, dont nous prenons à témoin *celui qui sonde les reins et les cœurs,* nous oserions lui dire comme le Joseph de l'ancienne loi : Je suis votre frère, ne craignez point, ne vous troublez pas de ce qui est arrivé ; c'est par la volonté de Dieu. Il a changé en bien le mal qu'on a voulu me faire ; il a conduit les choses à ce point, et il a voulu se servir encore de moi pour en sauver plusieurs.

» Que si d'incrédules passions cherchaient à envenimer nos paroles par des plaintes injustes et amères, à commenter notre langage dans un sens que nous ne voulons pas lui donner ; successeur de celui qui nous appela si souvent *l'héritier de sa tendresse,* de ce vénérable cardinal de Périgord, dont le souvenir relève toujours notre courage et adoucit toutes nos amertumes, nous nous plairions à répéter ici, avec les mêmes sentimens de mansuétude, ce qu'il écrivait au premier jour de son épiscopat parmi vous : « Nous dirons à » ceux qui se sont faits sans sujet nos ennemis, » s'il en existe quelques-uns, car, pour nous, » nous ne connaissons que des enfans et des

» frères ; nous leur dirons que le pardon sera
» toujours sur nos lèvres et dans notre cœur,
» et qu'ils se lasseront plus tôt de nous mau-
» dire que nous ne cesserons de les aimer. »

Qu'ajouter à ce langage de la charité ? Qu'on vit l'archevêque de Paris, avec un double sentiment d'épouvante et d'attendrissement, porter dans ses bras des malheureux atteints du mal inexorable (1).

(1) Mand. des Vic. gén. cap. p. 7.

CHAPITRE XL.

OEUVRE DES ORPHELINS DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL, PAR SUITE DU CHOLÉRA-MORBUS.

Tandis que l'archevêque parlait de Dieu aux mourans, un grand nombre d'entre eux, avant d'entrer dans l'éternité, jetaient un regard en arrière (1). Les pères expirans, les mères agonisantes, conservant la chaleur de l'amour au milieu du froid de la mort, lui parlaient de leurs enfans orphelins demeurés sans protecteurs dans leurs berceaux abandonnés. A ces paroles, les entrailles du pieux archevêque s'émeuvent; une grande et chrétienne pensée germe dans son cœur; il étend les bras en face du lit de mort des parens consolés, et il adopte leurs enfans orphelins.

C'est dans le sein de l'Hôtel-Dieu même,

(1) *Gazette de France* du 13 janvier 1840.

au milieu des ravages du fléau, sur le champ de bataille de la charité, que l'OEuvre réparatrice des orphelins du choléra est fondée. Le nouveau Vincent de Paul a promis à ces mères expirantes de donner à leurs pauvres orphelins la charité chrétienne pour mère. « Mes forces, a-t-il dit, s'épuiseront avant que mon zèle se refroidisse. »

Il y a dans toutes les nobles vies une journée au-dessus des autres journées, une action qui l'emporte sur les autres actions, une œuvre qui surpasse les autres œuvres : cette journée, cette action, cette œuvre, dans la vie de Mgr de Quelen, c'est l'OEuvre des orphelins du choléra, si digne du saint sous le patronage duquel il l'a placée.

Formée au mois de juin 1832, d'après une Lettre pastorale du 6 mai, cette OEuvre d'adoption, réclamée par les besoins urgens de tant de nouveaux *Moïses*, qu'il fallait arracher à une perte presque certaine, n'était point une de ces entreprises hasardeuses qui, sans honorer la Religion, attirent la censure et le blâme des personnes sages sur celui qui les a conçues et n'a pu les conduire à une fin raisonnable. Il n'y avait ni édifices à construire, ni dotation à perpétuer : il ne s'agissait que

d'une sollicitude temporaire, que d'un intérêt de quelques années, que de sacrifices qui, nécessairement bornés à réparer les ravages du fléau, diminueraient insensiblement, et finiraient nécessairement avec les besoins passagers qui les avaient fait naître.

Cette OEuvre n'était pas non plus le résultat d'une pensée jalouse. Si les règles de l'État et du Gouvernement, si des craintes vagues peut-être ne permettaient pas qu'il fût admis comme allié et comme auxiliaire dans ce mouvement de bienfaisance et de charité, le prélat ne dédaignait pas de solliciter qu'on l'employât du moins comme *serviteur et domestique de la Foi :*

« Loin de nous, *Dieu sait que nous ne mentons pas,* loin de nous cette idée vulgaire et hypocrite de rechercher, sous le manteau de la Religion, une influence personnelle pour de terrestres intérêts ; de vouloir, à l'aide de ce qu'on appelle *popularité,* entrer dans le domaine d'une politique, qu'on nous permette de le dire une fois, qui ne nous a jamais confié ses secrets, dont nous n'avons jamais connu les ressorts. Loin de nous encore de chercher à vouloir nous engager *dans les opinions et dans les disputes auxquelles le monde est*

livré; plus loin de nous surtout la pensée criminelle et si contraire à la charité, de faire servir une vertu si noble à favoriser ou à entretenir l'aigreur et les mauvais soupçons. *Charitas.... non quærit quæ sua sunt, non irritatur, non cogitat malum.* Qui mieux que nous, d'ailleurs, N. T. C. F., doit savoir ce qu'il faut se promettre de l'inconstante opinion des hommes! Changeante, elle ne nous a laissé, grâce à Dieu, que plus affermi dans le bonheur de leur avoir fait quelque bien, et dans l'espérance de pouvoir leur en faire encore, sans distinction, sans retour, sans arrière-pensée. L'occasion se présente, nous la saisissons avec transport, et nous osons défier toutes les contradictions de vaincre ou de lasser notre constance à la poursuivre. *Charitas.... omnia suffert, omnia credit, omnia sperat, omnia sustinet.* »

Ce n'est pas ici le lieu d'exposer les merveilles de vertu, de pieuse insistance, d'administration habile, à l'aide desquelles l'archevêque vint à bout de cette tâche, aidé par un conseil formé d'ecclésiastiques et de laïques. Contentons-nous de dire qu'une seule quête faite à Notre-Dame par Mgr de Quelen a produit jusqu'à 30,000 francs, tant il savait don-

ner l'essor à la charité, tant sa présence rendait la piété féconde et la foi généreuse ! Mais ce qu'il importe surtout de retracer, c'est la première de ces quêtes, c'est la manière dont Mgr de Quelen rentra dans la vie publique qui avait cessé pour lui depuis le sac de l'Archevêché.

Il fallait faire un premier pas pour réaliser l'œuvre dont il avait conçu la magnifique pensée. Où tenterait-on cet essai que la rumeur publique représentait comme dangereux? Où la charité donnerait-elle sa première bataille ? Les timides conseillaient d'ensevelir cette tentative dans quelque quartier lointain, dans quelque église ignorée. Des conseillers plus hardis pensaient que l'archevêque, qui n'avait pas reculé devant le choléra, ne devait plus reculer devant personne; et qu'un évêque, venant proposer à des chrétiens de renouveler les merveilles de saint Vincent de Paul, ne devait point se cacher.

Ce fut l'avis de Mgr de Quelen, et ce fut dans le centre même de Paris, dans l'église de Saint-Roch, qu'il ouvrit les assises de la Charité. En vain les plus menaçantes rumeurs, les plus sinistres avertissemens retentirent à ses oreilles; en vain l'autorité elle-même, alarmée, cher-

cha-t-elle à le dissuader. La destinée de l'Œuvre des orphelins du choléra dépendait de la solennité, de la publicité de son installation : dès lors l'archevêque ne pouvait hésiter. Au lieu de songer aux périls dont on le menaçait, il songea à la parole qu'il avait donnée à tant de mères expirantes. La chaire de vérité lui parut être ce jour-là un poste d'honneur qu'un soldat de Jésus-Christ ne pouvait déserter sans manquer à son devoir. Il demeura donc fidèle au solennel rendez-vous qu'il avait donné à la charité, et les chrétiens y furent fidèles comme l'évêque. La plus haute société de Paris remplissait la nef; et les voitures, étendant leurs longues files jusqu'aux Tuileries, annoncèrent que le proscrit vénérable avait rompu le ban que lui avaient assigné les passions humaines, et que l'exilé évangélique avait vaincu les préventions de ses ennemis.

On aime à se rappeler, en face du tombeau de Mgr de Quelen, cette journée qui fut si belle et si grande dans sa vie. Quand il parut dans la chaire, le front sillonné par ses longues souffrances, mais revêtu de cette paix ineffable que le témoignage de la conscience donne à la vertu, un attendrissement universel mit des larmes dans tous les yeux. Puis, quand, au

milieu d'un silence profond qui n'était pas même troublé par les respirations suspendues, il emprunta les paroles de Joseph pour dire : « Je suis votre frère, ne craignez point, ne vous troublez point de ce qui est arrivé ; ne craignez point, j'aurai soin de vous et de vos enfans, » tous les cœurs s'élevèrent vers le miséricordieux évêque ; il avait été compris. Lorsque Mgr de Quelen descendit, après avoir remué toutes les ames par sa sainte éloquence, on assista à une de ces scènes que le christianisme seul s'entend à produire. Toutes les mains étaient étendues vers lui ; les nobles dames se dépouillaient de leurs bijoux, comme aux jours de Vincent de Paul, pour augmenter la dotation des orphelins ; les femmes de la halle agenouillées lui demandaient sa bénediction ; le diocèse avait reconquis son archevêque que l'émeute lui avait ravi.

Lorsqu'on songe aux obstacles qu'il a fallu vaincre, aux miracles qu'il a fallu obtenir de la charité privée pour entretenir et pour élever, depuis huit ans, plus de mille orphelins, sans aucun secours public, ni assistance officielle, on se sent saisi d'admiration, et pour le courage avec lequel le vertueux archevêque a entrepris cette tâche, et pour la sublime per-

sévérance à l'aide de laquelle il l'a accomplie.

Le moment est venu de le proclamer : depuis l'œuvre de saint Vincent de Paul, le Christianisme n'avait rien créé de plus admirable et de plus grand. Toutes les autres œuvres, établies sous le patronage des laïques les plus opulens, sont tombées dès la première année et sont venues se fondre dans celle de l'archevêque. Quand on arrivera au terme, aucun orphelin n'aura frappé à la porte, sans que, selon la promesse évangélique, la porte se soit ouverte. Toutes ces enfances délaissées auront été recueillies ; toutes ces jeunes vies, à demi-enveloppées dans les ombres du lit de mort paternel, auront été éclairées et réchauffées par le flambeau de la charité ; toutes ces jeunes ames auront été élevées dans la foi de Jésus-Christ : non-seulement le créateur de cette belle fondation aura conservé des hommes à la société, mais il aura donné des chrétiens à l'Église. L'OEuvre du choléra appartient donc en propre à Mgr de Quelen ; c'est sa création, ce sera sa gloire devant la postérité. Le souvenir des prodiges de sa charité apostolique sera désormais inséparable du souvenir des ravages du fléau. Le choléra de Paris rappel-

lera Mgr de Quelen, comme la peste de Milan rappelle saint Charles Borromée.

Pauvres enfans, il vous faut encore du pain et des soins, et celui qui vous en donnait avec tant d'assiduité et de tendresse n'est plus (1)! Consolez-vous, sa sagesse a si bien disposé toutes choses, que les généreux collaborateurs de son Œuvre la poursuivront avec d'autant plus de zèle et de piété, que la douceur de son souvenir et la tristesse causée par son absence seront comme une touchante exhortation sortie de son tombeau, qui perpétuera au milieu d'eux les saintes sollicitudes de sa charité (2).

(1) *Parvuli petierunt panem, et non erat qui frangeret eis.*

(2) *Et defunctus adhuc loquetur.*

CHAPITRE XLI.

DOUCEUR DE Mgr DE QUELEN. — PROCÈS A L'OCCASION DE LA CHASSE DE SAINT VINCENT DE PAUL. — MORT DE L'ABBÉ DESJARDINS. — LIBELLES DIRIGÉS CONTRE L'ARCHEVÊQUE. — BEAUX TÉMOIGNAGES RENDUS A SA VERTU PAR Mgr D'ASTROS ET Mgr DE PRILLY. — PÉLERINAGE A LA DÉLIVRANDE.

La douceur faisait le fonds du caractère de Mgr de Quelen, et cette douceur imprimait à chacune de ses paroles une grâce admirable, qui cependant ne nuisait jamais à sa dignité.

Dans une paroisse où le prélat donnait la confirmation, au mois d'août 1832, le maire, homme du monde, qui avait l'honneur de s'asseoir à sa table, fut si touché de son affabilité, qu'il ne put s'empêcher de lui dire : « Ah ! Monseigneur, si tous les Parisiens dînaient avec vous, ils auraient bientôt rebâti votre maison. »

Au mois de février 1833, alors qu'on aurait

dû faire oublier à l'archevêque de Paris toutes les amertumes passées, une visite domiciliaire eut lieu dans sa maison de Conflans.

Ce prélat si doux eut à souffrir, indépendamment de la persécution du parti incrédule et anarchique, des contradictions que lui suscitèrent des hommes qu'il avait cru enchaîner par des bienfaits.

La châsse de saint Vincent de Paul, ce monument de foi et de dévotion envers l'homme de miséricorde qui *a passé* sur la France *en faisant tant de bien*, donna lieu à un procès, pendant lequel l'égalité d'ame du pieux archevêque ne se démentit pas. Après la dévastation des monumens religieux, il y aurait eu de la témérité à laisser publiquement exposée cette châsse en argent qui pouvait tenter la cupidité des profanateurs. On avait mis les reliques en sûreté et rendu la châsse à l'orfèvre, que la dilapidation du produit des quêtes n'avait pas permis de solder entièrement. Cet orfèvre demanda aux tribunaux son paiement, ou l'autorisation de disposer de l'argenterie de la châsse, dont la destruction eût été un véritable vandalisme. Le prélat exposa qu'il n'avait point commandé la châsse, mais qu'il avait simplement favorisé un travail, spontanément

entrepris par l'ouvrier, et dont le but était honorable pour la Religion. Toutefois, cette châsse ayant été donnée par le diocèse aux Prêtres de la Mission, il ne se refusait point, malgré ses désastres, au paiement de ce qui était juste, bien qu'il n'eût pas acquis la châsse dans son intérêt privé; mais il s'opposait à ce qu'on détruisît ce bel ouvrage, et à ce qu'on réclamât de lui des intérêts qui n'étaient pas dûs. Il obtint, en effet, qu'il y eût réglement de prix pour le travail, par des hommes de l'art : mais les tribunaux, jugeant que l'orfèvre avait agi *en quelque sorte* comme mandataire plutôt que comme fabricant, et faisant abstraction de tout ce qui avait été volé à l'archevêque, mirent des intérêts à la charge du prélat (1). Mgr de Quelen était laissé hors du droit commun quand il s'agissait de le dédommager de ses pertes : on l'y faisait, au contraire, rentrer rigoureusement, quand il était question de le faire payer. Devait-il s'attendre, après une telle décision, à être encore l'objet d'un odieux persiflage? La Presse incrédule, proclamant que ce qui faisait la gloire des combattans de juillet, c'est qu'il n'y avait

(1) *Ami de la Religion*, t. LXXVI, p. 341.

point eu de pillards parmi eux (1), émit le vœu que les investigations du prélat lui eussent fait retrouver le montant de la souscription de la châsse, qu'il prétendait lui avoir été pris à l'Archevêché. Les voleurs ne restituèrent pas le fruit de leur brigandage; mais la charité du troupeau répondit à l'appel du Pasteur (2), et la châsse, où les reliques de saint Vincent de Paul furent replacées, les présenta de nouveau à la vénération des fidèles chez les Prêtres de la Mission.

Au milieu de ces contradictions, l'amitié de l'abbé Desjardins encourageait la vertu du prélat. Mais cet ami, *fidèle en tout temps*, qui avait si généreusement partagé ses travaux et ses tribulations, lui fut retiré, le 21 octobre 1833. Les Dames de Saint-Michel, dont la

(1) Voici comment M. Baude répondit à cette prétention, à la tribune des Députés, dans la séance du 14 février 1835 :

« Tout le monde sait qu'en juillet 1830, les prisons ont été ouvertes, et que tout ce qu'elles contenaient de plus criminel a été jeté sur le pavé de Paris. Qu'y aurait-il d'étonnant..... que quelques criminels eussent été faire des soustractions à l'Archevêché, sous prétexte de chercher des armes? Il est certain qu'une somme de 757,000 fr. a été enlevée.

(2) Mand. du 10 juillet 1834.

charité, bien au-dessus des calculs d'une prudence timide, avait accueilli dans les momens de danger l'archevêque et son digne ami, obtinrent de conserver les restes mortels du saint prêtre. Il faut lire la Pastorale, publiée par Mgr de Quelen, à l'occasion de cette épreuve, pour connaître tout ce que le cœur de l'archevêque renfermait de tendresse et de reconnaissance.

Un prêtre, cependant, dont nous tairons le nom, par respect pour son caractère, contrista ce cœur si aimant et si miséricordieux, en publiant contre son archevêque des libelles diffamatoires, et en portant, jusqu'à la tribune élective, des accusations insensées. L'esprit de vengeance animait ce malheureux, justement frappé dans son ministère. L'archevêque laissa passer en silence la diffamation : mais ses collègues dans l'épiscopat s'élevèrent pour lui contre d'atroces calomnies.

Au mois d'août 1834, Mgr d'Astros, archevêque de Toulouse, consigna dans l'*Ami de la Religion* (1) cette protestation, qui résume toute la vie du grand prélat :

« J'ai eu le bonheur de faire connaissance

(1) LXXXI, p. 100.

avec M. de Quelen, actuellement archevêque de Paris, en l'année 1800. Il était alors dans une maison qui servait de séminaire, pour y éprouver sa vocation à l'état ecclésiastique, sous la direction du vénérable M. Duclaux, qui fut depuis supérieur de Saint-Sulpice. Certes, à cette époque, on ne pouvait pas taxer d'ambition les jeunes gens qui aspiraient au sacerdoce. Ce fut un prêtre de mes amis qui voulut me faire connaître M. de Quelen, comme un jeune homme d'une piété peu commune.

» Quand M. le cardinal Fesch fut nommé archevêque de Lyon, comme il désira s'entourer d'ecclésiastiques distingués par leurs vertus, M. de Quelen lui fut désigné comme tel par M. Emery, supérieur-général de Saint-Sulpice, dont la mémoire honore cette Congrégation, si justement vénérée dans l'Eglise de France.

» M. l'abbé de Quelen eut donc des rapports intimes, mais tous honorables, avec M. le cardinal Fesch. Il ne cherchait pas à se produire, et il n'occupa aucune place jusqu'à la restauration.

» A cette époque, M. de Périgord, Grand-Aumônier, se l'attacha en le nommant Vicaire-général de la Grande-Aumônerie. Quand il fut fait archevêque de Paris, il demanda à

Louis XVIII, comme une faveur signalée, qu'il voulût bien lui donner M. de Quelen pour coadjuteur. Le choix, fait par un prélat si justement révéré, d'un prêtre qu'il avait été à portée de si bien connaître, puisqu'il l'avait auprès de lui depuis plusieurs années, est un éloge complet de M. de Quelen.

» Pour mon compte, je déclare ici devant Dieu que, tout le temps où j'ai eu des rapports avec M. de Quelen simple ecclésiastique, évêque de Samosate, coadjuteur, et enfin archevêque de Paris, je n'ai jamais rien vu que d'infiniment honorable dans toute sa conduite, et que j'ai souvent admiré sa haute vertu, sa foi vive, sa piété tendre, son dévouement inaltérable à la Religion et à l'Eglise.

» Tout ce qu'il a souffert depuis 1830, et la dignité avec laquelle il l'a souffert, n'a fait que le rendre plus grand aux yeux des gens de bien, et cette haute réputation, bien méritée, écrasera le vil calomniateur. »

Mgr de Prilly, évêque de Châlons, écrivit à son tour :

« M. l'archevêque de Paris fait notre gloire; il est vénéré de tout ce qui a quelque sentiment d'honneur. Il l'est et le doit être de ceux même qui ne craignent pas de se déclarer con-

tre lui; il l'est surtout de ses collègues, dont il est le modèle et l'ami. Le toucher, c'est toucher à la prunelle de notre œil, c'est nous faire à tous la plus vive et la plus cruelle injure. »

Ainsi le prélat qui défendait contre la calomnie le moindre de ses prêtres, était protégé contre elle par les hommages de tout l'Episcopat.

Le mois suivant, il alla chercher quelques jours de repos en Normandie dans la terre de M. le vicomte de Quelen, l'un de ses frères. L'empressement des peuples accueillit l'évêque dont la persécution avait grandi la renommée. Mais lui, rapportant tout à Dieu, visita le pélerinage de la *Délivrande* et sollicita de nouvelles grâces aux pieds de la statue de Marie.

L'une de ces grâces était la conversion du prince de Talleyrand, qu'il eût achetée au prix de son sang : « Prenez ma vie, ô mon Dieu, disait-il, mais accordez-moi son ame ! » Il forma, dans la chapelle de Notre-Dame de la Délivrande, un vœu à l'effet d'obtenir cette grâce signalée, qu'il sollicitait depuis vingt ans, et que son vénérable prédécesseur lui avait prescrit, au lit de mort, de ne jamais cesser de demander au Ciel.

CHAPITRE XLII.

RETRAITES ECCLÉSIASTIQUES. — PRÉDICATIONS. — CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME.

Le Clergé de Paris aimait à voir et à entendre Mgr de Quelen dans ces réunions annuelles, que la Révolution de 1830 interrompit pendant quelque temps; réunions où les ministres de l'autel venaient recueillir et retremper leurs ames dans le silence de la retraite (1). Ils gardent un souvenir reconnaissant des témoignages d'affection qu'il leur y prodiguait, de la piété et de la lumière de ses saints avis. Ils se rappellent cette bonté pastorale dont saint Augustin a tracé le fidèle portrait : « La charité enfante les uns, se fait faible avec les autres; elle a soin d'édifier ceux-ci, elle craint de blesser ceux-là. Elle s'abaisse vers les uns, elle s'élève vers les autres. Tour à tour douce

(1) Mand. des Vic. gén. cap. p. 8.

et sévère, ennemie de personne, elle se montre la mère de tous (1) ».

Mgr de Quelen n'oubliait point, au milieu des soins arides de l'administration, que l'Évêque est, selon l'énergique expression de l'Ecriture, le Chef de la parole (2). On se souvient encore de ces temps de salut et de grâces, pendant lesquels, deux fois la semaine, l'archevêque de Paris distribuait régulièrement à son peuple la parole de vie. Insatiables de l'entendre, les fidèles remplissaient long-temps d'avance l'antique basilique élevée par la piété de leurs pères : ils recevaient avidement les Instructions de leur Pasteur bien-aimé, que l'on pourrait comparer, en employant la sainte poésie des Ecritures, à une rosée de lumière (3). Fidèle à la méthode des Ambroise, des Augustin et des Massillon, nourri des Livres sacrés dès son enfance, l'archevêque de Paris savait en distiller, avec une abondance, une délicatesse et

(1) *Ipsa caritas alios parturit, cum aliis infirmatur, alios curat ædificare, alios contremiscit offendere. Ad alios se inclinat, ad alios se erigit. Aliis blanda, aliis severa, nulli inimica, omnibus mater.* (S. Aug. *de Catech. rud.* cap. xv.)

(2) *Dux verbi.*

(3) *Ros Domini, ros lucis.* (Is. xxvi, 19.)

une grâce exquise, les célestes parfums. Il méditait l'Evangile, le lisait devant son peuple, et, guidé par l'Esprit de Dieu, *il ne disait aux grands et aux petits rien autre chose que ce qu'ont dit les Prophètes et les Apôtres* (1). Il ne se lassait point de prêcher Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié, soit dans ses pieuses Exhortations pendant la sainte Quarantaine, soit dans ses Instructions pastorales, et toutes les fois qu'il trouvait l'occasion de parler d'un objet si cher à sa piété. Il l'avait fait aux jours de sa prospérité avec l'exactitude d'un Docteur et l'onction d'un Evêque des anciens jours. Le Ciel voulut qu'il l'annonçât au temps de ses tribulations, avec l'autorité plus persuasive que donnent la patience chrétienne et une inébranlable résignation.

Dans un siècle qui vante tant ses lumières, et où en effet les diverses branches des sciences humaines ont reçu de grands développemens, le Pontife se demande si l'on connaît même les premiers élémens de la Religion, cette science de la vie future ? « Apprise peut-

(1) *Auxilio adjutus Dei, sto testificans minori atque majori, nihil extrà dicens quàm ea quæ Prophetæ locuti sunt.* (Act. 26.)

être superficiellement dès l'enfance, s'en est-on occupé un seul jour depuis?..... Où sont, parmi les savans de nos jours, parmi les maîtres fameux, les professeurs célèbres dont les enseignemens retentissent dans notre grande cité, où sont... ceux qui aiment à faire briller, de temps en temps du moins, au sein de nos écoles, son flambeau, à la douce clarté duquel viendraient s'éclaircir de nombreuses obscurités dont l'homme de bonne foi sait convenir sans honte, et les mille doutes qu'il ne tente pas de résoudre par le dédain ou l'injure (1)? » Pour triompher de cette indifférence, l'archevêque de Paris songe à établir, dans sa Métropole, un genre d'Instructions appropriées aux besoins des hommes de tout âge qui se trouvent, à raison de diverses circonstances, comme dans l'impossibilité de se réduire à la nourriture ordinaire dont se contente le reste des fidèles dans les paroisses. Il a surtout en vue ces jeunes gens, accourus de toute part, avec de louables motifs, vers cette ville immense, séjour à la fois de tant de ver-

(1) Mandement pour le Carême de 1834, et pour l'établissement dans l'église métropolitaine d'une Station quadragésimale sur les principales vérités de la Religion.

tus et de tant de séductions ; où la coupable indifférence et le froid égoïsme marchent à côté de la piété sincère et de la plus active charité; où les poisons du doute et de l'incrédulité sont mêlés aux trésors de science que la jeunesse ambitionne de conquérir; où les bons exemples et les scandales se disputent tour à tour des cœurs généreux, mais naturellement confians et faciles. Tant de personnes, si précieuses à la société, et qui formaient pour ainsi dire la partie mobile du diocèse, ne devaient pas demeurer étrangères à sa sollicitude. C'est en leur faveur qu'il institue, pendant la Quadragésime, une Station doctrinale sur les vérités fondamentales de la Religion, et ce Cours d'Instructions, il l'ouvre lui-même le 16 février 1834.

Comment décrire l'effet touchant que produisit l'ardente prière par laquelle l'archevêque réclama, pour cette Œuvre, les bénédictions du Ciel ? « O Dieu ! ô Dieu le Père de Notre-Seigneur Jésus, soyez béni de ce que vous avez enfin donné aux jours de mon épiscopat ces momens tant désirés. Oh ! vous savez, Seigneur, combien de fois, dans le secret de votre présence, j'ai sollicité de votre miséricorde ces instans de salut pour cette portion de mon troupeau, et vous savez aussi si les sa-

crifices m'eussent fait hésiter pour hâter l'objet de ma demande, pour que tout ce peuple connût et adorât votre Fils Jésus-Christ. Je n'ai pas oublié, ô mon Dieu, ce jour solennel où pour la première fois je remplissais dans cette basilique les augustes fonctions de mon ministère, non plus que ces paroles que votre Eglise me répétait de votre part : *Ostendam illi quanta oporteat eum pro nomine meo pati.* Je ne reculai point devant cette vocation. Mais, ô mon Dieu, je ne compte pour rien les tourmentes dernières, j'en solliciterai même de plus fortes, pourvu que tout mon troupeau connaisse, aime et adore notre Seigneur Jésus-Christ. Bénissez à ce dessein cette portion intéressante de votre héritage, qui se presse en si grand nombre autour de cette chaire de vérité; bénissez cette capitale immense dont je suis le pasteur; bénissez ceux qui vous y connaissent, et surtout que vos bénédictions atteignent ceux qui outragent votre Christ. Bénissez la France, bénissez votre Eglise, afin que tous nous allions rapporter au pied de votre trône les effets de ces bénédictions que je sollicite en ce moment de votre miséricorde infinie. »

C'est donc à Mgr de Quelen, à lui seul, qu'il

faut rapporter l'honneur des Conférences de Notre-Dame. Nul autre que lui ne les a fondées : nul autre que lui ne peut revendiquer la gloire impérissable de leur succès!

Après l'archevêque, ce fut M. l'abbé Dupanloup qui parut dans la chaire de Notre-Dame : orateur chrétien qui avait puisé dans les sources divines cette grâce et cette vérité près desquelles sont bien pâles les ressources de l'habileté et de l'éloquence mondaines (1). Plusieurs des plus beaux talens dont s'honorait l'éloquence évangélique complétèrent l'enseignement de cette première Station (2).

Comme juge de la foi, l'archevêque de Paris avait, ainsi que tous ses collègues dans l'Épiscopat, condamné les erreurs de M. de La Mennais, qu'il s'efforça vainement de retirer de l'abîme où l'orgueil l'avait précipité. La lumière même que le Saint-Siége fit briller aux yeux de cet écrivain, regardé naguère comme l'une des gloires de l'Église, et aujourd'hui l'une de ses douleurs, cette lumière vivifiante qui, en éclairant son esprit, devait échauffer son cœur, fut méconnue et repoussée. Mais

(1) *Ami de la Religion*, t. LXXIX, p. 496.

(2) MM. Petetot, Jammes, Annat, Veyssière, Thibaut, évêque actuel de Montpellier, et Dassance.

les disciples désavouèrent la résistance du maître, et l'archevêque de Paris ne craignit point d'appeler M. l'abbé Lacordaire à prêcher la seconde Station de Notre-Dame. Sa parole électrique communiqua à la jeunesse, dont sa chaire était environnée, ces étincelles qui présagèrent l'éclat qu'allait jeter la parole solide et profondément éloquente de M. de Ravignan.

Honneur à Mgr de Quelen, d'avoir placé l'élite de la capitale en présence et aux pieds du grand orateur, qui lui prêcha Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié, avec la double autorité de son apostolat et de son exemple! M. Lacordaire faisait approcher l'auditoire du sanctuaire; M. de Ravignan l'y fit entrer.

Interrogé sur le choix de l'orateur pour les Stations subséquentes, le prélat répondit qu'il avait retenu *indéfiniment* M. de Ravignan.

CHAPITRE XLIII.

ATTENTAT DU 28 JUILLET 1835. — DÉMARCHE ET LETTRE DE L'ARCHEVÊQUE. — IL PRÉSIDE AU SERVICE FUNÈBRE CÉLÉBRÉ AUX INVALIDES. — IL ADRESSE UN DISCOURS AU ROI, SUR LE SEUIL DE NOTRE-DAME.

Depuis 1830, les passions anarchiques ne s'étaient point calmées : comme elles avaient leur source dans l'incrédulité, elles ne reculèrent devant aucun attentat.

La Royauté nouvelle manifestait, par le choix des évêques, qu'elle avait compris que la Religion seule remédierait progressivement à la corruption des mœurs et au désordre des intelligences.

Quand l'attentat du 28 juillet 1835 eut ensanglanté Paris, l'archevêque, qui en était absent, écrivit à la Reine pour lui témoigner toute son horreur d'un tel crime, et, en la félicitant de ce que les jours du Roi avaient été préservés dans un si grand péril, il indiqua l'inter-

vention de la Providence comme la cause visible de ce miracle.

Le Roi lui-même proclama, dans une lettre aux évêques, que c'était la Providence qui avait détourné les coups destinés à sa personne et aux princes ses fils. Il réclama les suffrages de l'Eglise en faveur des victimes, et un *Te Deum* solennel en actions de grâces pour la protection éclatante dont Dieu l'avait couvert.

De retour à Paris, l'archevêque se rendit aux Tuileries avec ses trois archidiacres, et offrit personnellement au Roi ses félicitations. Le même jour, il écrivit cette noble lettre à ses curés :

« L'assassinat n'appartient à aucune opinion généreuse et raisonnable; il blesse, au contraire, toutes ces opinions, comme il attente à toutes les lois divines et humaines; et l'on peut dire qu'il n'appartient qu'à l'enfer : le démon seul peut l'inspirer : *Ille homicida erat ab initio.* (Joan. VIII.) Ce n'est pas entrer dans le domaine de la politique, dont le clergé s'abstient si sagement, que de témoigner de l'horreur pour un crime que la Religion et la société s'accordent à flétrir; surtout, lorsque, s'attaquant au chef d'un État, il met en péril l'Etat tout entier.

» Aussi, dans les circonstances graves, extraordinaires, délicates, où nous a placé l'odieux forfait du 28 juillet dernier, avons-nous rempli un devoir de conscience, en manifestant, par écrit et de vive voix, avec notre vif intérêt et notre douleur amère pour le sort de tant de victimes, des sentimens sur lesquels le moindre doute serait pour un évêque, ou même pour tout honnête homme, la plus cruelle des injures. Si, comme prêtre, nous sommes en dehors de tous les événemens qui ne tiennent pas essentiellement à notre ministère; comme Français, comme chrétien et comme Pasteur, nous ne saurions montrer trop d'indignation pour un attentat contre lequel l'Eglise n'a que des anathêmes. »

L'archevêque voulut officier à la messe célébrée, dans l'église des Invalides, pour le repos de l'ame des malheureuses victimes dont le Roi se proposait d'honorer les obsèques et la sépulture.

Des gardes municipaux à cheval étaient allés le chercher à sa résidence, et la même escorte l'accompagna le lendemain jusqu'à la Métropole : honneurs remarquables en ce sens, qu'ils étaient rendus à un prélat tour à tour en butte, il y avait peu d'années, aux violences

d'une multitude égarée et aux recherches d'une police ombrageuse.

Lorsque le Roi se présenta à Notre-Dame : « Sire, lui dit le prélat, la Religion écarte en ce moment le voile de ses douleurs. Elle découvre son noble front, elle lève vers le ciel ses yeux encore humides de larmes, elle unit sa voix à la vôtre pour rendre au Tout-Puissant de solennelles actions de grâces. En voyant aujourd'hui le Chef et les corps de l'Etat, doublement avertis par le malheur et par le bienfait, venir apporter au pied des saints autels un juste tribut de remerciemens et d'hommages, Elle espère ! Elle espère pour la France : car, si l'ingratitude envers Dieu a le funeste privilége d'arrêter le cours de ses dons, la reconnaissance de la foi a le pouvoir, au contraire, de les multiplier, et de les faire couler avec abondance sur les princes et sur les peuples. »

La Révolution, qui ne pardonnait point à l'archevêque d'avoir échappé aux bandes furieuses qu'elle avait mises naguère à sa poursuite, feignit de s'alarmer de la renaissance du *Parti-prêtre*. Ses journaux s'acharnèrent de nouveau à calomnier le prélat, qui venait de présider aux deux cérémonies qu'avaient ré-

clamées la piété envers les morts et un honorable sentiment de reconnaissance. Cependant, dans un entretien avec un ministre, il l'avait prié de ne point l'entraîner dans le domaine de la politique, et lui avait même demandé la promesse formelle qu'on ne ferait rien pour lui personnellement. Comptant pour rien ses propres pertes, il n'était touché que des désastres de la Religion.

Les déclamations des journaux n'empêchèrent pas l'archevêque d'assister au service anniversaire des victimes de Fieschi ; et, lorsque la tentative régicide d'Alibaud vint effrayer encore la Religion et la société, à la vue de ces efforts redoublés du crime, il repoussa, comme chrétien, comme Français, comme homme d'honneur, les funestes doctrines dont ils étaient le fruit (1) : « La divine Providence, *qui*, selon l'Ecriture, *conduit jusqu'à l'abîme et qui en retire*, la divine Providence ne cesse de nous enseigner d'une manière aussi miséricordieuse que terrible : en nous montrant de nouveaux dangers, elle a détourné encore une fois de nouveaux malheurs. Si nous sommes dociles et fidèles à reconnaître les momens de

(1) Circulaire du 28 juin 1836.

sa visite, à profiter de ses leçons; si nous avons soin de la remercier de ses bienfaits, de la bénir dans tous les temps, d'implorer avec une humble confiance *le salut* qu'il n'appartient qu'à elle de donner aux rois et aux peuples, elle accomplira sur nous ces antiques promesses annoncées par la bouche des anciens prophètes et renouvelées à l'aurore de notre rédemption : *délivrés de toute crainte, nous servirons le Seigneur dans la sainteté et dans la justice, marchant sans alarmes en sa présence, tous les jours de notre vie*... Il sera chanté... un *Te Deum* solennel d'actions de grâces, pour la protection dont la main du Tout-Puissant a couvert la France, en conservant au prince qui la gouverne à travers tant de périls des jours qu'il veut employer *à maintenir dans notre patrie le respect pour la Religion*, source de tout ordre véritable, base de toute bonne législation, sûr garant de toute paix, et fondement solide de toute félicité. »

CHAPITRE XLIV.

MORT DE CHARLES X. — CONDUITE PRUDENTE DE L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Le sage prélat avait toujours compris que c'est au Pouvoir politique qu'il appartient d'être juge des cas et des causes qui peuvent compromettre l'ordre public.

Autant M. Barthe, ministre des Cultes en 1831, l'avait trouvé disposé à empêcher, dans l'église de Saint-Roch, un service funèbre qui ne fut célébré qu'à son insu à Saint-Germain-l'Auxerrois; autant M. Persil, ministre des Cultes en 1836, dut rendre hommage à la circonspection avec laquelle il agit, en apprenant la mort de Charles X.

« Plus d'une fois, depuis six ans surtout, écrivit-il à ses curés (1), j'ai eu l'occasion de rappeler au Clergé de Paris la circonspection

(1) Circulaire du 17 novembre.

que l'apôtre saint Paul recommandait aux fidèles de son temps : *Videte, fratres, quomodo cautè ambuletis*. La circonstance de la mort de Charles X m'oblige à répéter le même avertissement. Elles ne sont pas encore effacées les traces de profanations et de ruines dont une prière funèbre fut le prétexte plutôt que la cause. Chaque année, j'ai cru, vous le savez, qu'il était de mon devoir d'user d'un excès de précautions au retour de deux anniversaires, d'imposer silence au respect, à la reconnaissance, aux affections, à la douleur, de faire disparaître de nos églises et de nos autels jusqu'aux signes et aux ornemens de deuil dont le plus obscur des citoyens a le droit et la liberté de réclamer l'usage pour honorer le souvenir de ses amis et de ses proches, toutes les fois que le permettent les règles de l'Eglise; *tant ils ont été mauvais les jours* que l'Eglise de Paris a eu à déplorer !...

» ..... La politique, à laquelle le Clergé doit demeurer totalement étranger, pourrait..... s'alarmer et prendre ombrage d'hommages publics rendus sans le concours du Gouvernement. Enfin, la mission pacifique que nous exerçons parmi les peuples veut que nous sachions, lorsque la conscience et l'honneur ne

s'y opposent pas, prévenir jusqu'aux injustes susceptibilités de certains esprits, hélas! trop disposés au blâme, à la censure, quelquefois aux irritations et à la violence, lorsqu'il s'agit de juger les ministres de la Religion : *Nemini dantes ullam offensionem, ut non vituperetur ministerium nostrum.*

» Ces considérations pourront vous servir, monsieur le curé, à persuader aux personnes qui demanderaient des services solennels pour le roi Charles X, de ne pas persévérer dans leurs instances. J'aime à croire qu'il n'en est pas une seule qui ne se rende à votre voix quand vous ferez d'ailleurs connaître que vous n'êtes que l'organe du premier pasteur, qui supplie que l'on épargne à son diocèse de nouvelles catastrophes, ou seulement de nouvelles alarmes. Cette voix sera plus persuasive encore lorsque vous ajouterez avec saint Augustin : « Que si la pompe des funérailles, les multitudes qui accompagnent un convoi, la somptuosité ou la solennité des obsèques, la magnificence des catafalques et des monumens, peuvent être de quelque consolation aux vivans, elles ne sont cependant d'aucun secours pour les morts; mais que ce sont les prières de la sainte Eglise, l'oblation du sa-

crifice de la messe, les aumônes et les œuvres de charité, qui soulagent les ames des défunts qui nous ont précédés avec le signe de la foi. *Pompæ funeris, agmina exequiarum, sumptuosa diligentia sepulturæ, monumentorum opulenta constructio, vivorum sunt qualiacumque solatia, non adjutoria mortuorum. Orationibus verò sanctæ Ecclesiæ et sacrificio salutari et eleemosynis quæ pro eorum spiritibus erogantur non est dubitandum mortuos adjuvari.* » Vous conclurez avec le même docteur que ce sont ces moyens si efficaces (quand même ils n'auraient rien d'éclatant ni de solennel) sur lesquels il faut insister, qu'il faut employer, qu'il faut multiplier avec une pieuse persévérance, pour obtenir le rafraîchissement et le repos éternel de ceux que l'on a aimés non-seulement selon la chair, mais encore selon l'esprit. *Verùm illa quæ adjuvant spiritus defunctorum, oblationes, orationes, erogationes multò pro eis observantiùs, instantiùs, abundantiùs impendant, qui suos carne, non spiritu mortuos, non solùm carnaliter, sed etiam spiritualiter amant.* »

De telles preuves de son amour de l'ordre ranimèrent, comme il devait s'y attendre, l'esprit de contradiction de la Presse révolutionnaire.

CHAPITRE XLV.

CESSION DES TERRAINS DE L'ARCHEVÊCHÉ A LA VILLE DE PARIS. — PROTESTATION DE L'ARCHEVÊQUE ET DU CHAPITRE MÉTROPOLITAIN. — DÉCLARATION D'ABUS.

La Presse, reine de l'opinion publique, intimida les agens responsables du Pouvoir.

Oubliant que l'État n'est point propriétaire des biens ecclésiastiques, qui n'ont pas été aliénés antérieurement au Concordat de 1801; oubliant que, l'État fût-il propriétaire, il ne lui convenait pas de consacrer par une loi la dévastation de l'Archevêché et d'accorder ainsi à l'émeute un encouragement d'autant plus contagieux qu'il émanait de plus haut; en un mot, au mépris de tous les motifs de droit et de saine politique, le ministère eut la faiblesse de proposer aux Chambres la cession à la ville de Paris des terrains de l'Archevêché.

Mgr de Quelen avait réclamé naguère contre

la saisie par le Domaine : il obéit encore à ses sermens, en réclamant contre l'aliénation.

Voici sa Déclaration, devenue célèbre, au sujet du palais archiépiscopal de Paris :

« Hyacinthe-Louis de Quelen, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége apostolique, Archevêque de Paris, etc.

» A tous ceux qui ont ou qni auraient à l'avenir droit ou intérêt d'en connaître, attestons et déclarons :

» 1° Qu'établi en vertu de notre institution, installation et mise en possession canoniques, tuteur, gardien, conservateur des biens affectés à notre Eglise, nous avons dû faire, comme nous avons fait, constater capitulairement aux époques mêmes, les temps ne nous permettant pas d'espérer alors d'enquêtes judiciaires et administratives, la violence et force majeure qui, par deux fois, en jnillet 1830 et en février 1831, ont envahi, pillé et dévasté notre palais archiépiscopal, ainsi que le trésor et la sacristie de notre église métropolitaine, et ce afin que, devant l'Eglise de Paris, devant nos contemporains et nos successeurs, nous eussions décharge valable et authentique; afin de répondre péremptoirement aux calomnies qui se répandraient de nos jours, et qu'il fût notoire,

dans la suite, que les pertes et dommages éprouvés par notre diocèse et par nous, ne provenaient en aucune manière de notre fait ni de notre négligence.

» 2° Qu'en suite de ces envahissemens, pillage et dévastation, le Domaine public s'étant saisi, en vertu d'une ordonnance royale du 13 août 1831, des bâtimens en ruine, des terrain et dépendances de notre palais archiépiscopal, à fins de vente aux enchères à charge de démolition, nous avons par toutes les voies possibles fait toutes instances, réclamations et oppositions nécessaires contre lesdites ordonnance, saisie, enchères, vente et démolition; et ce nonobstant l'espèce d'échange assigné sans notre aveu et sans notre légitime intervention, contre une maison située rue de Lille, n° 2, pour être désormais affectée, non à l'habitation provisoire de l'archevêque actuellement titulaire, mais *à l'habitation des archevêques de Paris* (art. 2 de l'ordonnance); échange aussi disproportionné qu'il est peu convenable sous les rapports les plus essentiels; échange auquel d'ailleurs nous ne pouvions ni directement ni indirectement paraître adhérer et consentir.

» 3° Qu'après six ans, nos réclamations étant restées sans effet, le 23 février de cette année,

il a été présenté à la Chambre des Députés du royaume un projet de loi portant cession à la ville de Paris des terrain et emplacement de l'ancien palais archiépiscopal, à la charge de les convertir en une promenade publique, sur lequel terrain il devra être établi, au rond-point de l'église métropolitaine, une sacristie pour remplacer celle qui existe au côté méridional de l'église, et de plus un corps-de-garde pour la sûreté du quartier; que ce projet, s'il était converti en loi, scellerait d'un triple sceau, et consommerait, au détriment de l'Eglise de Paris, une aliénation à laquelle il ne nous est pas permis de nous prêter, et qu'ainsi nous nous trouvons dans la nécessité de réclamer, comme nous réclamons, contre ce projet de loi présenté à la Chambre des Députés.

» Nous supplions le Gouvernement et les membres des Chambres législatives de ne pas sanctionner, en adoptant ce projet de loi, les conséquences de ce qu'ils ont plus d'une fois repoussé et flétri au nom de la France entière.

» Nous demandons qu'il nous soit donné de rentrer en possession paisible du sol sur lequel nos prédécesseurs avaient élevé, à côté de la demeure de Dieu et de celle des malades,

l'habitation de l'évêque, du père et du consolateur des pauvres; qu'il nous soit libre, avec les modifications, les alignemens, les conditions que les arts, la salubrité, l'utilité publique, que les convenances même exigent, et que nous ne repoussons pas, de réédifier, au moyen des secours de la charité, s'il n'est pas possible autrement, la nouvelle *Maison commune* du Clergé et des fidèles de Paris. Battu par la tempête, nous implorons la faculté de construire sur le rivage témoin de nos infortunes, un toit de refuge auprès des saints autels de notre Métropole. Pasteur, puissions-nous y dresser une tente qui couvre du moins les traces d'un ravage dont nous voudrions effacer jusqu'au souvenir!

» Si nous faisons la présente Déclaration, c'est pour remplir le devoir de conscience que nous imposent les sermens de notre sacre et de notre institution canonique. Nous ne le remplissons par aucun intérêt propre et privé; mais comme une obligation de solidarité épiscopale, dans l'intérêt de toutes les Eglises, atteint et compromis par le nouveau projet de loi; dans l'intérêt présent et particulier de notre Eglise, en faveur de laquelle chacune des pierres détachées et dispersées du palais archiépiscopal

de Paris, crie et réclame. Nous osons même l'assurer en cette circonstance, c'est au nom de l'intérêt commun, c'est par respect pour le principe conservateur de toute propriété que nous demandons la remise de quelques arpens de terre nus et dépouillés, faibles débris du patrimoine des fondateurs, des pauvres et de l'Eglise.

» Fait à Paris, le quatrième jour de mars, l'an de Notre-Seigneur 1837. »

Le Chapitre métropolitain s'empressa d'adhérer à cette Déclaration, dont il ne pouvait, dit-il, qu'approuver la sagesse, la force et l'expression modérée : juste hommage rendu à Mgr de Quelen, car la modération fut le trait principal de son caractère.

Le ministère, assez faible pour proposer aux Chambres une mesure illégale et impolitique de spoliation, le fut au point de répondre à la Déclaration du prélat et à l'adhésion du Chapitre par une Déclaration d'abus, qui généralisa l'application du principe de spoliation à tous les biens ecclésiastiques.

Les Chambres, à leur tour, esclaves de la Presse, comme le ministère, consacrèrent par leur vote l'usurpation de l'Archevêché.

Tout en acquittant une obligation de con-

science à l'égard de ces intérêts matériels, dont il ne devait pas négliger les soins, Mgr de Quelen se préoccupait bien davantage d'intérêts plus importans et qui pesaient douloureusement sur son cœur, tant qu'il ne les voyait pas assurés aux fidèles catholiques (1). « O ! s'écriait-il, que volontiers je ferais, comme le saint Roi, ce vœu solennel de n'entrer dans une maison préparée pour ma personne, de n'y prendre ni repos ni sommeil, que je n'aie retrouvé les sanctuaires du Seigneur dérobés à nos regards, et les sacrés tabernacles soustraits depuis six ans à nos adorations ? *Votum vovit Deo Jacob : Si introiero in tabernaculum domûs meæ... donec inveniam locum Domino, tabernaculum Deo Jacob* (2). »

(1) Circulaire du 4 mars.
(2) Ps. CXXXI.

CHAPITRE XLV.

L'ÉGLISE DE SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS EST RENDUE AU CULTE. — FRONTON DU PANTHÉON.

Les tabernacles de Sainte-Geneviève, *soustraits depuis six ans aux adorations* du pieux archevêque, ne devaient plus apparaître à ses regards; mais le sanctuaire de Saint-Germain-l'Auxerrois allait être rendu au culte et purifié par les bénédictions du prélat.

On comprit enfin que l'honneur de la France était intéressé à effacer les traces du vandalisme qui avait profané la paroisse royale, et le souvenir des jours déplorables où le signe de la Religion qui a civilisé le monde tombait sur le pavé aux acclamations d'une multitude en délire. La Charte commandait cette réparation, aussi impérieusement que l'honneur national; car l'état de Saint-Germain-l'Auxerrois était une insulte permanente à l'article qui a proclamé la Religion catholique *Religion*

de la majorité des Français. L'anarchie n'était pas vaincue, tant qu'elle pouvait se dire, en montrant la vieille église : « J'ai mis les scellés sur la porte de ce temple, et ils n'ont pas osé les briser ! » Le ministère de M. le comte Molé les brisa.

Le 13 mai 1837, l'archevêque se rendit le soir à l'église, qui fut réconciliée avec les prières prescrites. En sortant de cet édifice, redevenu la Maison du Seigneur, il porta ses remercimens au Prince qui venait de faire disparaître l'odieux aspect d'une église profanée.

Mais quel contraste offrit bientôt, avec Saint-Germain-l'Auxerrois rendu à la Religion, Sainte-Geneviève marquée au front des honteux stygmates du paganisme !

Dieu n'avait pas permis que la statue de la Liberté, élevée sous le ministère de M. Thiers au faîte du dôme de cette basilique, y remplaçât long-temps la croix. L'archevêque gémit en voyant, de son modeste asile de Saint-Michel, l'emblême mensonger s'élever à la place usurpée. Mais le vent balaya l'ignoble statue, et, lorsque le dôme apparut délivré, aux yeux du prélat, une joie céleste, dont nous fûmes l'heureux témoin, anima ses traits radieux.

Sculpté dans la pierre, le fronton offrit

d'une manière plus durable, aux yeux des chrétiens affligés, l'association monstrueuse de l'angélique Fénelon avec des hommes qui avaient porté la licence des mœurs jusqu'à la plus dégradante corruption, l'irréligion jusqu'au délire, et les théories anarchiques jusqu'au régicide.

Que, dans un temps de vertige, on eût enlevé Sainte-Geneviève à la Religion, c'était une profanation qu'un terrible égarement expliquait, sans le justifier (1). Mais qu'après sept années, dans des temps plus calmes, quand on paraissait sentir le besoin de revenir à des idées d'ordre, de modération et de sagesse, on inscrivît sur les murailles de la même église le mépris de la Religion et même de la vertu, que l'on mît un évêque, l'éternel honneur de la France, dans un groupe d'hommes qui ne sont fameux que par l'abus qu'ils ont fait de leurs talens, par la guerre qu'ils ont déclarée au Christianisme et à la Monarchie, par des écrits détestables et même par des crimes, c'était une insulte nouvelle et un sacrilége contre lequel devait protester le pieux archevêque de Paris.

(1) *Ami de la Religion*, t. XCIV, p. 149.

Il écrivit donc à son clergé (1):

« A la vue du grand scandale qui vient d'éclater sous nos yeux, et qui se montre à la face du soleil sur notre sainte montagne; en présence de ces emblêmes plus que profanes qui remplacent la croix rayonnante de Jésus-Christ; devant les images couronnées d'écrivains impies, licencieux et corrupteurs, substituées à celle de l'humble et chaste bergère dont la protection délivra la capitale des plus grands fléaux, la Foi de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis, la Foi de la France, la Foi de la patrie pousse un cri de douleur. Les gémissemens et les larmes du clergé, des pieux fidèles, de tous les chrétiens, doivent lui répondre. Daigne le Ciel se contenter de cette expiation! »

(1) Circulaire du mois de septembre 1837.

CHAPITRE XLVI.

CONVERSION ET MORT, DU PRINCE DE TALLEYRAND.

A CHAQUE douleur nouvelle du prélat, la Providence semblait ménager une nouvelle compensation.

Son désir de plus de vingt années, son vœu de la *Délivrande* fut accompli.

La sollicitude du pieux archevêque n'avait pas perdu un seul instant de vue le prince de Talleyrand.

Consulté par M. Beuzelin, curé de la Madeleine, sur la conduite qu'il aurait à tenir à l'égard du prince, il lui répondit le 12 janvier 1836 :

« Quoiqu'à l'article de la mort (et il ne peut être ici question que de ce moment) tout prêtre ait le pouvoir d'absoudre de toute espèce de fautes et de relever de toute espèce de censure, vous savez cependant que l'Eglise qui,

dans sa grande indulgence, lui accorde pour cet instant des pouvoirs aussi étendus, lui défend d'en user envers certaines personnes, si ces personnes n'ont fait *avant tout* une réparation des scandales publics qu'elles ont donnés. Sans cette réparation, elles n'ont droit ni aux secours de la Religion, même à ce moment suprême où Dieu les appelle à son redoutable tribunal, ni aux suffrages de l'Eglise après leur mort.

» Vous devez donc exiger *d'abord*, et avant tout, *le repentir et une réparation suffisante* dont la personne en question est redevable à l'Eglise et aux fidèles.

» Vous trouverez ci-joint sous ce pli, scellé de mon sceau, un écrit où est rédigée la formule de réparation que j'ai arrêtée de concert avec les théologiens habiles, les hommes pieux et sages, je puis dire encore les amis les plus dévoués du malade, que j'ai appelés en cette circonstance. Vous n'ouvrirez ce pli que dans le cas où vous seriez appelé, et dans ce même cas vous attendrez que vous soyez introduit dans l'appartement et dans la chambre du malade. Je crois devoir ce ménagement à la condition et à la famille du malade. Vous lui lirez cette formule en présence de témoins. L'ad-

hésion que le malade y donnera par sa signature sera une réparation suffisante...

» Telle est, Monsieur le curé, la conduite que vous aurez à tenir et de laquelle il ne vous est pas permis de vous écarter sur aucun point. Prions, prions sans cesse : *Sapientia et fortitudo Domini sunt.* Ne perdez pas un instant de vue que, dans une affaire aussi délicate, il ne s'agit de rien moins que du salut d'une ame et de l'honneur de l'Eglise. »

Dans une lettre, du 20 mars 1838, l'archevêque, parlant de la formule de réparation dont il vient d'être question, dit : « J'en ai laissé copie à une personne qui est préoccupée, comme je le suis, de ses intérêts spirituels et des moyens d'y pourvoir, sans rigueur; mais aussi sans illusion; de manière à ce que *la Miséricorde et la Vérité se rencontrent et fassent une sainte alliance* dans une œuvre où il n'est question de rien moins, ainsi que je le faisais remarquer à M. le curé de la Madeleine, que du salut d'une ame et de l'honneur de l'Eglise. »

Depuis quatre années, les prières du zélé prélat avaient incliné les pensées du prince vers un retour au Christianisme : « Oui, disait M. de Talleyrand, oui je sais que M. l'arche-

vêque veut gagner mon ame, pour l'offrir au cardinal. »

Il disait encore avec un sourire qui annonçait sa confiance : « J'ai des amis parmi les bonnes ames. » En effet, il reçut un jour trois lettres à la fois qui le sollicitaient de revenir à Dieu : l'une d'une dame du rang le plus élevé et célèbre par ses nobles douleurs; l'autre d'une sainte religieuse du Sacré-Cœur; la troisième d'un prêtre, dont le nom ne nous est pas connu. Le feu de la charité chrétienne animait ces exhortations, entremêlées pourtant de dures vérités. Le prince lut les trois lettres, et, bien loin de les mettre à l'écart, il les plaça dans son portefeuille, et les porta sur lui jusqu'à sa mort.

Il se plaisait à répéter : « Les bonnes ames ne désespèrent pas de moi... elles ont raison. »

On ne le blessait pas, en amenant la conversation sur les points fondamentaux de la Religion. Il disait, au contraire, qu'il savait gré aux personnes qui avaient assez de confiance en lui pour aborder ce sujet.

Avant de disparaître de la scène des vivans, il voulut se montrer en public une dernière fois. Le but de cette apparition solennelle, à l'Académie des sciences morales et politiques de l'Institut, fut de proclamer *la religion du*

devoir, et de rendre hommage *à la bonne foi, à la vertu.* Les tendances morales de son Discours étaient un fait remarquable : il y avait un grand enseignement dans ce besoin du vieux diplomate de revenir aux éternels principes du vrai, du juste et du bon. On éprouva une sorte de contentement pieux à voir la miséricorde descendre sur une telle vieillesse.

Deux lettres que l'archevêque de Paris adressa au prince, lettres vraiment apostoliques, le disposèrent à terminer sa vie par une heureuse satisfaction donnée à l'Église, et par un éclatant hommage rendu à la Religion. Mais, nous le répétons, depuis quelques années déjà on pouvait attendre cette démarche de M. de Talleyrand. Ce n'était pas en vain que l'archevêque offrait à Dieu sa vie, en échange de cette ame !

Les progrès du retour de M. de Talleyrand vers Dieu ont été retracés avec autant de bonheur d'expression que de courage dans l'Éloge que M. de Barante a consacré à sa mémoire, dans la Chambre des Pairs :

« En l'observant de près, on pouvait apercevoir qu'au fond de son ame il y avait, ainsi qu'il l'avait dit, d'autres pensées, et plus sérieuses. Il était homme d'un esprit trop grave,

d'un jugement trop ferme, pour qu'une vie douce et imprévoyante pût lui suffire au bord de la tombe. Celui qui avait toujours voulu se rendre un compte réel et certain des situations publiques ne pouvait échapper à la nécessité de songer à lui-même. Mais, selon son habitude, la pensée qui le préoccupait le plus était toujours celle dont il parlait le moins. Le langage agite, et il aimait à se décider dans le calme. De même que dans sa vie politique il n'avait pas voulu risquer de se survivre à lui-même, de même, ce qu'il désirait le plus, était de finir dans la plénitude de sa raison et de sa volonté.

» Ce travail intérieur devenait plus pressant. Déjà malade, assez pour inquiéter ses amis, et peut-être lui-même, de ce jour, la réflexion devint plus active, et lui laissa moins de relâche. Sa forte raison pesait les questions suprêmes. Des considérations puissantes, appartenant encore à la vie, s'ajoutaient aux considétions qui appartiennent à la mort. Des impressions anciennes, des souvenirs d'enfance, des affections de famille agissaient sur les sentimens, autant que la méditation et l'intelligence.

» Telle était sa situation, lorsqu'il fut atteint d'un mal subit et grave. Tout espoir de le

conserver disparut bientôt. Il ne voulut point d'illusion, et se fit dire la vérité. Son courage contre les souffrances fut invariable ; sa présence d'esprit ne fut pas atteinte ; sa douceur, pas altérée un seul instant ; la tranquillité d'esprit, où il aimait à se renfermer, point troublée. Ce fut dans cette disposition que, sans précipitation, sans faiblesse, ni complaisance, il arriva à la décision dont, depuis long-temps, il approchait de plus en plus chaque jour. Il voulut mourir en chrétien. »

L'archevêque de Paris était instruit de ce travail intérieur. Il écrivit le 27 mars 1838 : « On m'avait donné la bonne nouvelle.... Je prends espérance puisqu'on me la donne, et parce que je ne puis m'empêcher de voir dans tout ceci, depuis quelque temps, un travail de la grâce et une pétition soutenue de la Sainte-Vierge. Faites prier... car il est bien visible, comme cela était déjà certain, que nous ne pouvons rien en tout ceci, comme en autre chose. Mais réjouissons-nous en Dieu, s'il veut bien se servir d'instrumens aussi pauvres et aussi misérables que nous. »

A l'instant décisif, il écrivit encore du monastère où il résidait : « Toute la nuit on fera ici l'adoration continuelle ; demain, toutes les

communions à nos intentions. Non, la Sainte-Vierge ne nous abandonnera pas ! »

En effet, le 17 mai 1838, en présence de M. l'abbé Dupanloup, que la Providence avait destiné à être le coopérateur fidèle, et même l'instrument direct de cette conversion célèbre, en présence de plusieurs témoins, parmi lesquels MM. de Barante, Molé, Royer-Collard et de Saint-Aulaire, le prince signa, à six heures du matin, une formule de Rétractation, et une lettre d'envoi à l'archevêque de Paris de cette Rétractation adressée au Pape. Chose remarquable ! le malade voulut que cette double signature portât la date du jour où il avait prononcé son dernier Discours à l'Institut.

Le matin même où M. de Talleyrand se réconcilia avec l'Église, Mgr de Quelen répéta qu'il lui était dévoué, et qu'il donnerait sa vie pour lui. Ce mot ayant été rapporté au mourant, il recueillit ses forces et dit que l'archevêque *avait un bien meilleur usage à en faire*.

Peut-être doit-on regarder comme une circonstance heureuse que le prélat, par un sentiment délicat de discrétion, n'ait pas insisté afin d'être admis auprès du prince, lorsqu'il se présenta deux fois pour le visiter. La Presse incrédule, qui chercha à faire considérer les

actes de rétractation et de repentir de M. de Talleyrand comme l'effet des obsessions et de la violence, n'aurait pas manqué de parler des obsessions et de la tyrannie de l'archevêque.

Ainsi, au moment extrême, selon la vieille devise des Périgord (1), il n'y a de « Roi que Dieu », et conformément à la résolution qu'il avait prise, le prince de Talleyrand fut entouré des consolations religieuses. « Elles répandirent leur douceur, dit M. de Barante, sur ce calme courageux que laissaient subsister les souffrances et un affaiblissement rapide. Il a fini au milieu de sa famille, en larmes et en prières. »

Quel imposant spectacle devait offrir la chambre du malade, lorsque le prêtre implorait les miséricordes infinies pour l'homme qui avait si ouvertement violé les lois religieuses et morales ; lorsque l'Église, par la bouche de son ministre, demandait à la grande Victime du Calvaire de laisser tomber sur la tête du mourant une goutte de ce sang qui racheta le genre humain (2) ! Nous aurions voulu être là, quand le prêtre prononçait ces paroles : « Partez de ce monde, ame chrétienne ! » L'ame qui écoutait ces mots, et qui n'avait pas tou-

(1) *Re que Diou.*

(2) *Quotidienne* du 18 mai 1839.

jours été chrétienne, devait bénir la Religion, debout au chevet de l'agonie; elle devait bénir la Foi, qui l'aidait à franchir le pas de la tombe et à monter sans trop de terreur devant le tribunal de Dieu.

Il se rencontrera des hommes, peut-être, qui jetteront le mot de comédie à travers la fin religieuse de M. de Talleyrand. Ces banalités sont bonnes pour nourrir l'humeur railleuse de la petite politique; mais le moraliste doit s'élever plus haut. Le monde gagnerait-il beaucoup à douter de la franchise d'un regret, de la sincérité d'un repentir? Qui dira ce qui se passe dans l'homme, à l'heure où il sent que la terre lui échappe; à l'heure où, s'efforçant en vain de ressaisir un reste de vie, il voit les choses humaines s'évanouir autour de lui, et le laisser seul en présence d'une éternité inconnue? Qui dira le travail intérieur, le travail profond qui doit s'accomplir dans l'ame humaine, au moment où des éclairs de vérité, partis du ciel, viennent sillonner les ombres du trépas? Gardons-nous, gardons-nous bien de nier le repentir des mourans: personne d'entre nous ne sait les enseignemens partis d'un cercueil qui s'apprête.

Mgr de Quelen envoya au Saint-Père la Déclaration souscrite par M. de Talleyrand, et

rendit compte à Sa Sainteté des circonstances consolantes qui avaient accompagné la fin du prince. Le Souverain Pontife lui adressa, à cette occasion, un Bref où il le félicitait sur sa conduite dans cette conjoncture si grave et si délicate. Il s'y montrait très-content de la Déclaration et en parlait comme d'un acte d'une haute portée de la part d'un tel personnage. C'était, en effet, toute l'œuvre révolutionnaire condamnée par M. de Talleyrand au lit de mort!

L'homme, dont les jours venaient de finir, était le dernier représentant de cette génération qui avait vu naître la Révolution, qui avait battu des mains à ses premiers triomphes, qui s'était mise au service de ses caprices, de ses erreurs, de ses extravagances, qui l'avait suivie dans la nuit et sans lumière, qui avait formé son bruyant cortége à travers l'opprobre et la gloire depuis cinquante ans (1). Et l'on avait vu le dernier représentant de cette époque, qui a le plus multiplié les ruines et les expériences politiques, léguer, par testament, au monde le remords et l'abjuration du passé! C'étaient là les derniers mots, *ultima verba*, que nous faisait entendre le siècle révolutionnaire, en achevant d'entrer dans la tombe.

(1) *Quotidienne* du 18 mai 1839.

CHAPITRE XLVII.

CONVERSIONS OBTENUES PAR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

L'archevêque de Paris, dont Dieu venait de récompenser la constance par la mort chrétienne du prince de Talleyrand, avait reçu d'en haut le don des conversions.

Un ancien capitaine des dragons de la Reine, le comte de S..., homme rempli d'esprit, mais qui avait servi plus fidèlement son Roi que son Dieu, était arrivé, en 1834, à l'âge de soixante-dix-sept ans, et une grave maladie lui présageait une fin prochaine. Le chevalier de S..., son fils, qui avait fait toutes les campagnes de l'empire, mais que l'instinct, sinon la pratique de la Religion, avait accompagné sur les champs de bataille, s'effraya à la pensée que son père mourrait sans les consolations de l'Église. Afin de l'amener à les accepter, il intéressa son amour-propre à sa conversion. Le comte prétendait que, de tous les ecclésias-

tiques qu'il avait connus, aucun n'avait eu le pouvoir de modifier ses convictions. Son fils lui parla de l'archevêque, dont il consentit enfin à recevoir la visite. Accompagné d'une parente du prélat, le chevalier se rend chez les Dames de Saint-Michel, expose à l'archevêque la position et les résistances de son père, mais manifeste la crainte que la distance n'arrête le prélat. *Je ferais cent lieues pour sauver une ame*, dit Mgr de Quelen. Aussitôt il vole, de la rue Saint-Jacques à la rue de Bellefonds, au chevet du mourant, que l'onction de sa parole touche et convertit. Au moment où il administrait le comte de S..., tout le peuple, que sa voiture avait averti de sa présence, se précipita dans la maison, et, agenouillé devant lui, sollicita sa bénédiction.

A quatre ans de là, au mois d'août 1838, une proche parente d'un illustre chef vendéen, que sa naissance et sa fortune avaient fait admettre dans la société sceptique qui a fait le malheur du XVIIIe siècle, entrait dans sa quatre-vingt-cinquième année avec les préventions des esprits forts. Sa famille désolée la suppliait en vain de se reconnaître au bord de la tombe. Elle repoussait ses instances, et éloignait d'elle

sa fille unique, dont la piété importunait son ambitieuse philosophie. Cette tendre fille se rapprocha pourtant de sa mère, lorsqu'elle la vit fixée sur le lit de douleurs. Sur ces entrefaites, se présente le chevalier de S..., à qui l'on communique les anxiétés de toute la famille. Inspiré par l'heureuse conversion de son père, il s'engage à faire accepter à cette mère incrédule les secours de la Religion. « Madame, lui dit-il, un esprit comme le vôtre ne doit pas au moins se refuser à la discussion, et il ne pourrait qu'être honorable d'être vaincue par l'archevêque de Paris. Une Vendéenne refusera-t-elle la visite de Mgr de Quelen? » A ce nom, la résistance s'évanouit. « J'accepte avec grand plaisir sa visite, dit cette dame, mais l'archevêque voudra-t-il venir? » Le passé répondait à M. le chevalier de S..., du consentement du prélat. Il court le chercher, mais l'archevêque est absent: l'altération de sa santé l'a forcé d'aller prendre quelque repos à Orléans. Trente lieues le séparent de la malade. Le chevalier, sans se décourager, lui écrit: « Monseigneur, vous êtes à trente lieues de Paris. Vous m'avez dit que, pour sauver une ame, vous en feriez cent. Revenez donc sur-le-champ. Vous êtes attendu,

rue de Tournon. » Cette lettre est remise le jeudi au prélat, au moment où sa voiture, déjà attelée, allait s'éloigner encore plus de Paris. Mgr de Quelen ordonne au postillon de prendre la direction opposée, et dès le vendredi, à quatre heures du matin, il était rue de Tournon, chez la dame dont il avait à vaincre la persévérante indifférence. A la seule vue du prélat, les mains jointes et les larmes aux yeux, elle se déclara convertie, et elle reçut avec des sentimens d'édification les sacremens de l'Église. La Providence lui accorda quatre mois encore, pendant lesquels elle fut pour sa tendre fille un motif de consolation, et pour tous un modèle de piété et de résignation.

CHAPITRE XLVIII.

L'ARCHEVÊQUE ONDOIE LE COMTE DE PARIS. — DISCOURS QU'IL ADRESSE AU ROI, A L'OCCASION DU TE DEUM. — RÉPONSE DU ROI.

La conversion du prince de Talleyrand mettait l'archevêque dans l'obligation d'accomplir son vœu à Notre-Dame de la Délivrande. Mais on lui témoigna le désir que ce fût lui qui ondoyât l'enfant auquel madame la duchesse d'Orléans allait donner le jour, et il retarda son départ.

Invité à se rendre aux Tuileries, dès qu'un petit-fils fut né au Roi, Mgr de Quelen, qui regardait comme un devoir de se prêter à tout ce qui était de son ministère, fut acueilli avec les plus grands égards. Le duc d'Orléans répéta devant lui que le jeune prince serait enfant de l'Eglise catholique, et soigneusement élevé comme tel.

L'ondoiement eut lieu dans la Chapelle, en présence de toute la famille royale et des té-

moins : ce fut la Reine qui, ayant pris l'enfant, le présenta à l'archevêque.

Le 25 août, il annonça à son clergé qu'un *Te Deum* lui était demandé, en actions de grâces de la naissance du jeune prince qui venait de recevoir, dans l'Etat, le titre de Comte de Paris, et dans l'Eglise catholique, par le saint baptême, celui de chrétien, d'enfant de Dieu et d'héritier du royaume céleste.

Le même jour il reparut aux Tuileries pour remercier le Roi du don d'un magnifique ornement destiné à sa métropole, et de celui d'une somme de 25,000 francs qu'on le chargeait de distribuer aux œuvres de charité. Sa sollicitude n'oublia aucune des œuvres les plus intéressantes ; mais il s'abstint, par un sentiment de délicatesse, de rien assigner aux établissemens ecclésiastiques.

Le Roi se rendit à la Métropole, et l'archevêque lui adressa ce discours :

» Sire, revêtue des riches ornemens qu'elle doit à votre munificence, l'Eglise de Paris se réjouit avec la France catholique, et c'est presque dire avec la France entière, du solennel hommage aujourd'hui rendu à sa foi. Elle accepte avec reconnaissance, au pied des autels de Marie, le gage d'espérance et de sé-

curité que votre présence en ce jour d'actions de grâces vient apporter à cette antique et sainte Religion de nos pères, qui toujours a fait la gloire et le bonheur de notre nation.

» Nos vœux, Sire, ne sauraient demeurer cachés au fond de notre ame. Nous ne cessons de demander à Dieu, par l'intercession de son auguste mère, qu'il daigne abréger les temps, qu'il veuille hâter le moment de ses miséricordes, où, tous les Français étant réunis dans les liens d'une même foi et dans ceux de la charité qu'elle inspire, il n'y ait plus parmi nous, selon la parole de notre Seigneur Jésus-Christ, et par la grâce de son cœur sacré, qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur. »

A ce discours, objet d'observations malveillantes de la part de la Presse hostile à l'archevêque, le Roi répondit :

« C'est toujours avec empressement que je viens rendre à l'Eglise les hommages dont mon cœur est pénétré. Je suis heureux d'avoir pu contribuer en quelque chose à réparer des désastres *que mon cœur a profondément déplorés*. Empressé de remercier Dieu pour la protection signalée dont il a couvert ma personne en plusieurs circonstances, je viens aujourd'hui lui rendre mes actions de grâces

pour les bienfaits dont il me comble par la perpétuation de ma lignée. Je lui en demande la continuation, et je joins mes prières aux vôtres pour lui demander le bonheur de la France qui m'est si cher. »

Ainsi le Chef de l'Etat déplorait solennellement les désastres que la faiblesse des agens du Pouvoir avait laissé s'accomplir au préjudice de la Religion, et sa reconnaissance proclamait de nouveau que Dieu seul l'avait protégé contre la fureur des régicides. L'archevêque de Paris dut se féliciter de ce que la Royauté nouvelle cherchait son point d'appui dans le Ciel.

CHAPITRE XLIX.

VOYAGE EN NORMANDIE. — EX-VOTO. — DÉVOTION A L'IMMACULÉE CONCEPTION. — MANDEMENT SUR L'ESPÉRANCE CHRÉTIENNE.

Libre de satisfaire sa piété et d'épancher sa gratitude aux pieds de Marie, trouvée si fidèle, l'archevêque partit pour la Normandie.

Il se fit précéder au bourg de la Délivrande par l'envoi d'une statue qu'il avait fait exécuter en l'honneur de la Sainte-Vierge, comme un hommage de sa vive reconnaissance, et dans le dessein de la déposer au monastère de Notre-Dame de la Charité des Orphelines de Marie de la Délivrande, où cette Vierge sainte est particulièrement honorée sous le titre de *Vierge fidèle*.

Cette statue, de trois pieds et demi de hauteur, est en bronze. La tête de Marie est surmontée d'une couronne dorée; ses pieds sont soutenus par un globe de même métal et écrasent le serpent. Ce globe est porté sur un nuage

également en bronze. Sur le devant du globe, on lit en lettres majuscules, brillantes et dorées : *Virgo fidelis ;* et plus bas en lettres gravées : *Congratulamini mihi ; inveni ovem meam, quæ perierat.* 17 maii 1838. Au côté opposé du globe est cette inscription : *Ex voto Hyacinthi Ludovici de Quelen, archiepiscopi Parisiensis, pro salute æternâ principis de Talleyrand, ad reconciliationem ritè admissi, ac perseverantibus pœnitentiæ signis defuncti.* 17 maii 1838.

Le samedi 8 septembre, la statue ayant été portée processionnellement à la chapelle de Notre-Dame, et bénite par l'archevêque, le prélat célébra dans un Discours la fidélité de Marie envers Dieu et envers les hommes, exprimant la gratitude dont son cœur était pénétré pour le bienfait qu'il avait obtenu. Le lendemain, il présida la cérémonie de la translation de la sainte image au monastère de Notre-Dame de la Charité. Le respect et l'attendrissement avec lesquels il en baisa les pieds, émurent jusqu'aux larmes l'évêque de Bayeux, et tous les témoins de cette pieuse cérémonie. Enfin, la statue de la Vierge fidèle fut inaugurée, dans l'intérieur du cloître, au haut d'une colonne élevée à la gloire de Marie, et à

l'entrée d'une grotte ornée de verdure et de coquillages. Là, du haut d'un tertre, l'archevêque célébra de nouveau les grandeurs, les vertus et les bienfaits de Marie, dans une allocution touchante, qu'il appliqua particulièrement aux devoirs des religieuses qui demeuraient les gardiennes du dépôt.

Le prélat visita ensuite Cherbourg, Valognes, Coutances, et revint de Bayeux à Paris, après avoir consacré les courts instans de son voyage à la gloire de Dieu et au salut des populations qu'il traversait.

Son zèle pour le culte de Marie l'avait porté à demander que le Saint-Siége étendît au diocèse de Paris un indult accordé à d'autres diocèses relativement à la fête de la Conception Immaculée de la Sainte-Vierge. En considération des accroissemens sensibles que prenait à Paris et dans les environs, depuis plusieurs années, la piété des fidèles envers Marie conçue sans péché, comme aussi des fruits abondans que cette dévotion portait déjà pour la conversion des pécheurs, le Pontife romain agréa la supplique de l'archevêque (1). Cela ne suffit pas à la piété du saint prélat, qui de-

(1) Mand. du 1er janvier 1839.

manda et obtint encore que la croyance à la Conception Immaculée fût exprimée dans les Litanies de la Sainte-Vierge, en sorte que Marie est aujourd'hui saluée de ce titre glorieux dans les prières publiques et dans les prières privées (1). Enfin, pour donner une dernière preuve de sa dévotion envers la Sainte-Vierge, l'archevêque se fit peindre en pied, les yeux fixés sur une statue de Marie qu'il considère avec confiance. Cette statue repose sur un globe qui porte les mots : *Virgo fidelis*. On lit ces autres mots sur le globe : *Regina sine labe concepta, ora pro nobis*. Le jour de l'Assomption, le prélat fit don de ce tableau à son chapitre, afin, dit-il, qu'il fût un monument de sa dévotion et de celle du chapitre de Paris envers la Mère de Dieu, honorée particulièrement dans sa Conception Immaculée.

Mgr de Quelen, qui avait offert sa vie à Dieu s'il lui accordait le salut du prince de Talleyrand, semblait redoubler d'ardeur et de zèle. Son Mandement pour le Carême de 1839, dicté comme par un secret pressentiment de sa fin prochaine, eut pour objet l'Espérance chrétienne ! « Que les insensés se réjouissent

(1) Mand. du 24 juin.

dans les plaisirs du siècle, dans l'abondance des fruits de la terre, dans la vaine gloire dont ils se repaissent; pour moi, dit-il, je m'endormirai, je me reposerai dans la paix du Seigneur, appuyé sur l'espérance dans laquelle sa divine bonté a pris un soin particulier de m'affermir : *Singulariter in spe constituisti me* (1). »

(1) Mand. du 29 janvier.

CHAPITRE L.

CHARITÉ DE L'ARCHEVÊQUE. — SA NOBLE PAUVRETÉ.

Les traits de la charité de Mgr de Quelen sont épars dans cette Vie du grand évêque. Il proportionnait sa générosité, non pas à ses moyens, mais aux besoins de ceux qui la sollicitaient. Ainsi, depuis la Révolution de 1830, il envoya 10,000 francs à un ecclésiastique qui réclamait des secours pour des malheureux; et, dans une autre occasion, il fit accepter 5,000 fr. à un évêque qui lui peignait les besoins de son diocèse. Une œuvre de charité obtint de lui jusqu'à 8,000 francs de souscription. Un prêtre, qui se trouvait dans le besoin, lui ayant fait part de sa position, l'archevêque, qui venait de toucher à l'instant même un billet de 2,000 francs, lui répondit aussitôt qu'il allait partager avec lui le pain qui lui était apporté, comme au prophète, par un corbeau miraculeux : ce prêtre reçut 1,000 francs. Les libéralités du prélat étaient royales. Il ne donnait

jamais moins de 100 francs à une œuvre de charité, ni moins de 5 francs à un pauvre. Il avait toujours pour donner, précisément parce qu'il donnait toujours.

Mais l'humilité était, en lui, l'inséparable compagne de la charité.

A la suite du tremblement de terre de la Martinique, qui provoqua, en France, de si vives sympathies, il publia, le 15 mars 1839, un Mandement où il ordonnait une quête générale dans les églises de son diocèse en faveur des plus pauvres familles, victimes de cette catastrophe. Lorsque les curés de Paris se réunirent pour verser les sommes recueillies, chacun d'eux félicitait l'archevêque de la moisson abondante qu'il avait faite, sans doute, et lui en demandait le chiffre. Le prélat, dépositaire, en effet, d'une somme considérable, s'avance, pour toute réponse, vers la table couverte de ces trésors de la charité, y jette avec rapidité les siens, et secouant fortement le tapis afin de confondre le produit des différentes quêtes : « Messieurs, dit-il, je ne puis vous répondre ; c'est là un secret que Dieu seul doit savoir. »

La charité publique, la charité officielle, la plus inhabile, la moins clairvoyante et la plus froide de toutes les charités, est loin de suffire

aux besoins de la misère, accrue par les perturbations qui ont ébranlé l'édifice social. Depuis 1830, Mgr de Quelen rendit aux classes nécessiteuses l'immense service d'organiser, en dehors des pouvoirs officiels, la charité privée qui, rassurée par la confiance sans réserve qu'elle avait dans le vénérable président de toutes les œuvres diocésaines, et vivement stimulée par la sympathie qu'elle avait pour sa personne et son noble caractère, fit des prodiges pendant dix années de souffrances. Mgr de Quelen était le nœud qui rattachait les classes pauvres aux classes élevées.

Or, c'est par millions qu'il faut compter, si l'on veut évaluer approximativement, depuis dix ans, le chiffre des charités libres et spontanées. Il y a à Paris vingt à trente OEuvres dont la prospérité dépend du degré de confiance que les diocésains accordent à l'archevêque, et qui, comme l'OEuvre de la Miséricorde pour les Pauvres honteux, l'OEuvre des Orphelins du choléra, l'OEuvre des Petits-Séminaires, l'OEuvre des Jeunes-Orphelines, l'OEuvre de Marie-Thérèse, ont vécu depuis 1830 des quêtes que l'influence personnelle de Mgr de Quelen rendait si fructueuses.

En recevant l'OEuvre de Marie-Thérèse des

nobles et charitables mains de Madame la vicomtesse de Châteaubriand, il l'avait amplifiée et agrandie. Convaincu de la nécessité d'une solide et complète instruction cléricale, il songea à fonder dans cette maison une sorte d'École de hautes études, où, leur théologie terminée, de jeunes prêtres pussent se préparer à la prédication évangélique.

Ce prélat qui prodiguait les aumônes était réduit personnellement à une situation gênée : mais elle ne lui arrachait pas la moindre plainte : « De quoi me plaindrais-je ? dit-il un jour à un ami qui l'a vu fréquemment durant ces dix dernières années. Rien ne m'a jamais manqué. Tous les jours, j'ai pu célébrer le saint sacrifice. Chaque jour, j'ai eu mon déjeûner et mon dîner. N'ai-je pas une soutane et un rochet, peut-être moins magnifique qu'autrefois ? mais je l'ai. » Il acceptait sa noble pauvreté, non avec ostentation, mais comme un don de Dieu. Sa mise fut toujours soignée : l'humilité dans le cœur, la dignité dans sa personne.

Sa vie était retirée. « Ma situation, disait-il, ne me permet pas de recevoir de visites. » Il n'admettait que quelques personnes choisies.

L'une d'elles gravissant avec difficulté l'escalier qui conduisait à son modeste appartement, au monastère de Saint-Michel, il lui dit en souriant : « C'est la voie tortueuse et étroite, n'est-ce pas ? J'espère que ce sera pour moi l'Échelle de Jacob, et qu'elle me conduira au Ciel. » L'appartement qu'il occupa, en dernier lieu, au Sacré-Cœur, était moins incommode ; mais ce n'était point le palais d'un archevêque de Paris.

CHAPITRE LI.

MALADIE ET MORT ADMIRABLE DE L'ARCHEVÊQUE.

Il fallait, pour faire briller toutes les vertus de l'archevêque de Paris, l'épreuve d'une longue et douloureuse maladie (1). Cette croix ne lui a pas manqué; mais sa fermeté, sa patience, sa sérénité ont été plus grandes que ses douleurs. Lorsqu'il se vit sérieusement atteint, il dit cette belle parole : « Quand un évêque ne peut plus rien faire, il ne lui reste qu'à mourir. »

Surpris par de violentes souffrances la veille de l'Ascension, il interrompit ses tournées de confirmation dans les paroisses. Mais, bien que cloué sur un lit de douleurs, ses pensées ne se concentraient pas sur lui-même. Au milieu des troubles sanglans qui, le 12 mai, agitèrent Paris, il recommanda à ses grands-vicaires et

(1) Mand. des Vic. gén. cap., p. 9.

aux membres de son chapitre en état d'exercer le ministère, de visiter les hôpitaux et d'aider les aumôniers auprès des malades et des blessés qu'on y apportait en assez grand nombre.

Hors d'état de faire l'ordination de la Trinité, il pria un évêque voisin de le suppléer. C'était la première fois, depuis vingt ans, qu'il manquait à faire les ordinations pour son diocèse.

La mort ne l'étreignit pas tout à coup dans ses mains glacées : il se vit, comme le prophète, assiégé par cet implacable ennemi. Son ame courageuse en put compter les approches, les assauts, les retraites simulées. Lui laissait-il quelque relâche? le prélat en profitait pour accomplir un acte de charité pastorale. Le baron Larrey, ancien chirurgien en chef de la Grande-Armée, qui a suivi Bonaparte en Egypte et dans toutes ses campagnes, se trouvant gravement atteint, avait témoigné le désir d'être visité par l'archevêque. Le zélé prélat, dont la santé venait à peine de s'améliorer, n'hésita point, au mois de juin, à se rendre auprès du malade pour lui offrir des consolations. Cette visite porta bonheur au baron Larrey. Il survécut au danger; mais son con-

solateur y succomba, et nous l'avons vu assister religieusement aux funérailles de l'archevêque.

Au milieu des témoignages d'intérêt que le prélat reçut de tous côtés, à l'occasion de la maladie qui venait de l'épargner pour un peu de temps, nul ne le toucha plus qu'un bref du Saint-Père. Le Pape lui exprimait, avec les marques de la plus flatteuse bienveillance et de la plus vive affection, la part qu'il avait prise à ses souffrances. Il lui parlait des ardentes prières qu'il avait faites pour son rétablissement, et de l'espoir de le voir rendu à son troupeau, qu'un tel Pasteur continuerait à édifier et à diriger dans les voies du salut.

L'archevêque n'était point troublé par ces alternatives d'espérances vaines et de dangers trop certains. Comme on le félicitait sur sa convalescence : « Je ne sais si c'est un bien, répondit-il ; le plus fort était fait. »

Bientôt il apprit la mort de Mgr Gallard. Elle lui fut d'autant plus sensible que ce prélat avait fait aussi son séminaire à Saint-Sulpice, où il s'était lié étroitement avec Mgr de Quelen, qui l'attira dans son diocèse.

Mgr Gallard fut attaché pendant quelque temps à la Grande-Aumônerie : il devint en-

suite chanoine de la Métropole, curé de la Madeleine, vicaire-général, et enfin évêque de Meaux et archevêque-coadjuteur de Reims, où il mourut le 28 septembre 1839.

A peine élevé au périlleux honneur de l'épiscopat, les événemens politiques lui avaient créé une position particulière, position enviée par les uns, redoutée par les autres, et peut-être mal appréciée par un grand nombre; mais où le zélé Pontife ne cessa de rendre des services dont l'Église de France sentira encore long-temps les heureux effets (1).

Mgr de Quelen savait que, directeur de beaucoup de personnes pieuses, même dans le rang le plus élevé (2), il ne s'était servi de son influence que pour le bien de la Religion. Il lui rendit justice par ces simples mots : « J'espérais avoir en lui un digne successeur. » C'était la plus belle Oraison funèbre qu'on pût prononcer sur la tombe de Mgr Gallard.

Le coadjuteur de Reims précédait de bien peu l'archevêque de Paris.

Une crise nouvelle empêcha Mgr de Quelen de présider à la clôture de la Retraite ecclé-

(1) *Oraison funèbre de Mgr Gallard*, par M. l'abbé Herbelot, théologal de Reims.

(2) La Reine, la princesse Clémentine, etc.

siastique, qu'il édifiait toujours par son exemple et par ses avis. Cette première séparation du Pasteur d'avec son Clergé, d'avec sa famille sacerdotale, était le présage d'une séparation définitive.

Mgr de Quelen quitta Conflans, pour revenir à Paris, dans son asile du Sacré-Cœur, chez ces religieuses émules des Dames de Saint-Michel.

Du sein de la douleur et de l'infirmité, il éleva encore la voix, pour glorifier Marie à l'occasion de la fête de la Conception Immaculée, et pour réclamer, en faveur des pauvres orphelins du choléra, le tribut annuel de la charité chrétienne.

Transcrivons ici une sorte de Journal de sa dernière maladie.

La dévotion du pieux archevêque envers Notre-Seigneur dans l'Eucharistie était si grande, qu'il ne se passait presque pas de nuit, sans que la Sœur de Bon-Secours qui avait le bonheur de le servir, l'entendît parler de la peine qu'il éprouvait en se voyant éloigné de l'autel. Aussitôt qu'il se trouvait mieux, il faisait tout pour obtenir la permission d'offrir le saint Sacrifice. Lorsqu'il était privé de cette consolation, il usait d'une pieuse industrie, afin d'être à jeûn le matin pour communier;

puis il disait à la Sœur, avec cette grâce qui lui était si naturelle : « Vous voilà prise; vous avez » cru que je dormais : je vous voyais bien » arriver avec vos petits bouillons, mais j'avais » d'autres projets. Veuillez avertir M. l'abbé » Surat pour la messe, s'il n'est pas trop matin, » toutefois. » Et lorsque la Sœur lui faisait observer que M. Surat serait désolé s'il apprenait que l'archevêque attendît dans la crainte de le fatiguer, le prélat avait toujours de la peine à se rendre à cette observation.

Quand il était en état, sa bonté le portait à faire quelquefois son action de grâces à haute voix; et c'est alors qu'on découvrait toute la beauté de son ame et tout son amour pour Notre-Seigneur. Après s'être donné tout à Dieu, il priait pour son diocèse; pour son Clergé, qu'il n'oublia jamais, même dans le plus fort de ses douleurs; pour ses amis, et nous n'ajouterons pas pour ses ennemis, car il disait qu'il n'en avait pas. En apprenant que quelques personnes étaient dans le malheur, il lui arrivait souvent de ne pas dormir une partie de la nuit : il l'employait à prier pour elles, et, non-seulement il priait lui-même, mais il recommandait encore ces personnes aux prières de ceux qui l'entouraient. Dans le nom-

bre, il s'en trouvait qui avaient eu les plus grands torts envers lui.

Dans les douleurs les plus vives, lorsqu'elles lui permettaient de parler, son aspiration ordinaire était : « O mon Dieu, tout ce que vous » voudrez, comme vous voudrez, et aussi long- » temps que vous voudrez. » Ou bien : « Notre- » Dame de Bon-Secours, soyez-moi de bon » secours. » Ou encore : « O ! que je suis in- » juste de me plaindre, quand vous m'accor- » dez tant de grâces. » A la suite des douleurs, conséquence nécessaire du traitement auquel il était soumis, on l'a vu remercier le médecin qui les avait causées, et même l'embrasser.

Après Notre-Seigneur, il honorait avec une vive dévotion la Sainte-Vierge, et son tendre abandon envers elle ne connaissait point de bornes. Il manifesta surtout son respect pour Marie, en apprenant que plusieurs évêques avaient sollicité, à son exemple, l'autorisation d'honorer avec plus d'éclat l'Immaculée Conception. Laissant éclater toute sa joie, il s'écria : « Que Dieu soit loué, et puis- » sé-je souffrir encore plus, pourvu que ma » Mère immaculée soit honorée ! » En effet, ses souffrances furent beaucoup plus grandes pendant toute cette semaine.

Au milieu de ces souffrances, son égalité d'ame était admirable. Croyant, quoiqu'à tort, s'être laissé aller à un mouvement d'impatience, la crainte d'avoir fait de la peine à une simple Sœur le porta à lui en demander pardon à plusieurs reprises, en disant qu'il s'était accusé de cette faute à son confesseur. Il craignait tant de causer de la peine ou de la gêne à qui que ce fût, qu'il préférait la supporter lui-même. Son humilité lui créait, à ses propres yeux, de prétendus défauts. Ainsi, il s'accusait de sa tristesse, qui était, selon lui, un défaut de caractère, tandis qu'elle tenait simplement à la nature de sa maladie.

Il avait le pressentiment de sa mort; et, comme la Sœur lui disait qu'elle ne croyait pas que Dieu exigeât de son diocèse un tel sacrifice, qu'il était trop nécessaire... « Rien n'est nécessaire » en ce monde, répondit-il. Les apôtres l'étaient » bien plus que moi, et Dieu les en retira : » cela n'empêcha point que la Religion fît des » progrès. Je suis loin d'être ce qu'étaient nos » premiers pères dans la foi. » Il répétait souvent qu'il ne survivrait pas à cette maladie, et il n'avait pas de momens plus calmes que lorsqu'on le trouvait trop mal pour oser combattre cette sainte préoccupation de la mort, et

éloigner sa pensée d'une fin prochaine. Il disait alors qu'il ne comprenait pas qu'on voulût lui cacher ce qui doit être si doux à tout chrétien, et à plus forte raison à un évêque.

Le 22 décembre, une complication nouvelle ayant répandu autour de lui les plus vives inquiétudes, le grand évêque, dont le courage ne redoutait pas la mort, dont l'ame pure et bénigne n'aspirait qu'à s'envoler de cette vallée de combats et de larmes (1), dicta lui-même, avec le calme et la résignation que donnent la foi, l'espérance et l'amour, une note où il réclamait les prières de son Clergé et de ses fidèles. L'ordre des médecins empêcha de satisfaire le désir qu'il avait manifesté de recevoir, le même jour, les derniers sacremens de l'Église.

Cependant, Paris s'était ému des dangers de son Pasteur. Par une révolution où le doigt de Dieu ne saurait être méconnu, celui que la haine avait poursuivi, celui que l'incrédulité triomphante avait chassé de son palais et réduit à vivre solitaire dans un asile d'emprunt, celui à qui la Presse, ce tyran des temps modernes, avait infligé le martyre de ses men-

(1) Mand. des Vic. gén. cap., p. 9.

songes et de ses calomnies, celui-là même que l'impiété croyait avoir accablé sous ses coups, grandit sur son lit de douleur de toute l'élévation du caractère qui lui avait fait supporter en silence tant d'outrages, et de la charité qui lui avait fait pardonner tant d'injures. Son nom vole de bouche en bouche, bien vengé du mépris d'autrefois par les éloges qui l'accompagnent aujourd'hui. *Le saint archevêque se meurt*, voilà le cri de l'immense capitale; c'est le cri de toute la France.

Tous ses diocésains, depuis le trône jusqu'à la plus humble famille, prodiguent au prélat mourant des témoignages d'intérêt. Pendant qu'un de ses grands-vicaires va porter aux Tuileries l'expression de sa reconnaissance (1), un autre encourage les fidèles à espérer contre tout espoir (2); et les plus vives prières, adressées à Dieu par l'entremise de la Patronne de Paris, le conjurent de maintenir, sur le premier siége de la Chrétienté après Rome, un prélat qui en est l'honneur, un prélat qui est à la fois la gloire et la consolation de l'Eglise de France.

(1) *Ami de la Religion*, t. CIII, p. 597.

(2) Neuvaine à sainte Geneviève, autorisée par M. Le Surre.

Le chapitre de la Métropole, s'associant avec éclat à cet empressement des fidèles, veut que le saint sacrifice soit offert successivement par ses membres devant le tombeau de l'humble et puissante Protectrice de Paris : il promet, si le Ciel lui accorde une vie si chère, d'aller tous les ans solemniser le jour de sainte Geneviève, dans l'église qui possède sa tombe, ou dans celle que lui destinait la piété de nos Rois ; une lampe en argent, offerte à la chapelle de la sainte, sera le symbole expressif de l'ardente affection qui unit le chapitre à son chef.

Doux envers tous, Mgr de Quelen le fut envers la mort elle-même (1). Il accueillit celle que repousse invinciblement le sentiment de notre nature, comme la messagère de Jésus-Christ.

Dès qu'il sut que les exigences de l'art, impuissant à le guérir, ne s'opposaient plus à ce que les secours de la Religion vinssent affermir les magnanimes dispositions de son cœur, il les réclama de nouveau, pour l'exemple et l'édification de son diocèse, comme pour sa propre consolation.

Le 26 décembre, le chapitre métropolitain

(1) Mand. des Vic. gén. cap., p. 9.

se rendit de Notre-Dame à la chapelle du Sacré-Cœur, d'où le saint Sacrement fut apporté processionnellement au pieux archevêque. Au moment où commençaient les prières, il demanda un livre pour avoir la facilité de les suivre. Le calme de prédestiné, la tendresse de dévotion, le religieux recueillement avec lesquels il reçut les sacremens que lui administrait l'Eglise, pour le fortifier dans les derniers combats, annoncèrent que la couche funèbre était pour lui le lit d'honneur. La cérémonie terminée, il ne résista point au désir d'épancher son ame dans le sein de son chapitre : « L'obéissance, dit-il, et la volonté de Dieu qui m'est manifestée par l'organe des médecins, me ferment la bouche ; mais elles ne font que dilater mon cœur. Je désire que vous puissiez tous y lire les sentimens de tendresse, de reconnaissance, de vénération dont j'ai toujours fait profession pour le chapitre, et que je ressens surtout en ce moment, après le service spirituel que vous venez de me rendre. J'ai parcouru une mer orageuse : si je puis, comme je l'espère, par la grâce de Notre-Seigneur et sous les auspices de l'*Étoile de la mer*, arriver au port, je serai toujours sur le rivage de l'éternité, où vous viendrez tous aborder, pour vous attendre, vous recevoir,

et vous donner le baiser de paix fraternel et éternel. C'est là qu'il sera heureux de dire : *Ecce quàm bonum et quàm jucundum habitare fratres in unum.* » Après ces paroles, prononcées avec une émotion qui pénétra tous les témoins de cette scène attendrissante, ceux-ci ayant demandé au prélat sa bénédiction : « De tout mon cœur, répondit-il, et dans votre personne à toutes les paroisses et à toutes les communautés de mon diocèse. » Le chapitre se retira, et l'un des médecins s'informant de l'état de l'illustre malade : « Cela ne m'a fait que du bien, dit-il. »

Dans la nuit du 29 au 30 septembre, l'archevêque commença, avec l'ingénieuse précaution de la charité, à préparer à une séparation inévitable ceux qui avaient le bonheur de l'entourer (1). Dans cette même nuit, vers quatre heures et demie, il demanda le pain eucharistique qu'il recevait tous les jours, à la même heure, depuis l'administration des derniers sacremens. Il lui fut porté par deux de ses secrétaires, auxquels s'adjoignirent quelques Dames religieuses du Sacré-Cœur, accompagnant le saint Sacrement, des flambeaux à la main. Après avoir reçu le corps de Notre-Seigneur, assis dans son fauteuil, et

(1) *L'Univers*, du 5 janvier 1840.

s'être recueilli un instant, il adressa aux religieuses ses derniers adieux, ses derniers remerciemens pour l'hospitalité généreuse qu'elles avaient exercée envers lui si long-temps, partageant cet honneur avec les Dames de Saint-Michel. L'archevêque leur donna sa bénédiction, en leur recommandant de ne pas l'oublier dans leurs prières et dans leurs bonnes œuvres. « C'est votre père mourant qui vous le demande, » ajouta-t-il. Puis il permit à chacune de venir baiser son anneau pastoral; et, au milieu des sanglots que ses paroles avaient fait éclater, lui seul conserva son calme et sa sérénité ordinaires. Il demanda à rester seul pour faire son action de grâces. Au bout de quelque temps, il fit venir ses deux secrétaires, qu'il fit mettre à genoux à ses côtés, s'entretenant avec eux de sa fin prochaine, leur recommandant d'être les interprètes de sa reconnaissance auprès des Dames de Saint-Michel, qu'il n'avait pu revoir depuis le mois de septembre, et les chargeant de leur porter sa dernière bénédiction.

Pendant la journée qui suivit cette nuit, ses douleurs s'aggravèrent. Mais le calme de sa pensée, sa sérénité inaltérable, sa résignation entière à la volonté de Dieu, ne permet-

taient pas à l'illustre prélat, éprouvé pourtant par les douleurs aiguës d'une cruelle et longue maladie, de laisser échapper la plainte la plus légère. Il souffrait pour Dieu, et il le bénissait de ne point lui épargner la souffrance.

Evêque jusqu'au dernier moment, il s'occupa avec une entière liberté d'esprit des affaires de son diocèse, de ses affaires particulières et des dispositions relatives à ses funérailles, qu'il recommanda de faire avec la plus grande simplicité, et en observant scrupuleusement les règles du Pontifical, d'après lesquelles le droit d'officier appartient au premier suffragant. Or, l'évêque de Chartres est le premier suffragant de l'Archevêché de Paris. Il ordonna surtout que l'on transportât son corps à la Métropole, dans une chapelle ardente, en attendant le jour des obsèques, « afin, dit-il, d'être présent à toutes les messes qui seront dites pour le repos de mon ame. »

Il reçut les adieux de sa famille fondant en larmes, lui fit les siens avec la tendresse dont son cœur était pénétré pour ceux qui lui appartenaient, et avec le calme qui ne l'a jamais quitté. S'adressant à M. le vicomte de Quelen : « Je bénis, dit-il, votre digne femme ; c'est une « sainte. » Seulement, il s'attendrit et versa des

larmes à la vue de deux jeunes enfans, son neveu et filleul et sa nièce, sur la tête desquels il posa sa main en leur recommandant d'être fidèles à Dieu et de se souvenir de lui. « Soyez dignes de votre père et de votre mère, » leur dit-il, et il les bénit. Cette scène fut déchirante.

M. l'abbé Quentin, l'un de ses grands-vicaires, étant entré en ce moment, il l'accueillit avec une sorte d'empressement, et, lui serrant la main, le prélat le remercia avec effusion des bons offices qu'il lui avait rendus, de la franchise et du dévouement sans bornes avec lesquels il l'avait servi. Le secrétaire de l'Archevêché qui survint, et que le prélat affectionnait particulièrement, eut aussi sa part de bon souvenir.

Il avait témoigné, à l'un de ses plus chers confidens, le regret de n'avoir rien fait pour M. l'abbé Eglée, attaché depuis plusieurs années au secrétariat de l'Archevêché, et qui lui avait montré beaucoup de dévouement dans sa maladie. Il aurait voulu, disait-il, avoir un canonicat à lui offrir. Alors on lui annonça la mort d'un chanoine titulaire, qu'on avait cru devoir lui cacher jusque-là, de peur de l'affecter. Le prélat, en donnant des regrets à ce

chanoine, voulut sur-le-champ lui nommer un successeur. Il fit dresser l'acte de nomination de M. Eglée, et désira qu'on le transmît immédiatement au ministre des Cultes, en lui faisant connaître que c'était la dernière volonté d'un mourant. Le secrétaire lui apporta cet acte, qu'il signa d'une main ferme encore, et, maître de son esprit, il descendit sans effort, à cette occasion, dans les plus minutieux détails. Ce n'est que lorsqu'il eut l'assurance que rien ne retarderait l'accomplissement de sa dernière volonté, qu'il annonça à M. Eglée ce qu'il avait fait en sa faveur. « J'ai voulu, lui dit-il, vous témoigner ma reconnaissance, et *je ne pouvais pas attendre, car je n'ai plus de temps.* D'ailleurs, c'est une fondation de prières que je fais pour moi en votre personne. » Puis il l'engagea à continuer ses soins aux Orphelines du choléra, dont cet ecclésiastique s'était chargé gratuitement depuis six ans.

Pendant le cours de cette journée, il reçut toutes les personnes qui se présentèrent pour demander sa bénédiction, les accueillit avec bonté, et ne parut pas fatigué de tant d'émotions. Il permit à ses anciens serviteurs de venir lui baiser la main, leur adressa quelques mots, et versa des larmes à la vue de son fidèle

René, attaché à sa personne depuis vingt-sept ans, et dont l'attachement sans bornes à son maître, éprouvé dans la bonne et la mauvaise fortune, est connu de tout le diocèse de Paris. « Il faut nous quitter, mon bon René, » lui disait-il en lui serrant les mains. Le voyant très-affecté, il le consola : « Allons, René, » nous nous reverrons ; ne vous affligez pas » trop, et surtout ne vous laissez pas abattre.» Il le remercia à diverses reprises des services qu'il lui avait rendus, et le bénit avec une bonté toute paternelle. Plusieurs curés lui furent aussi présentés : il les bénit, ainsi que leurs paroisses, en recommandant de faire prier pour lui, et chargea l'un d'eux de ses adieux aux curés de Paris.

Les médecins qui l'avaient soigné avec tant de zèle furent l'objet spécial de sa reconnaissance : il le leur répéta plusieurs fois, les pria de se souvenir de lui, comme aussi il les assura qu'il ne les oublierait jamais devant Dieu. Le docteur Caillard, son médecin ordinaire et son ami, fondait en larmes auprès de lui : « Ne vous désolez pas, mon ami, lui dit-il, nous nous reverrons »

Devant les personnes dont il était entouré, il répéta solennellement les paroles qu'il avait

dites, la nuit précédente, à ses deux secrétaires qui veillaient auprès de lui, exprimant de nouveau sa gratitude pour les Dames de Saint-Michel, qui, depuis dix ans, lui avaient rendu de grands services, ajoutant qu'il voulait que cela leur fût dit, et que c'était une dette sacrée qu'il acquittait en ce moment. Il y joignit les Bénédictines du Temple, madame de Soyecourt, prieure des Carmélites de la rue de Vaugirard, et plusieurs autres personnes qui, dans des temps mauvais, s'étaient disputé l'honneur d'une périlleuse hospitalité.

Après une journée si fatigante, entièrement consacrée à la reconnaissance et à l'amitié, on lui conseilla de prendre quelque repos. On le laissa seul avec la digne Sœur de Bon-Secours qui, depuis huit mois, lui prodiguait des soins assidus. Comme elle le soutenait sur son oreiller, il se tourna à demi vers elle, et lui dit : « Je vous ai donné bien de la peine, ma Sœur... Si j'ai le bonheur de voir saint Vincent de Paul, vous êtes la première personne dont je lui parlerai. »

La nuit s'annonçant plus calme que la précédente, il avait essayé de se coucher : à peine dans son lit, il fut obligé de recourir à son fauteuil. S'adressant à Dieu : « Qu'ai-je fait,

» dit-il, pour mériter tant et de si bons « soins ? » Vers trois heures du matin, les personnes qui veillaient dans une pièce voisine furent averties que le danger devenait de plus en plus imminent. On lui proposa la communion. « Pourquoi à cette heure ? » demanda-t-il, après avoir regardé la pendule. « Monseigneur, lui dit M. l'abbé Surat, son secrétaire intime et son fils d'adoption, nous avons les clefs de la chapelle, et nous ne dérangerons personne de la Communauté.— A la bonne heure, répliqua le prélat. Allons, c'est aujourd'hui le dernier jour de l'année ; c'est un jour d'actions de grâces ; sanctifions-le par la communion. » On se rendit de son appartement à la chapelle du Sacré-Cœur, d'où le Saint-Sacrement fut apporté par M. Surat. Le curé de Conflans, le pro-secrétaire de l'Archevêché, M. le comte Emmanuel de Brissac, parent et ami de l'archevêque, l'accompagnaient. A voir l'éclat des yeux du prélat, à voir ses traits enflammés en présence du Dieu qui se donnait à lui, avant de le recevoir dans son sein, et qui daignait le visiter comme pour lui prédire que dans quelques heures les portes du Ciel lui seraient ouvertes, on eût dit d'un Séraphin absorbé dans la contemplation de la gloire éternelle. Après

la communion, les yeux du malade cherchèrent successivement toutes les personnes qui l'environnaient, et à chacune il adressa un sourire et un doux merci. Toutes implorèrent et reçurent, tour à tour et individuellement, sa bénédiction. Il bénit, en particulier, l'Œuvre de son Petit-Séminaire et les Dames pieuses qui la secondent de leur zèle; il bénit son Clergé; il bénit son Diocèse.

Comme son état s'aggravait, on lui proposa l'indulgence *in articulo mortis*. « Bien volontiers, » répondit-il, et elle lui fut appliquée.

Il demanda ensuite qu'on lui récitât les Prières des agonisans. M. l'abbé Jammes, l'un de ses grands-vicaires, se chargea de lui rendre ce dernier service, et le prélat répondit à toutes les prières avec la piété qui était si profondément dans son cœur. Ces prières achevées, on lui suggéra quelques versets des Psaumes ou des autres saints Livres, analogues à la position où il se trouvait. Lui-même, autant que ses forces le lui permettaient, il tâchait d'exprimer hautement ses sentimens. Il fit faire devant lui la Neuvaine à Sainte-Geneviève, commencée depuis le jeudi précédent, se fit donner la relique à vénérer, et pria la Vierge immaculée dont il venait d'établir le culte dans son dio-

cèse. Les assistans à genoux s'unissaient à lui, et cherchaient à concevoir encore quelque espérance. Lui seul n'en concevait plus; toute son espérance était en Dieu ; car, M. l'abbé Jammes lui ayant suggéré ce verset du Psaume xc: *Dices Domino: Susceptor meus es tu, et refugium meum*, et s'arrêtant là pour ne pas fatiguer l'esprit du malade : *Continuez donc*, lui dit le prélat avec un effort marqué : *Deus meus, sperabo in eum.* Cependant, cette crise se passa; les douleurs s'apaisèrent un peu, et la tranquillité revint. Il profita de ce temps de rémission pour s'entretenir avec M. l'abbé Jammes, et pour régler encore quelques affaires.

Ayant su que le Roi avait envoyé la veille demander de ses nouvelles, il pria M. l'abbé Quentin d'aller lui porter la dernière expression de sa reconnaissance. Il voulut également que ce grand-vicaire se rendît chez le directeur, le secrétaire et les membres de l'Académie française, qui étaient venus le visiter : tant il eut jusqu'à la fin le sentiment des convenances, qui l'avait animé toute sa vie.

Le dernier jour de l'année, il avait coutume de faire une bonne œuvre, assez considérable. Fidèle pour la dernière fois à cette sainte habitude, il dit à M. le vicomte de Quelen, son

frère : « Ouvrez ce secrétaire, prenez-y 250 fr., que vous remettrez à mon neveu, le marquis du Bouchet ; il les donnera, de ma part, à la personne qu'il sait bien, et qui priera pour moi. »

Ses mains commençaient à se refroidir. Attribuant cet incident à la température, il pria qu'on les lui enveloppât. Mme la vicomtesse de Quelen, sa belle-sœur, qui partageait avec son mari le bonheur de servir dans ses derniers jours un frère qui lui était si cher, se chargea de ce soin (1). Cependant, sa prière ne discontinuait pas ; il dit alors avec la plus douce confiance : « Je vais paraître devant un

(1) Pourquoi l'histoire n'admettrait-elle pas un touchant et gracieux détail qui annonce toute la liberté d'esprit et toute la sérénité de l'ame du pieux archevêque ? Mme de Quelen lui offrit son manchon. Il le prit et y mit ses mains. Se regardant dans cette position, sa gaîté revint encore, et il plaisanta en considérant un archevêque en manchon. Cependant le mal faisait de tels progrès que ce dernier moyen de le réchauffer parut trop lourd pour ses bras affaiblis. Il mit le manchon de côté ; mais, pensant à la satisfaction qu'il procurait à sa belle-sœur en se servant, pour éprouver un peu de bien-être, d'un objet qui lui appartenait, il le reprit avec un sourire, en disant : « Je le porterai bien encore. »

Juge que j'ai toujours aimé, et que j'aime encore. » Elan d'amour bien digne d'emporter au Ciel l'ame de cet autre Fénelon !

Le regard qu'il abaissa vers la terre n'eut ni moins de douceur ni moins de sérénité. « Surtout, mon cher Alphonse, dit-il à son digne frère, qui jusqu'au dernier moment le tint étroitement serré sur son cœur, faites bien en sorte que l'on sache qu'en mourant je n'emporte aucune amertume contre qui que ce soit, et que je pardonne de tout cœur à ceux qui m'ont fait quelque mal. Il faut faire comme moi : c'est mon vœu, c'est ma prière. »

Regardant alors la Sœur de Bon-Secours avec une expression de bonheur : « Ne vous avais-je pas avertie, dit-il, que je n'en reviendrais pas ? »

On sollicita sa dernière bénédiction pour son Clergé, son Diocèse et la France. « De tout mon cœur, » s'efforça-t-il de répondre. Levant sa main défaillante, il eut encore la force de former la croix sur les assistans.

Quelques minutes après, M. l'abbé Surat lui demanda s'il désirait recevoir l'absolution. Admirable réponse d'une ame pure, d'une conscience droite et d'un cœur confiant en Dieu ! « Non, mon ami, dit-il d'une voix éteinte, je

vous remercie; je ne crois pas en avoir besoin. »

Il unissait ses souffrances à celles de Jésus-Christ. Ses pensées et sa conversation étaient dans le Ciel. Ses derniers mots furent : *Jésus, Marie, Joseph*. Avec la dernière syllabe s'exhala son dernier soupir : le mouvement des lèvres seul annonça qu'il achevait de prononcer les noms commencés, et leur subite immobilité apprit que sa belle ame venait enfin de rompre ses liens.

Il la rendit à son Créateur à neuf heures trois quarts, entouré de ses prêtres, de sa famille, de ses amis. Mme la marquise du Bouchet, malade des suites de la cruelle émotion qu'elle avait éprouvée la veille en recevant les tristes adieux et la bénédiction de son oncle, n'avait pu, comme M. le comte Raoul de Quelen, son frère, recueillir le dernier soupir du prélat. Les sanglots des personnes présentes annoncèrent à celles qui n'avaient pu entrer dans la chambre que l'Ange de l'Eglise de Paris était retourné au Ciel.

Après la mort de l'archevêque, son corps, selon les règles du Pontifical, fut lavé par MM. Surat et Eglée, ses secrétaires, selon qu'il les en avait priés, puis revêtu par eux de ses

habits pontificaux, ceux même qui lui avaient servi pour sa consécration épiscopale, et avec lesquels il avait voulu être enterré et exposé sur son lit dans la chambre mortuaire.

Quelques fidèles et des séminaristes de Saint-Sulpice vinrent prier, dans l'après-midi, près de ce corps vénérable. Le Chapitre s'y rendit pour réciter le *De Profundis* et constater le décès. Le lendemain, 1er janvier 1840, les communautés religieuses, ainsi qu'un grand nombre d'ecclésiastiques et de fidèles, furent admis près du corps.

Frappé de l'extrême simplicité du procédé d'embaumement de M. Gannal, de la religieuse décence qui y présidait, de l'économie même qui ne le rendait pas inaccessible à un évêque appauvri par sa charité, Mgr de Quelen avait pris la résolution d'exiger que son corps fût confié à M. Gannal. Rempli du pressentiment de sa fin prochaine, alors même qu'on fêtait sa convalescence, il avait dit un jour à l'un de ses médecins, en lui montrant son cou, avec une résignation touchante : « C'est par là que, dans peu de temps, on fera pénétrer la bienfaisante liqueur qui défendra mes pauvres restes de la pourriture du tombeau. » Quand il eut fermé les yeux, M. l'abbé Quentin, se

conformant à sa volonté, fit appeler M. Gannal, et réclama les secrets de son art. L'opération eut lieu, le 1er janvier, à quatre heures du soir, en présence du Chapitre, suivant cette méthode d'embaumement si digne du Catholicisme, de ses chastes enseignemens et de son respect envers les morts. Le saint archevêque put être ainsi exposé, le visage découvert, pendant neuf jours entiers, d'abord dans la chapelle du Sacré-Cœur, puis dans une chapelle ardente à la Métropole. Il fut donné à la foule attendrie de contempler de près le visage auquel des souffrances aiguës et prolongées n'avaient point enlevé sa noble sérénité. Des hommes, trompés jusque-là par de noires calomnies, purent, à la vue de ces traits pleins de douceur et de bonté, reconnaître qu'ils auraient dû aimer et bénir comme un père celui qu'on leur avait appris à haïr.

On vit avec émotion le chantre des *Martyrs* agenouillé et versant des larmes, avec des prières, sur le corps de celui qui avait été à la fois son Pasteur et son ami.

CHAPITRE LII.

RÉACTION QUI S'OPÈRE DANS L'OPINION DES INCRÉDULES, EN FAVEUR DE L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Lorsqu'on a pénétré dans cette chapelle ardente, tendue de noir; lorsqu'on a vu ce lit où reposait l'illustre prélat, le visage tourné vers le ciel et les mains étendues vers son peuple comme pour le bénir toujours; lorsqu'à la lueur des torches funèbres qui éclairaient cette scène touchante, on a laissé errer ses regards sur la foule dont les flots se succédaient sans relâche, on conserve de ce spectacle une profonde et durable émotion : car nul n'entrait là sans vouloir emporter un souvenir, et les chapelets, les médailles, qu'on présentait aux ecclésiastiques qui priaient près du corps, pour qu'ils les fissent toucher aux restes du pieux archevêque, prouvaient que la multitude était disposée à révérer comme un saint le prélat qu'on lui avait dépeint comme un ennemi.

Le jour des réparations est donc venu, et la

mort donne à l'illustre prélat une revanche bien éclatante des offenses et des dégoûts par lesquels on avait cherché en vain à désoler sa patience. L'archevêque, qu'une foule en délire a chassé de son palais, est glorifié dans tous les esprits; l'archevêque, dont on a démoli naguère la demeure, a pour durable asile le cœur de son peuple. Il est populaire aujourd'hui.

De toutes parts s'élève un concert d'éloges; et la Presse, qui le calomniait vivant, prend devant son cercueil l'initiative de la louange.

Le *Capitole* proclame « qu'il ne manqua, durant sa vie, à l'illustre prélat que d'être connu du peuple pour en être apprécié, car il était digne de l'être pour les nobles et généreuses qualités qui le distinguaient. »

« Nous ne devons, dit à son tour le *Journal de Paris*, nous ne devons ni ne voulons suivre au milieu des circonstances difficiles où il s'est trouvé, comme homme politique, le grand évêque qui vient de monter à Dieu. A l'heure où sa mort plonge l'Eglise de Paris dans le deuil, nous nous souvenons seulement que Mgr de Quelen a vivifié la foi religieuse par son exemple, par ses vertus, par ses instructions pastorales, qu'animait l'esprit de foi et de charité. Son dévouement et son courage, à l'é-

poque du choléra, étonnèrent la philosophie, désarmèrent l'esprit de parti, et le rangent parmi les héros du christianisme. Que les partis se taisent donc sur son cercueil ! L'homme du sanctuaire n'a plus que Dieu pour juge. »

Mais voici que la Providence a préparé à sa mémoire une justification solennelle. Elle permet, pour l'honneur du sacerdoce de Jésus-Christ, encore plus que pour l'honneur de Mgr de Quelen personnellement, que la voix d'un de ceux qui avaient désolé le saint évêque fasse amende honorable d'un moment d'erreur, en mettant à découvert la généreuse bonté du prélat qui répondit toujours à l'outrage par le bienfait. Nous transcrivons la lettre qu'un écrivain a eu le noble courage de publier :

« Monsieur,

» En apprenant la mort de Mgr l'archevêque de Paris, je ne puis résister au désir de faire connoître à ses amis et à ses ennemis, un trait de la générosité de ce vénérable chef de l'Eglise parisienne.

« Un homme de lettres appartenant au *parti* » *démocratique*, se mourait, en proie aux tor- » tures d'une affreuse maladie produite par le » travail et la misère ; il en était à ce point où

» celui qui souffre, n'attendant rien de la com-
» passion humaine, s'adresse à Dieu dont la
» miséricorde est infinie. M. de Quelen, pré-
» venu de ce qui se passait au domicile du
» moribond, s'empressa (bien qu'il eût eu à
» se plaindre de l'*écrivain*) d'y faire déposer,
» par l'entremise du respectable abbé de L...
» tous les secours que nécessitait la circon-
» stance. » Ce moribond d'alors, c'est moi, Monsieur, qui, sous l'impression du triste événement dont la nouvelle m'est parvenue ce matin, viens manifester publiquement ma reconnaissance, en proclamant que c'est à la bienfaisance de Mgr l'archevêque de Paris qu'un *écrivain patriote* a dû son retour au repos et à la santé.

» Veuillez agréer, etc. GALLY,

» *Homme de lettres*,
rue des Forges, 3. »

Paris, 1er janvier 1840.

Cette lettre est peut-être le plus bel hommage qui pût être rendu à l'illustre prélat. C'est le symptôme le plus frappant, l'indice le plus irrécusable de la réaction qui s'opère, dans l'opinion publique, en faveur du grand évêque, dont la sainteté aurait dû prévenir les

outrages, dont la générosité aurait dû plus tôt désarmer la haine.

Saint Jean-Chrysostôme, saint Athanase et tant d'autres, ont été persécutés; mais Dieu a su justifier ses serviteurs. La justification de Mgr de Quelen émane de ceux-là mêmes qui avaient eu le malheur de se déclarer ses ennemis. Que manque-t-il à la gloire du nouvel Athanase?

CHAPITRE LIII.

FUNÉRAILLES DE L'ARCHEVÊQUE.

Pendant neuf jours, l'opinion publique, ramenée par la mort de l'archevêque à l'appréciation impartiale de ses vertus et de ses services, se manifesta de la manière la plus glorieuse pour sa mémoire.

On savait sa noble pauvreté : les plus riches se montrèrent jaloux de concourir aux frais de ses funérailles, dont les pauvres se réservaient de former le digne et attendrissant cortége.

Mais la famille de Mgr de Quelen ne pouvait se laisser enlever l'honneur de rendre un dernier et public hommage à une vie qui sera son plus beau titre de noblesse : elle revendiqua le droit que l'admiration de tout un diocèse voulait usurper.

Lié par la lettre de la loi, qui l'empêchait d'appliquer aux frais imprévus de ces obsèques des fonds alloués dans un autre but, le Ministre des Cultes voulut du moins honorer la mémoire

de l'archevêque en donnant à la Métropole, veuve de son Pasteur, les ornemens de deuil dont elle devait se revêtir au jour des funérailles.

Enfin, un don royal de 12,000 fr., suppléant à l'impuissance où se trouvait le Ministre, fournit au chapitre l'occasion de multiplier les aumônes pour le salut de celui dont la vie avait été une longue suite de bienfaits.

Le jour est venu, où il faut livrer à la tombe ces restes autour desquels s'est empressée une foule avide, car la grandeur a je ne sais quoi qui attire les masses instinctivement. Déjà le cercueil a reçu le corps vénérable du Pontife (1). MM. de Juigné, de Belloy, de Talleyrand-Périgord, prédécesseurs de Mgr de

(1) Les dépouilles mortelles de Mgr de Quelen ont été déposées, le 8 janvier, dans un cercueil de plomb sur lequel on a scellé une plaque de cuivre portant cette inscription :

HYACINTHUS-LUDOVICUS DE QUELEN,
ARCHIEPISCOPUS PARISIENSIS,
COMES ET PAR FRANCIÆ,
ORDINIS REGII SANCTI SPIRITUS COMMENDATOR,
UNUS EX QUADRAGINTA ACADEMICIS,
NATUS DIE OCTAVA OCTOBRIS M. DCC. LXXVIII,
OBIIT ULTIMA DIE DECEMBRIS M. DCCC. XXXIX.

Ce cercueil a été mis dans un autre en chêne, re-

Quelen, l'attendent dans le caveau, placé sous le chœur de Notre-Dame, comme si l'on avait voulu que le souvenir plus présent des anciens archevêques animât leur successeur à les imiter lorsqu'il viendrait présider aux solennités de la Métropole.

Au dehors, les tentures funèbres présentent à la foule les écussons de la noble famille, dont le prélat a si bien justifié la devise (1).

A l'intérieur, Notre-Dame a voilé ses co-

couvert de velours violet, sur le couvercle duquel on a cloué une plaque d'argent reproduisant cette inscription :

HYACINTHE-LOUIS DE QUELEN,
ARCHEVÊQUE DE PARIS,
COMTE ET PAIR DE FRANCE,
COMMANDEUR DE L'ORDRE DU SAINT-ESPRIT,
UN DES 40 DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.
NÉ LE 8 OCTOBRE 1778,
DÉCÉDÉ LE DERNIER JOUR DE DÉCEMBRE 1839.

(1) Les armes de Mgr de Quelen sont une burelle d'argent et de gueules de dix pièces, avec la devise bretonne : *En-peb emser Quelen*, ce qui, par une sorte de jeu de mots qu'admet volontiers l'art héraldique, signifie à la fois *le houx est toujours vert*, ou bien : *Quelen est toujours dans sa force*, selon qu'on entend par le mot celtique *Quelen* le nom de cette ancienne famille bretonne, ou celui d'une espèce d'arbre vert. Les ducs de

lonnes de longues draperies de deuil. Sa chaire déserte, où le Pontife venait rompre à son peuple le pain de vie, est enveloppée d'un crêpe funèbre. Dans le sanctuaire, le trône est enlevé, pour marquer la vacance du siége. Au lieu de ce trône absent, s'élève, dans le chœur, un majestueux catafalque, que semblent garder les quatre statues de la Foi, de l'Espérance, de la Charité et de la Religion, emblêmes des vertus que possédait si éminemment celui dont on va, sous leur protection, recommander l'ame au Souverain Juge. Les lumières qui scintillent autour de cet imposant appareil de la mort, et les flammes bleues des candélabres

La Vauguyon, l'une des branches de la maison de Quelen, portaient même des feuilles de houx dans leurs armes; mais les fasces de l'écu du sire de Quelen, compagnon d'armes de Bertrand du Guesclin, sont restées dans la burelle que porte la branche aînée, à laquelle appartenait l'archevêque.

M. de Stadler Cominati, archiviste paléographe, qui a publié une Notice généalogique sur les seigneurs de Quelen, depuis le chevalier Yvon en 1132, jusqu'à l'archevêque et à ses frères, donne une autre traduction de la devise celtique : *En-peb emsèr Quelen*. Elle signifie, selon lui, *En tout temps, prends conseil* : traduction qu'adoptèrent les seigneurs de Quelen, ducs de La Vauguyon (branche éteinte.)

qui s'élèvent au-dessus de ces tristes pompes, sont le vivant symbole de l'immortalité de l'ame qui, dégagée de sa dépouille mortelle, et échappant aux obscurités du tombeau, s'élance radieuse vers le sein de son Créateur.

Près de l'autel, où s'offrira la Victime sacrée, se placent les prélats, qui, au besoin, répondraient des mérites du Pontife dont la perte fait couler tant de larmes : le représentant du Saint-Siége dirait son tendre dévouement au Pontife romain et son respect absolu pour l'Eglise mère et maîtresse de toutes les autres; les chefs des principales Eglises de France (1), réunis comme une sorte de députation de l'Episcopat, diraient son zèle et sa charité pastorale.

Près du catafalque, les Eglises de Chartres, de Versailles, d'Orléans et de Meaux, filles adoptives que le Saint-Siége a données à l'Eglise de Paris, annoncent, par la tristesse de leurs évêques, que les douleurs de Paris sont celles de toute la Métropole.

De chaque côté, les chefs des paroisses, coopérateurs de l'archevêque, et dont la sollicitude demandait une direction à sa prudence, regrettent le modèle naguère proposé à leur imitation.

(1) Les archevèques nommés d'Auch et de Lyon, etc.

Ici, une famille en pleurs (1); là, l'élite de la société française; dans la nef et jusque dans les hautes travées de Notre-Dame, tout ce que la capitale renferme de cœurs généreux et d'admirateurs de la plus pure des vertus : tous révélant, par leurs vêtemens lugubres, le deuil de leur ame.

Mais une réparation spéciale doit être offerte, en ce lieu solennel, à la mémoire du saint archevêque. Dans les rangs des fidèles, plusieurs ont revêtu les insignes de la milice nationale. Circonstance touchante et souvenir éloquent à la fois ! Il y a huit ans, quand l'impiété et l'anarchie se jetaient furieuses sur la demeure du prélat persécuté, les gardes nationaux assistèrent, impassibles et l'arme au bras, à cette ruine sacrilége; bien plus, on put voir des uniformes de gardes nationaux mêlés aux haillons des hideux artisans de la destruction. Aujourd'hui, c'est comme une députation de cette même garde nationale, qui vient protester, par l'hommage de son deuil et de sa prière, contre

(1) Et parmi les membres de la famille, le général Caffarelli, dont le frère, évêque de Saint-Brieux, avait élevé Mgr de Quelen au sacerdoce, et lui avait légué sa croix épiscopale, comme pour lui prédire son apostolat.

les égaremens criminels de 1831, et demander en quelque sorte un dernier pardon à la victime qui a tout souffert et tout pardonné.

Cependant, où sont les représentans du Pouvoir public qui doit garder la société, et avec elle les idées et les convenances sociales? Quoi! point de corps judiciaires, point d'armée, autour de ce triste appareil! Quoi! les officiers de cette brave et chrétienne armée ne pourront saluer, du bout de leur épée, le cercueil vénérable qui, de la chapelle ardente, est conduit, en faisant à l'intérieur le tour de l'immense cathédrale, jusqu'au chœur où la messe funèbre commence!

Des magistrats isolés, des généraux, des pairs, des députés, des hommes placés à tous les degrés de la hiérarchie politique, se pressent, il est vrai, autour de ce cercueil. Les hommages individuels se multiplient; mais quelque chose manque là, pour la conscience de la France: c'est l'hommage de l'État.

Un seul corps s'est présenté: l'Académie. Gloire à elle, d'avoir protesté contre cet oubli, au nom de l'intelligence!

Mais, si les Pouvoirs officiels se sont tenus à l'écart, si les pompes publiques ont manqué à vos funérailles, noble et grand prélat, le peu-

ple reconnaissant est venu remercier votre cercueil des bienfaits répandus sur lui par votre vie, et les Orphelins du choléra, assistant en deuil au convoi de leur père, vous ont formé le plus magnifique cortége à la tête duquel un évêque puisse se présenter devant Jésus-Christ.

L'Etat s'est abstenu ; mais la Cité avait député à vos obsèques, et son conseil-général d'autrefois, et son premier magistrat d'aujourd'hui (1), afin de témoigner qu'aux deux époques vous aviez été son bienfaiteur. Lorsque votre cercueil a été descendu dans son dernier asile, et que la voix de la prière, concentrée dans ce lieu souterrain, n'est plus arrivée que d'une manière lointaine dans la vaste cathédrale, où elle se répandait avec un effet puissant d'harmonie funèbre ; lorsque vous avez eu pris place à côté de vos prédécesseurs et que tout a été fini, le représentant de la Cité s'est avancé sur les marches du caveau, et, au nom de votre peuple en larmes, sa main a répandu l'eau lustrale sur la pierre de la tombe.

Toutefois, Paris n'a pas acquitté sa dette envers votre mémoire.

(1) M. de Rambuteau, préfet de la Seine, en costume.

Dans la façade agrandie de son Hôtel-de-Ville, cinquante-quatre places ont été réservées aux bienfaiteurs du peuple, et le conseil de la Cité s'est honoré par un premier choix de trois évêques qui résument en eux les travaux de l'Episcopat dans l'organisation de la société française. En interrogeant les souvenirs historiques de Paris, et surtout les époques où le *Mal des Ardents* et la *Peste noire* ont décimé les habitans de la vieille Cité, le conseil trouvera sans doute de beaux traits de courage et de charité donnés par ses évêques. Mais lequel d'entre eux a surpassé, en dévouement évangélique, l'illustre archevêque qui, à l'époque du choléra (ce nouveau *Mal des Ardents*, cette nouvelle *Peste noire*) a donné tant de saints témoignages de son amour pour son peuple? Un jour viendra donc, nous l'espérons, où un conseil municipal de Paris, juste envers l'homme du sanctuaire, placera la statue de Mgr de Quelen parmi celles des bienfaiteurs de la Cité, qui doivent orner la façade de l'Hôtel-de-Ville.

FIN.

Biblioteca Nazionale V. E. III. NAPOLI

TABLE.

Chapitre Ier. — Illustration de la famille de Quelen. — Naissance d'Hyacinthe-Louis. — Sa première éducation. — Le jeune prédicateur. 1

Chapitre II. — Il reçoit la tonsure cléricale. — Surpris par la Révolution au milieu de ses études théologiques, il les continue dans sa famille. — Il devient l'un des disciples de l'abbé Emery. 5

Chapitre III. — Il est ordonné prêtre à Saint-Brieux. 9

Chapitre IV. — L'évêque de Saint-Brieux le fait son grand-vicaire. — Le cardinal Fesch l'attache ensuite à sa personne. — Il suit à Lyon le cardinal disgracié. 10

Chapitre V. — M. de Pradt fait nommer l'abbé de Quelen chapelain de l'impératrice. — Il refuse ces fonctions, et exerce le ministère à Saint-Sulpice. 13

Chapitre VI. — L'abbé de Quelen et Napoléon. 14

Chapitre VII. — L'abbé de Quelen se voue au service des soldats malades. 17

Chapitre VIII. — Au retour des Bourbons, l'abbé de Quelen offre à Louis XVIII l'hommage de l'évêque et du clergé de Saint-Brieux. — Il prononce l'Oraison funèbre de Louis XVI. 19

Chapitre IX. — Mgr de Périgord confie à l'abbé de Quelen la direction spirituelle des maisons royales placées sous sa juridiction. — On le nomme Vicaire-général de la Grande-Aumônerie. — Pendant les cent-jours, il vit retiré dans Paris. — Il reprend ses fonctions au re-

tour du Grand-Aumônier. — Sermon du 9 juillet 1816. 26

Chapitre X. — Services que rend l'abbé de Quelen, durant les négociations pour le Concordat de 1817. 29

Chapitre XI. — L'abbé de Quelen est sacré évêque de Samosate. — Il devient coadjuteur de Paris, sous le titre d'archevêque de Trajanople. 34

Chapitre XII. — Napoléon demande au gouvernement du Roi qu'on lui envoie un prêtre français. — Mgr de Quelen offre d'aller à Sainte-Hélène. 39

Chapitre XIII. — Oraison funèbre du duc de Berri. 41

Chapitre XIV. — Mort du cardinal de Périgord. — Mgr de Quelen, titulaire de l'archevêché de Paris. — Discours de M. Jalabert au nom du chapitre. — Réponse affectueuse du prélat. — Mgr de Quelen et Mgr de Beaumont. — Testament du cardinal. — Visite générale du diocèse de Paris. — Mgr le prince de Croï devient Grand-Aumônier. 52

Chapitre XV. — Restitution de Sainte-Geneviève. 63

Chapitre XVI. — L'archevêque de Paris reçoit le *Pallium*. 67

Chapitre XVII — Il propage la dévotion au Sacré-Cœur dans le diocèse de Paris. 69

Chapitre XVIII. — Les Pairs ecclésiastiques s'abstiennent de voter la loi du sacrilége. — L'archevêque de Paris émet une opinion contraire à la conversion des rentes. 70

Chapitre XIX. — L'archevêque de Paris est reçu membre de l'Académie française. 83

Chapitre XX. — L'archevêque de Paris assiste au sacre de Charles X. — Discours qu'il adresse au roi lors de l'entrée de ce prince à Paris. 85

Chapitre XXI. — Voyage en Italie. 88
Chapitre XXII. — Litige entre la juridiction de l'Ordinaire et la Grande-Aumônerie. 92
Chapitre XXIII. — Monument expiatoire à Louis XVI. 95
Chapitre XXIV. — Elections de l'année 1827. 100
Chapitre XXV. — Licence de la Presse. — Réclamation de Mgr de Quelen dans l'intérêt d'un curé de Paris. — Réclamation du chapitre métropolitain. 104
Chapitre XXVI. — Question des écoles secondaires ecclésiastiques. 107
Chapitre XXVII. — M. de La Mennais. — Mort du pape Léon XII. 113
Chapitre XXVIII. — Première lettre à M. l'archevêque de Paris, par M. de La Mennais. — Translation des reliques de saint Vincent de Paul. 117
Chapitre XXIX. — L'archevêque de Paris refuse le ministère des Affaires ecclésiastiques. 123
Chapitre XXX. — Elections générales des Députés. — Expédition d'Afrique. — Discours de l'archevêque de Paris au Roi, après la prise d'Alger. — Il ignore les ordonnances du 25 juillet 1830; mais il prédit la catastrophe. 125
Chapitre XXXI. — L'archevêque de Paris est obligé de fuir et de se cacher. — MM. Caillard, Serres et Geoffroy Saint-Hilaire. — L'archevêque fait de la charpie pour les blessés. — Madame la duchesse d'Orléans pourvoit à sa sûreté. 131
Chapitre XXXII. — Dévastation de l'Archevêché. 143
Chapitre XXXIII. — Admirable résignation de l'archevêque de Paris. 160
Chapitre XXXIV. — Refus que l'archevêque reçoit de M. Odillon-Barrot. — Le préfet de la Seine s'oppose

aux travaux de réparation qu'il commence à l'Archevêché. 164

Chapitre XXXV. — Service pour le duc de Berri, à Saint-Germain-l'Auxerrois. — Nouvelle dévastation de l'Archevêché. 168

Chapitre XXXVI. — Mandat d'amener décerné contre l'archevêque de Paris. — Noble dévouement de MM. Desjardins et Matthieu. — M. Barthe justifie l'archevêque. — Le comte Amable de Quelen provoque les explications de M. Baude. — Déclaration écrite de ce dernier. 180

Chapitre XXXVII. — L'archevêque persiste à ne pas quitter son diocèse. — Trait de sa charité. — Profanation de Sainte-Geneviève. — Schisme de Châtel. — Conduite de l'archevêque à l'égard du Pouvoir. 192

Chapitre XXXVIII. — Mort de Grégoire. 198

Chapitre XXXIX. — Projet de souscription pour le rétablissement du palais archiépiscopal. — Approche du choléra-morbus. — Visite de l'archevêque à l'Hôtel-Dieu. — Il offre Conflans pour les cholériques. — Sa profession de foi politique. 203

Chapitre XL. — OEuvre des Orphelins de Saint-Vincent-de-Paul, par suite du choléra-morbus. 217

Chapitre XLI. — Douceur de Mgr de Quelen. — Procès à l'occasion de la châsse de saint Vincent de Paul. — Mort de l'abbé Desjardins. — Libelles dirigés contre l'archevêque. — Beaux témoignages rendus à sa vertu par Mgr d'Astros et Mgr de Prilly. — Pélerinage à la Délivrande. 226

Chapitre XLII. — Retraites ecclésiastiques. — Prédications. — Conférences de Notre-Dame. 234

Chapitre XLIII. — Attentat du 28 juillet 1835. — Dé-

marche et lettre de l'archevêque. — Il préside au service funèbre célébré aux Invalides. — Il adresse un discours au Roi, sur le seuil de Notre-Dame. 242

Chapitre XLIV. — Mort de Charles X. — Conduite prudente de l'archevêque de Paris. 248

Chapitre XLV. — Cession des terrains de l'Archevêché à la ville de Paris. — Protestation de l'archevêque et du chapitre métropolitain. — Déclaration d'abus. 252

Chapitre XLV. — L'église de Saint-Germain-l'Auxerrois est rendue au culte. — Fronton du Panthéon. 259

Chapitre XLVI. — Conversion et mort du prince de Talleyrand. 263

Chapitre XLVII. — Conversions obtenues par l'archevêque de Paris. 274

Chapitre XLVIII. — L'archevêque ondoie le comte de Paris. — Discours qu'il adresse au Roi, à l'occasion du *Te Deum*. — Réponse du Roi. 278

Chapitre XLIX. — Voyage en Normandie. — *Ex-voto*. — Dévotion à l'Immaculée Conception. — Mandement sur l'Espérance chrétienne. 282

Chapitre L. — Charité de l'archevêque. — Sa noble pauvreté. 287

Chapitre LI. — Maladie et mort admirable de l'archevêque. 292

Chapitre LII. — Réaction qui s'opère, dans l'opinion des incrédules, en faveur de l'archevêque de Paris. 319

Chapitre LIII. — Funérailles de l'archevêque. 324

FIN DE LA TABLE.

LIBRAIRIE

DE L. G. MICHAUD,

ancien éditeur

DE DELILLE, DE DUREAU DE LA MALLE, DE GINGUENÉ, ETC.,

RUE DU HASARD-RICHELIEU, 13.

BIOGRAPHIE UNIVERSELLE,

ANCIENNE ET MODERNE,

Ou Histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs talens, leurs vertus ou leurs crimes,

Ouvrage entièrement neuf,

Rédigé et signé par MM. Artaud, Auger, de Barante, Beauchamp, Biot, Boissonade, Capefigue, Clavier, Cousin, Cuvier, Daunou, Delambre, du Petit-Thouars, Durozoir, Féletz, Fiévée, de Gérando, Ginguené, Guizot, Lacretelle, de Lally-Tolendal, Landon, Langlès, J.-V. Leclerc, Letronne, Malte-Brun, Michaud, Millin, Noël, de Prony, Quatremère de Quincy, Raoul-Rochette, Renauldin, Richerand, Sismondi, Suard, Villemain, Walckenaer, Weiss, et autres gens de lettres et savans.

Soixante-sixième volume, contenant la suite du supplément historique. Sur papier carré fin, 8 fr., et 10 fr. franc de port par la poste; grand-raisin fin, 12 fr., et 15 fr. par la poste; vélin superfin, 24 fr., et 30 fr. par la poste. — On peut joindre à chaque volume un cahier d'environ douze portraits au trait, dont le prix est de 3 fr. pour le papier ordinaire; 4 fr. pour le grand-raisin, 6 fr. pour le vélin.

Il ne reste à l'éditeur qu'un petit nombre des cinquante-deux premiers volumes, et quelques-uns de ces volumes, étant entièrement épuisés, ne peuvent plus être vendus séparément. Quant aux quatorze derniers (les volumes supplémentaires), il en reste également très-peu, le tirage n'en ayant pas été fait en aussi grand nombre que celui des premiers. Nous devons, en conséquence, recommander aux

souscripteurs de ne pas tarder à les retirer ; plus tard, il serait impossible de les fournir.

L'ouvrage entier n'ira pas au-delà de soixante-quinze volumes ; ainsi, il n'en reste plus que neuf à imprimer, et ils le seront avec la même exactitude et les mêmes soins que les précédens, toujours par le même rédacteur-éditeur et ceux de ses nombreux collaborateurs qui ont survécu à des travaux commencés depuis plus de trente ans.

Le succès de la *Biographie universelle* n'est ignoré de personne : c'est incontestablement l'entreprise littéraire la plus grande, la plus utile, la plus heureusement exécutée dans notre siècle. Avant d'être achevée, elle a été traduite et copiée dans toute l'Europe. En France, ne pouvant la contrefaire ouvertement, on l'a copiée, abrégée ; on a pris jusqu'à son titre. Si nous ne citons pas les nombreuses opérations de librairie qui, depuis vingt ans, ont fondé leur succès sur une vaine imitation, sur des copies plus ou moins fautives ou maladroites de la *Biographie universelle*, nous devons au moins en avertir le public, afin qu'il ne tombe pas dans les piéges qui tous les jours lui sont tendus.

Le 67e volume paraîtra en février 1840.

LE

MONITEUR DES DÉPARTEMENS

ET LE

MONITEUR DES VILLES ET DES CAMPAGNES

RÉUNIS,

JOURNAL POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE ET AGRICOLE,

A L'USAGE

Des Maires et Adjoints, des Conseillers municipaux, des Ecclésiastiques, des Cultivateurs et de tous les Habitans des Campagnes.

Ce journal paraît deux fois par semaine, le jeudi et le dimanche, sur une feuille entière de grand papier in 4°, bien imprimée. — Le prix est de 21 fr. pour l'année et 11 fr. pour six mois. Les lettres doivent être adressées affranchies à M. Michaud, directeur du *Moniteur des Départe-*

mens, rue du Hasard, n. 13, à Paris. On s'abonne aussi chez tous les directeurs de poste, de diligences, et chez les libraires des départemens et de l'étranger.

M. L. G. Michaud, devenu propriétaire de ce journal, fondé depuis cinq ans, et qui déjà réunit un grand nombre de lecteurs, se flatte d'y ajouter encore par sa longue expérience et les soins qu'il doit lui donner. Les principes sur lesquels cette entreprise a été établie sont précisément ceux qu'il a toujours professés dans la rédaction de plusieurs journaux, et notamment dans celle du *Journal des Villes et des Campagnes*, qu'il a fondé en 1814, et qu'il a rédigé et administré pendant plusieurs années.

C'est dans les mêmes principes qu'est continué le *Moniteur des Départemens*, ainsi que le *Moniteur des Villes et des Campagnes*, journal mensuel qui, après huit ans d'existence, lui a été réuni en cessant de paraître le premier juillet dernier.

L'expérience et le nom de M. Michaud, éditeur et rédacteur de la *Biographie universelle*, sa position indépendante, sont un garant assez sûr de l'accomplissement de toutes ses promesses.

Toujours plus particulièrement destiné aux habitans des campagnes, le *Moniteur des Départemens* présente, avec la plus scrupuleuse exactitude, un choix de toutes les nouvelles qui intéressent la Religion, l'agriculture et l'administration des communes. Il donne le cours des produits agricoles à la halle et dans les marchés, aussi promptement et aussi exactement que les journaux spécialement consacrés à ce genre d'industrie. Par le moyen de quelques suppléments, lorsque l'abondance des matières l'exige, nous pouvons affirmer qu'aucun fait politique, religieux, agricole ou littéraire de quelque importance n'y est omis, et qu'ainsi les lecteurs du *Moniteur des Départemens* ne sont pas moins bien informés que ceux des autres feuilles périodiques de ce qu'il leur importe réellement de savoir, et qu'ils trouvent dans ce journal une grande économie de temps et d'argent.

MÉMOIRES

TIRÉS DES PAPIERS

D'UN HOMME D'ÉTAT,

SUR LES CAUSES QUI ONT DÉTERMINÉ LA POLITIQUE SECRÈTE DES CABINETS DANS LES GUERRES DE LA RÉVOLUTION.

Treize volumes in-8°, brochés, sur papier fin. — Prix : 91 fr. — Il ne reste plus que quelques exemplaires des derniers volumes que l'on puisse vendre séparément, et dont le prix est toujours de 7 fr. le volume.

Si l'on considère la multitude d'écrits que la révolution a fait

naître et qu'elle produit chaque jour, on voit qu'elle n'y est jamais observée que dans des scènes intérieures et dans ses agitations domestiques. A peine avait-on effleuré jusqu'ici son action au dehors, et la réaction des grandes puissances sur sa destinée. Sous ce double et important point de vue, les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'état*, ou l'histoire secrète de la politique des cabinets dans les guerres de la révolution, ne laissent plus rien à désirer au diplomate, au guerrier, à l'homme d'état de tous les pays. C'est l'histoire de nos révolutions vue du dehors sous un point de vue tout-à-fait nouveau et le seul vrai.

Il a été assez démontré que tout ce qui, dans cet ouvrage, se rapporte aux opérations secrètes de la diplomatie ne peut avoir été puisé que dans le portefeuille d'un diplomate du premier rang. Il n'est même plus possible de douter que les archives de plusieurs cabinets n'aient été ouvertes aux publicistes qui ont rédigé et mis en ordre tant de précieux matériaux. Ces hommes éclairés ayant pris, dès le commencement, l'engagement de garder l'anonyme, nous croyons devoir prévenir le public que ce ne peut être que par suite d'une fraude et d'un mensonge que d'autres ont usurpé et chercheront à usurper encore le titre d'auteur des *Mémoires d'un homme d'état*. L'éditeur seul, M. L. G. Michaud, est dépositaire de ce secret, et il ne le révèlera que quand il sera temps. Il doit suffire pour le moment que l'ouvrage soit bon et utile, et le succès l'a assez prouvé. Ce succès ne fait que s'accroître de jour en jour, et il est aujourd'hui bien démontré que, sans avoir lu les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'état*, on ne peut pas se flatter de bien connaître les causes de nos révolutions, et surtout l'influence qu'a exercée sur elles l'action des puissances étrangères.

OEUVRES COMPLÈTES

DE J. DELILLE.

Dix-huit volumes in-18, papier carré fin, avec le portrait de Delille et la table des matières, brochés, 25 fr.; seize volumes in-8°, papier fin grand-raisin, trente figures, brochés, 100 fr. — On vend séparément tous les ouvrages au prix de 1 fr. le volume, pour le papier carré, in-18; 3 fr. pour le papier grand-raisin, figures; et 6 fr. pour l'in-8°, grand-raisin, figures.

Nous devons avertir que ces éditions, faites par le premier éditeur et l'ancien propriétaire des ouvrages de Delille, sont les seules complètes, parce que lui seul est encore propriétaire de plusieurs poèmes et de quelques accessoires ou prolégomènes qui ne sont pas tombés dans le domaine public, et dont il est lui-même l'auteur pour la plus grande partie.

MANUSCRIT INÉDIT

DE LOUIS XVIII,

PRÉCÉDÉ

D'UN EXAMEN DE SA VIE POLITIQUE,

PAR MARTIN DOISY,

AVEC

PIÈCES JUSTIFICATIVES

ET CORRESPONDANCES DE LOUIS XVIII.

Un volume in-8°, papier fin, orné d'un portrait et fac simile. — Prix : 6 fr. 50 c., et 8 fr. franc de port. — Le manuscrit a été déposé à la Bibliothèque royale, où l'on peut vérifier son authenticité.

Le roi Louis XVIII a laissé une réputation de savoir et d'habileté que la publication de ce manuscrit doit augmenter encore. Il touche aux plus hautes questions de la politique et du gouvernement; toute la pensée, toutes les opinions de l'auteur s'y manifestent. Beaucoup de lecteurs les trouveront différentes de l'idée que l'on en avait généralement. Les partisans du système libéral ou révolutionnaire diront qu'il ne fut jamais franchement de leur avis; que ce ne fut pas librement et selon sa volonté qu'il donna une charte à la France. Les royalistes, les partisans de l'ancienne monarchie, loin de nier de pareilles assertions, y trouveront au contraire des motifs pour rehausser, pour admirer le caractère d'un prince dont ils crurent quelquefois avoir à se plaindre, mais qui ne faisait alors que céder aux circonstances; ils trouveront dans cet écrit remarquable la preuve que personne ne connut mieux que Louis XVIII les bases de l'ancienne constitution monarchique, que personne n'eut un attachement, une confiance plus éclairée dans ses anciennes lois, et que, s'il a quelquefois manifesté des opinions contraires, c'est parce qu'il y fut contraint par d'invincibles nécessités.

Si dans de telles circonstances il commit des erreurs et des injustices, l'aveu qu'il en fait à l'occasion de son vote pour la double représentation du tiers en 1787, n'est pas la partie la moins curieuse de ce volume. « C'est, dit-il, une des plus grandes fautes de ma » vie; je me la reproche d'autant plus que, si mon nom ne se fût » pas trouvé dans la minorité de cette assemblée (les notables),

» M. Necker n'eût peut-être pas osé la qualifier d'imposante, et » qu'ainsi je porterai plus qu'un autre au tombeau le regret des » effroyables malheurs qu'ont amenés son rapport, etc..... » On trouve dans ce même volume beaucoup de correspondances et de pièces historiques émanant également de Louis XVIII, et qui toutes portent l'empreinte de son style et de son caractère.

BUCOLIQUES (les),

EN VERS FRANÇAIS,

PAR M. DE LANGEAC,

Précédées de la vie du poète latin, et accompagnées de remarques sur le texte, par M. Michaud, pour compléter la traduction des *Œuvres de Virgile*.

In-18, papier fin grand-raisin, figures, 4 fr. Carré commun (à l'usage des écoles), 1 fr. 80 c. — In-8°, papier fin grand-raisin, 11 figures, 7 fr.

OEUVRES COMPLÈTES

DE MACHIAVEL,

TRADUCTION NOUVELLE ET LA SEULE COMPLÈTE,

PAR M. J.-V. PÉRIÈS,

Douze volumes in-8°, imprimés sur papier fin, par Rignoux, avec des caractères neufs, ornés d'un beau portrait de l'auteur, gravé par Potrelle, d'après l'original peint par Le Bronzino. — Prix : 100 fr., sur papier fin des Vosges.

Cette édition ayant péri dans l'incendie de la rue du Pot-de-Fer, il n'en reste qu'un petit nombre d'exemplaires.

C'est pour la première fois qu'il a paru un *Machiavel* complet en langue française. La plus grande partie des œuvres du secrétaire florentin ont été traduites, en 1797, par Guiraudet; mais tout le monde sait que ce traducteur ignorait presque entièrement la langue italienne, que sa traduction présente des contre-sens et des lacunes

importantes. Il n'a donc pas été difficile de faire mieux pour l'auteur de la nouvelle traduction, dont cette langue, et particulièrement les écrits de Machiavel, ont été un objet d'études spéciales. Pour que cette édition fût la plus complète et la plus exacte, il a suivi les dernières qui ont paru en Italie, et il a traduit toutes les pièces inédites qu'elles renferment. Les matières sont divisées en cinq classes, savoir : *Politique* (3 volumes); *Art militaire* (1 volume); *Ouvrages historiques* (2 volumes); *Légations et Missions* (3 volumes); *Théâtre, Poésie, Mélanges, Correspondance*, etc. (3 volumes).

HISTOIRE DE POLOGNE,

TRADUITE DE L'ANGLAIS DE FLETCHER,

Et continuée depuis la révolution de 1830 jusqu'à la prise de Varsovie inclusivement, avec une carte coloriée et quatre portraits gravés au burin.

Deux volumes in-8°, sur papier fin des Vosges. Paris, 1832.
— Prix : 12 fr., et 15 fr. par la poste.

Parmi toutes les productions qu'ont fait naître dans toute l'Europe l'intérêt et l'admiration qui s'attachent au nom polonais, celle de Fletcher doit être particulièrement distinguée. Il étoit impossible, dans un cadre aussi resserré, de présenter avec plus de clarté tous les faits importans d'une histoire qui remonte à des temps si éloignés, et qui comprend un si grand nombre de mémorables événemens. On n'a rien négligé pour la rendre plus complète, surtout dans la période qui doit fixer particulièrement l'attention, celle des derniers événemens (la révolution de 1830), que Fletcher n'avait fait qu'indiquer. L'ouvrage est accompagné de pièces justificatives et de notices biographiques sur quelques contemporains célèbres.

HISTOIRE DE LA GUERRE DE 1813 ET 1814,

EN ALLEMAGNE ET EN FRANCE,

Par le lieutenant-général marquis de LONDONDERRY,

Deux volumes in-8°. — Prix : 12 fr., et 14 fr. par la poste.

Cet ouvrage est sans contredit un des monumens historiques de cette époque les plus importans et les plus authentiques. Il offre une relation militaire et politique de la guerre de 1813 et 1814, par

le général Stewart, marquis de Londonderry, qui fut à cette époque commissaire du roi d'Angleterre près les armées confédérées, et qui, par sa position, dut être initié dans tous les plans et les secrets de la coalition contre la France. On y apprendra les motifs qui firent entrer l'Autriche dans cette coalition, ceux qui firent donner au prince de Schwartzemberg le commandement général; les mobiles secrets de l'invasion de 1814, des négociations de Châtillon, du rétablissement des Bourbons; toutes les discussions qui préparèrent le traité de Paris; les prétentions du cabinet russe; enfin les discussions du congrès de Vienne et les négociations de Paris, auxquelles l'auteur assista également comme envoyé britannique. Son ouvrage se compose principalement d'extraits des lettres confidentielles ou des rapports qu'il adressa à lord Castelreagh, son frère, alors premier ministre.

OEUVRES COMPLÈTES DE TACITE,

TRADUCTION

DE DUREAU DE LA MALLE.

Quatrième édition, revue, corrigée, augmentée de supplémens de Brotier, traduits par M. Noël, conseiller de l'Université, avec le texte latin en regard, un grand nombre de notes et d'éclaircissemens, un tableau chronologique, par M. le marquis de Fortia, etc. Six volumes in-8°, sur papier fin des Vosges, imprimés sur caracteres neufs, ornés d'une carte de l'empire romain et de quatorze portraits des Césars, gravés d'après les monumens. Paris, 1824. — Prix : 36 fr. ; papier vélin, 60 fr.

Cette édition ayant péri dans l'incendie de la rue du Pot-de-Fer, il n'en reste qu'un petit nombre d'exemplaires.

OEUVRES COMPLÈTES DE TITE-LIVE,

TRADUCTION DE DUREAU DE LA MALLE,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Seconde édition, très-bien imprimée sur carré fin des Vosges, avec le texte latin en regard; revue, corrigée et augmentée, 17 volumes in-8°. — Prix : 112 fr. — On vend séparément, pour compléter la première édition, les tomes XVI et XVII, traduits du latin de Freinshémius, par M. Noël, ancien conseiller de l'Université. Prix : 12 fr., brochés.

Cette édition ayant péri dans l'incendie de la rue du Pot-de-Fer, il n'en reste qu'un petit nombre d'exemplaires.

M. Noël n'a pas seulement traduit toutes les parties de Tite-Live.

que Dureau de la Malle n'avait pu achever ; il a encore traduit, pour la première fois dans notre langue, tout l'ingénieux travail par lequel Freinshémius a si heureusement remplacé les passages de l'historien latin qui ne sont pas venus jusqu'à nous, et il a terminé cette édition par l'histoire intéressante des guerres puniques jusqu'à la ruine de Carthage, d'après le même Freinshémius; enfin il a ajouté des notes et des explications très-utiles, et nous pouvons assurer que la France possède aujourd'hui une édition de Tite-Live plus complète et plus soignée qu'elle n'en a jamais eu, tant pour la correction du texte latin que pour l'exactitude et la fidélité de la traduction.

OEUVRES DE SALLUSTE,

TRADUITES EN FRANÇAIS

PAR DUREAU DE LA MALLE.

Un volume in-8°, seconde édition, revue et corrigée, avec le texte latin en regard. Prix : 7 fr.

Cette édition ayant péri dans l'incendie de la rue du Pot-de-Fer, il n'en reste qu'un petit nombre d'exemplaires.

MANUEL

DES

FÊTES ET SOLENNITÉS PRINCIPALES

DE L'ÉGLISE,

CONTENANT LEUR ORIGINE, LEUR INSTITUTION ET LES PARTICULARITÉS QUI S'Y RATTACHENT,

PAR ADRIEN PHILBERT,

Avec l'approbation de monseigneur l'archevêque de Paris.

Un volume in-12, 1834. — Prix : 1 fr. 50 c.

Ce petit ouvrage manquait dans la série des livres élémentaires d'instruction chrétienne.

Les fêtes y sont classées par ordre alphabétique, et, dans un cadre très-resserré, l'auteur a su réunir une foule de détails inté-

ressans, disséminés dans des ouvrages volumineux, et qui ne sont pas entre les mains de tout le monde.

Ce Manuel plaira certainement aux personnes pieuses, et nous ne doutons pas qu'il ne soit accueilli favorablement par les ecclésiastiques.

Sous le rapport de la doctrine et de la morale, on peut le consulter en toute confiance; l'approbation de monseigneur l'archevêque de Paris en est une garantie aussi sûre qu'honorable.

LES NUITS

ROMAINES

AU TOMBEAU DES SCIPIONS,

TRADUITES DE L'ITALIEN DU COMTE VERRI,

PAR L. F. LESTRADE.

Troisieme édition, revue, corrigée et augmentée d'une préface, d'une notice historique sur l'auteur et de plusieurs morceaux supprimés dans les premières éditions. — Deux volumes in-8°, sur papier fin, ornés de deux nouvelles gravures en taille-douce. Paris, 1826. — Prix: 12 fr.

Tout le monde connaît cette belle représentation des Romains, cette espèce de fantasmagorie des anciens maîtres du monde, si audacieusement essayée, si heureusement accomplie par le comte Verri. « Notre grand Corneille, dit son Biographe, n'a pas mieux » saisi la ressemblance, n'a pas reproduit plus noblement la dignité » de ses héros. Dans les *Nuits romaines* on vit en quelque sorte avec » les antiques habitans de Rome, tant l'auteur possède l'art de nous » mettre dans la confidence de leurs mœurs, de leurs caractères, de » leurs passions; de nous faire descendre dans le détail de leurs » habitudes, de nous insinuer dans leurs secrets de famille. » Et tout cela est présenté dans le style le plus noble, le plus pompeux et le plus animé. L'ouvrage du comte Verri a été traduit dans la plupart des langues de l'Europe, et les deux éditions de la traduction française, faites à Paris en peu de temps, prouvent assez qu'il n'y a pas eu moins de succès.

Sous Presse, pour paraître en février 1840.

HISTOIRE

DE LA VIE ET DES POÉSIES

D'HORACE,

PAR M. LE BARON WALKENAER,

De l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Deux forts volumes in-8°, ornés d'une carte et d'un portrait.—
Prix : 17 fr., et 19 fr. franc de port.

Un homme de beaucoup d'esprit et de goût, auquel on doit un des meilleurs commentaires qui existent sur les Odes d'Horace, M. Vanderbourg, dit dans sa préface : « La France est peut-être le » pays du monde où les vers d'Horace ornent la mémoire du plus » grand nombre de personnes, et la France est peut-être le pays de » l'Europe civilisée où son caractère est le moins connu. » C'est que dans les poésies d'Horace, indépendamment du moraliste, du philosophe, du critique, un vif intérêt s'attache aux amis qu'il s'est faits, aux ennemis qu'il s'est attirés, aux illustres personnages avec lesquels il a vécu, aux grands événemens qu'il a célébrés. C'est tout cela que M. Valkenaer fait connaître dans cet ouvrage ; ce sont les mœurs romaines à cette époque curieuse de transition de la république au triumvirat, du triumvirat à l'empire. Il parcourt avec Horace tout ce grand siècle d'Auguste ; il introduit ses lecteurs dans l'intimité des hommes d'état qui en furent les bienfaiteurs ; il les fait converser avec les poètes et les littérateurs qui en ont rehaussé la gloire ; enfin il fait revivre jusqu'aux personnages les plus obscurs dont les noms se trouvent enchâssés dans les vers malins des satires d'Horace ou dans les confidences familières de ses épîtres. Des anecdotes piquantes, qui peignent au naturel les hommes de cette époque, sembleraient faire croire que notre savant académicien a eu des mémoires particuliers sur ces temps reculés, si de nombreuses citations placées au bas des pages n'indiquaient pas les sources où il a puisé. C'est un livre qui à l'intérêt du roman joint l'importance et la solidité de l'histoire ; un livre que tous les cabinets littéraires voudront offrir aux lecteurs oisifs, que les érudits voudront placer dans leurs bibliothèques, et que les gens du monde voudront lire pour connaître des mœurs et des usages qui ont, plus qu'on ne pense, de la ressemblance avec les nôtres.

Biblioteca V. E. III. Napoli

592257

Digitized by Google

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET CIE,
RUE CASSETTE, N° 29, PRÈS SAINT-SULPICE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google